

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des  
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

---

9 MARS 2021

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 9 MARS 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion des cas Covid-19 dans les écoles et besoins des équipes des services de promotion de la santé à l'école (PSE)» (Article 78 du règlement)</b>	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales (article 82 du règlement)</b>	<b>10</b>
2.1	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fiche du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) relative à la création et la rénovation des infrastructures de la petite enfance» .....	10
2.2	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires sur le secteur de l'accueil temps libre (ATL)».....	11
2.3	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bulle à 50 pour l'accueil extrascolaire?» .....	12
2.4	Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour l'accueil temps libre (ATL) à Pâques» .....	12
2.5	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des déclarations d'intention des milieux d'accueil» .....	14
2.6	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés rencontrées par l'ASBL RéBBus» .....	15
2.7	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dissolution de l'ASBL RéBBus».....	15
2.8	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État des lieux et suivi de la vaccination des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	17
2.9	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prévenir le racisme dès l'enfance» .....	19
2.10	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de la Ligue des familles quant à l'impact, sur les familles, des règles sanitaires relatives aux activités de loisirs des enfants» .....	20
2.11	Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au cancer de la peau dans les écoles» .....	21
2.12	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise sur la santé mentale des équipes des milieux d'accueil».....	22
2.13	Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Opération Viva For Life» .....	23

2.14	Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée internationale des droits des femmes: état des lieux du Plan "Droits des femmes" et de son planning» .....	24
2.15	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation à l'endométriose ainsi qu'aux maladies gynécologiques et urologiques» .....	26
2.16	Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de relance et inégalités de genre» .....	27
2.17	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse des inégalités de genre depuis le début de la crise sanitaire» .....	27
2.18	Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Domaine du château de Seneffe» .....	28
2.19	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Centre Keramis» .....	30
2.20	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Exemplaire n° 4 du "Magazine by PointCulture"» .....	31
2.21	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intégration du secteur de l'humour dans les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	32
2.22	Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des festivals» .....	33
2.23	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds de garantie pour les festivals» .....	33
2.24	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Remboursement des bons d'achat auprès des librairies dans le cadre de l'aide à la chaîne du livre» .....	35
2.25	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution des contacts avec les secteurs culturels suite au dernier Comité de concertation (Codeco)» .....	36
2.26	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Comité de concertation (Codeco) du 5 mars et son impact sur le secteur culturel» .....	36
2.27	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Printemps culturel: report des décisions du Comité de concertation (Codeco) du 26 février 2021 au 5 mars 2021» .....	36
2.28	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives de réouverture du secteur culturel» .....	36
2.29	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ouverture des musées aux étudiants» .....	41

2.30	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Composition des organes consultatifs de la nouvelle gouvernance culturelle» .....	42
2.31	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un cadre décretaal pour les centres d'archives privés» .....	43
2.32	Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nécessaire soutien au centre culturel du Brabant wallon» .....	43
2.33	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quatorze euros de l'heure minimum pour les travailleurs et travailleuses en Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	44
2.34	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «#DecolonizeBOZAR» .....	46
2.35	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération culturelle indépendante (FCI)» .....	47
2.36	Question de M. François Bellot à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle organisation de la Foire du livre».....	48
2.37	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bruxelles 2030» .....	50
2.38	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonction consultative et aides liées à la relance» .....	51
2.39	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides au secteur de l'édition».....	52
2.40	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des éditeurs francophones belges» .....	52
2.41	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenant à la convention entre l'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Communauté française» .....	54
2.42	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion des archives audiovisuelles par la Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA)» .....	55
2.43	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits voisins et relations entre Google et les éditeurs de presse» .....	56
2.44	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Démantèlement des antennes de la RTBF à Wavre et l'avenir du site» .....	57
2.45	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des podcasts en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	59

- 2.46 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne de sensibilisation de l'Association des journalistes professionnels (AJP) "Journalisme zéro sexisme!"» ..... 60
- 2.47 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures concernant la diffusion de publicités sexistes ou hypersexualisées» ..... 61
- 2.48 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan 2019 dressé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) quant au respect de son contrat de gestion par la RTBF» ..... 61
- 2.49 Question de M. François Bellot à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Visibilité des femmes réalisatrices de films» ..... 62

### 3 Ordre des travaux

**Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 11h45.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion des cas Covid-19 dans les écoles et besoins des équipes des services de promotion de la santé à l'école (PSE)» (Article 78 du règlement)**

**Mme Alice Bernard (PTB).** – Madame la Ministre, en octobre, nous vous avons déjà relayé les inquiétudes liées à la gestion des cas de Covid-19 dans les écoles et les difficultés du terrain que rencontraient les services de médecine scolaire et de promotion de la santé à l'école (PSE). En effet, à cette époque, le nombre d'heures supplémentaires prestées par ces services était déjà énorme. Le téléphone de garde n'a pas cessé de sonner, même en soirée et durant le week-end. L'adaptation aux différents protocoles n'a pas été évidente. Les services se sont inquiétés du suivi de leurs missions de base comme la prévention, les visites médicales et la vaccination. Bref, pour répondre à la demande croissante d'interventions liées aux contaminations dans les écoles, ces travailleurs ont tout donné. Ils éprouvaient toutefois des difficultés à tout assumer. Par exemple, dans la région de Charleroi, une des équipes de prévention composée de deux médecins et de deux infirmières doit gérer plus de 120 établissements sur le territoire de la ville, une mission qui lui semble impossible.

À la fin du mois d'octobre, un préavis de grève a été déposé. Les travailleurs ont été entendus puisque des engagements ont été pris: des aménagements pour le GSM de garde, du renfort pour absorber les heures supplémentaires, un allègement des tâches liées aux missions de base. Le conseil d'administration de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a débloqué un budget de 2 millions d'euros pour soutenir les services.

Madame la Ministre, quelles sont les missions de l'ONE qui ont été reportées afin de débloquer ce montant? Du personnel supplémentaire a-t-il été embauché? De combien de personnes et de quels profils s'agit-il? Une nouvelle aide est-elle prévue pour répondre aux besoins réels du terrain? Des consignes claires ont-elles été données aux services

PSE par rapport aux missions de base qui sont momentanément reportées? Un système de garde a-t-il été organisé? Comment fonctionne-t-il? Quelle est l'évaluation des frais engendrés par la Covid-19? Le montant attribué à chaque service correspond-il aux frais réels?

Les services PSE effectuent un travail essentiel et gèrent les cas Covid-19 dans les écoles. Alors que les services régionaux de suivi des contacts ne sont pas opérationnels, les services PSE informent et guident les familles. Aujourd'hui, la Belgique n'a toujours pas un système de suivi des contacts performant lui permettant d'identifier les lieux de contamination et d'y agir de manière ciblée et immédiate. Au lieu de cela, notre pays prend des mesures vastes et très contraignantes comme le couvre-feu. Le système de suivi des contacts et de gestion des cas organisé par les services PSE constitue une première piste et une bonne expérience de suivi des contacts. En effet, il s'agit d'une solution de proximité qui est adaptée au public issu du monde scolaire.

Cette expérience pourrait servir à mieux identifier les foyers de contamination et à réagir de manière ciblée. J'irai même plus loin: cette expérience pourrait être transférée à d'autres collectivités publiques – les universités et les administrations – ou privées – les entreprises – dans l'objectif de parvenir à gérer efficacement les cas et à stopper le plus rapidement possible la propagation du virus. Madame la Ministre, siégeant à la conférence interministérielle (CIM) santé, vous jouez un rôle crucial dans ce gouvernement. De même, vous pouvez relayer les bonnes expériences aux autres niveaux de pouvoirs. Un médecin m'a dit que nous devrions avancer à une allure plus rapide que le virus. Aujourd'hui, c'est nous qui lui courrons après et les gouvernements ne proposent pas de prise en main ciblée.

Madame la Ministre, vous avez la tutelle d'un service qui pourrait jouer un rôle crucial dans la diminution de la propagation du coronavirus. Quelles sont les possibilités afin d'améliorer le suivi des contacts et la gestion des cas dans les écoles? De quelle manière les services PSE peuvent-ils renforcer les enquêtes pour savoir où ont lieu les contaminations? Quelles consignes avez-vous déjà données à ces services?

Les services PSE s'occupent exclusivement des élèves et ne sont pas concernés par la gestion des cas de Covid-19 qui sont identifiés parmi les membres du personnel. Or, ces deux populations se côtoient et risquent de se contaminer l'une l'autre. Selon vous, de quelle manière les services PSE, qui s'occupent des élèves, et les services de la médecine du travail, qui s'occupent des membres du personnel, pourraient-ils collaborer? Quelles démarches avez-vous entreprises à ce propos?

Les équipes des services PSE ont aussi demandé une simplification et une harmonisation de

l'encodage informatique des résultats. Or, elles disent devoir remplir de plus en plus de documents pour les statistiques, parce que les services de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et le logiciel de Sciensano ne sont visiblement pas interconnectés. Le personnel des services PSE doit donc régulièrement transmettre des informations par téléphone à l'AViQ qui n'a pas accès aux informations. Un programme commun permettrait de communiquer entre services PSE, par exemple pour la gestion des cas d'une même fratrie dont les membres fréquentent plusieurs écoles, et éviterait que de nombreux jours séparent l'envoi et la réception du signalement d'une école à l'autre à cause de l'envoi papier par la poste. Quelles mesures avez-vous prises pour la simplification et l'harmonisation de l'encodage informatique des résultats, en collaboration avec les différents services de gestion des cas? Un programme informatique commun pour les services PSE a-t-il été mis en place?

Enfin, le personnel médical a bénéficié de la priorité accordée au personnel soignant pour le vaccin. Ce n'est pas le cas des membres du personnel administratif, alors qu'ils côtoient des dizaines d'enfants par jour tout comme le personnel médical. Pourraient-ils eux aussi être vaccinés en priorité?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, votre interpellation me permet de mettre en exergue le travail essentiel mené par les services PSE, particulièrement durant cette crise.

Une de leurs missions étant la prophylaxie des maladies transmissibles, les services PSE œuvrent, sans relâche, depuis maintenant un an, afin de gérer les situations liées au coronavirus dans les écoles. Si celles-ci restent ouvertes, c'est bien grâce à leur travail quotidien.

Les procédures élaborées pour le suivi des contacts et de quarantaine permettent de contenir l'épidémie et de prévenir les foyers de contamination. Sans l'investissement des équipes des services PSE, je vous garantis que l'enseignement en présentiel serait impossible.

De plus, grâce au travail de rapportage des services PSE, les différents gouvernements, Sciensano et le Commissaire du gouvernement chargé du coronavirus peuvent surveiller les cas et les foyers dans les écoles et prendre les décisions appropriées concernant la gestion de la crise dans l'enseignement obligatoire.

Au moment de la deuxième vague et du second pic de contaminations, un budget extraordinaire de deux millions d'euros a été dégagé pour aider les services PSE à faire face à la surcharge de travail. Aucune mission de l'ONE n'a été reportée pour débloquer ce montant.

Le soutien financier a été réparti entre tous les services, selon le nombre d'élèves qu'ils ont sous tutelle. Cette subvention exceptionnelle a servi à rétribuer les heures supplémentaires et les gardes de soirées et de week-end effectuées par le personnel. Certains pouvoirs organisateurs (PO) ont eu recours à des engagements soit pour remplacer du personnel absent soit pour renforcer leurs équipes. Ces montants ont également été utilisés pour acquérir du matériel de protection et du matériel informatique destinés au télétravail.

Des frais relatifs aux déplacements ont également été pris en considération, car certains bilans de santé partiels ont été réalisés au sein des établissements scolaires, afin d'éviter les transports collectifs d'élèves. Chaque service a pu juger de l'importance de ces différents postes pour l'adapter à ses besoins réels et ainsi justifier l'utilisation de cette subvention auprès des services de l'ONE. Les justificatifs pour les frais liés au coronavirus, reçus par les différents services, montrent que ces montants sont parfois suffisants pour couvrir l'ensemble des frais, mais parfois ils n'en couvrent qu'une partie.

Ces subventions ont été attribuées tardivement dans l'année, certains services n'ont dès lors pu y recourir compte tenu du court délai dont ils disposaient pour procéder aux engagements et au marché public.

Après la seconde vague et les congés d'hiver, il a fallu gérer l'arrivée d'un variant du virus sur notre territoire. Les procédures de surveillance au sein des écoles se sont donc accentuées et complexifiées. Les contacts à haut risque sont testés deux fois, une fois au lendemain de l'apparition des symptômes (J1) et une autre fois sept jours plus tard (J7). Les élèves de l'enseignement primaire assis en classe à côté du cas index sont testés et mis en quarantaine. Des actions de dépistage élargies aux classes, et même aux écoles, sont désormais plus fréquentes. Je suis très attentive aux signaux que m'envoient les équipes sur le terrain. Mon cabinet et l'ONE se réunissent chaque semaine pour suivre la situation avec les représentants du bureau de la Commission de promotion de la santé à l'école (CPSE) et de l'enseignement. Je suis donc parfaitement au fait des différents constats que vous avez relayés.

Les membres de la CPSE tiennent une réunion mensuelle consacrée à la gestion de la crise Covid-19. Les conseillères médicales de l'ONE et les médecins du secteur se rencontrent régulièrement et des courts sondages sont effectués auprès des responsables des services et des centres pour évaluer la situation. L'ONE évalue actuellement les moyens budgétaires nécessaires en 2021 pour faire face à la crise, indépendamment de ceux prévus pour le refinancement structurel. L'objectivation de ces moyens porte aussi sur l'opportunité d'une répartition entre services, selon le nombre d'élèves ou selon une analyse plus individualisée.

La communication réalisée dès le mois d'août à l'attention des services PSE a défini les priorités de travail. Elles sont réparties en fonction du code couleur spécifique pour l'enseignement et en fonction de la durée du dépistage des cas et des contacts Covid-19. En dehors de ces priorités reprises dans le tableau récapitulatif, les services gardent une certaine latitude pour s'adapter et réaliser des activités qu'ils jugent prioritaires en fonction des populations sous tutelle et des ressources disponibles.

Un dispositif d'urgence sanitaire et un service de garde au sein des services PSE ont toujours existé pour les maladies transmissibles. Les correspondants des services sont les inspecteurs d'hygiène régionaux de l'AViQ et de la Commission communautaire commune (COCOM). L'ONE, l'AViQ et la COCOM travaillent de concert pour déterminer les situations Covid-19 qui nécessitent que les services PSE et, pour le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les centres psycho-médico-sociaux (centres PMS) communiquent des informations aux inspecteurs d'hygiène et celles qui requièrent de les contacter au préalable pour une décision à prendre.

Les questions que vous me posez à propos de la gestion de la Covid-19 dépassent largement le seul secteur PSE. Il s'agit du travail quotidien réalisé par les acteurs sanitaires de la crise actuelle. Le *Risk Assessment Group* (RAG), le *Risk Management Group* (RMG), les services d'hygiène régionaux, le Commissaire du gouvernement chargé du coronavirus, les cabinets et l'ONE. C'est à la suite de leur travail que les mesures *ad hoc* sont prises et que les procédures de gestion sont revues avec un objectif d'amélioration constante, ce qui a été le cas lors de l'arrivée du variant.

Plus particulièrement, les services PSE effectuent un relevé hebdomadaire des cas Covid-19 dans les écoles depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Le relevé est passé à un modèle par enquête (LimeSurvey) qui a été développé par Sciensano depuis le 7 décembre afin d'améliorer la qualité des données et leur analyse. Ce relevé permet un suivi épidémiologique.

Une étude épidémiologique pilote de la dynamique de transmission de la Covid-19 dans les écoles primaires belges de la Fédération Wallonie-Bruxelles est en cours. Son objectif est de mesurer la dynamique de circulation du virus dans les écoles primaires entre les enfants, mais aussi des enfants asymptomatiques vers le personnel adulte, et inversement. L'ONE contribue au suivi de la recherche et les équipes PSE jouent le rôle d'élément facilitateur sur le terrain.

Les procédures de gestion de cas en milieu scolaire qui opérationnalisent les mesures décidées par le gouvernement fédéral précisent clairement le rôle des uns et des autres. Lorsqu'un cas est confirmé dans une classe ou dans un groupe, c'est le médecin du travail qui doit prendre en charge le *tracing* des cas adultes et l'équipe PSE qui doit assurer

celui des enfants. Un échange d'informations doit avoir lieu entre les deux parties puisqu'à partir d'un enseignant positif, le PSE prend les mesures pour les élèves.

Cependant, nous constatons que le système de fonctionnement d'un service de prévention et de protection du travail n'est pas toujours adapté à la réalité d'une crise sanitaire. Les missions habituelles du personnel ne permettent pas toujours d'agir rapidement, même si des centres d'appel Covid-19 ont été créés. De plus, ils ne sont pas toujours disponibles le soir et le week-end. Le coût de ces interventions supplémentaires est aussi difficilement supportable pour les établissements scolaires. Donc, au quotidien, ce sont très souvent les équipes PSE et les directions d'école qui gèrent le *tracing* de l'ensemble des personnes concernées (enfants et adultes) et une information est éventuellement transmise par la direction de l'école au service de prévention et de protection du travail concerné.

S'agissant de la simplification du suivi des cas dans les écoles, un groupe de travail réunit Sciensano, l'AViQ, la COCOM et l'ONE et planche sur l'amélioration de ce LimeSurvey afin d'y inclure les données dont les inspecteurs d'hygiène régionaux ont besoin, notamment sur les foyers de contamination. Toutefois, plusieurs difficultés d'ordre technique, légal et administratif doivent être surmontées.

Un travail est également en cours avec l'ONE, l'administration de l'enseignement et l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC) afin de simplifier le système de prescriptions en ligne des tests Covid-19 et l'accès aux résultats pour certains groupes d'élèves de l'enseignement obligatoire grâce à la base de données Signalétique ELèves (SIEL).

Enfin, mon cabinet a transmis une note aux membres de la conférence interministérielle qui se penchent sur cette problématique pour demander d'étudier toutes les pistes de simplification possibles comme la suppression de la prescription médicale pour les contacts à haut risque ou l'acceptation de la lettre transmise aux parents par le service PSE comme justificatif pour se faire tester. Le Comité interfédéral *testing* et *tracing* est chargé de trouver des solutions et j'ai reçu une confirmation que les travaux sont bien à l'agenda de cette semaine.

À propos d'un éventuel programme informatique commun pour les services PSE, il est à noter que chaque service gère les situations pour les élèves dont il a la tutelle. Toutefois, les outils utilisés par les services PSE sont communs que ce soit la *LimeSurvey* permettant le suivi ou l'outil de prescription développé par le Comité interfédéral *testing* et *tracing*.

Enfin, concernant votre question sur la vaccination, c'est le personnel de terrain PSE, quelle que

soit sa formation, qui est visé dans l'actuelle phase 1A4 des professionnels de première ligne. Cette phase a démarré par l'invitation du personnel possédant un numéro de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI) dans toutes les Régions. À présent, les Régions se concertent à propos de l'organisation des invitations pour le personnel ne possédant pas de numéro INAMI. Depuis la semaine du 1<sup>er</sup> mars, un système simplifié temporaire est en place au centre de vaccination du Heysel afin de permettre au personnel de première ligne d'aller se faire vacciner. Le personnel de terrain des services PSE et des centres PMS de WBE peut s'y rendre s'il le souhaite et en a la possibilité. Pour rappel, cette phase, qui a démarré il y a quelques jours seulement, se terminera à la fin du mois d'avril, voire au début du mois de mai.

**Mme Alexia Bertrand (MR).** – Madame la Ministre, votre réponse brosse l'ensemble du travail des services PSE: celui-ci est très intense et complexe, car il y a beaucoup de choses à gérer.

J'entends que des initiatives sont prises et des réponses apportées: celle que vous venez de donner à la problématique de la vaccination est tout à fait satisfaisante et répond aux demandes du personnel. Vous avez signalé qu'il restait encore quelques difficultés à surmonter en matière de coordination avec l'AViQ et la COCOM, ainsi qu'au niveau des échanges de données.

Je n'ai pas encore reçu de réponse claire de votre part par rapport au besoin d'effectifs pour gérer les heures supplémentaires et éviter au personnel de s'épuiser dans ses missions. Vous avez évoqué la coordination avec les autres organismes de gestion de la crise. Les bonnes pratiques des services PSE servent-elles de référence aux autres services? Vous n'en êtes certes pas responsable, mais il y aurait peut-être des progrès à faire de ce côté-là.

Aussi, pour donner un peu plus de poids au travail des services PSE et à leur exemplarité, nous déposerons une motion tendant à obtenir que davantage de moyens budgétaires et de personnel leur soient octroyés.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme De Re.

**Mme Margaux De Re (Ecolo).** – Madame la Ministre, bien que la question me semble importante, j'ai l'impression que vos réponses étaient assez complètes. La longueur de votre réponse et tous les détails donnés montrent bien que le gouvernement se penche depuis un moment déjà sur tous ces problèmes. C'est pourquoi il ne me semble pas opportun, comme le fait Mme Bernard, de déposer une motion motivée.

Je vais donc déposer, avec Mme Pécriaux, une motion pure et simple demandant qu'on laisse la main au gouvernement sur cette question afin de ne pas interférer avec le travail en cours qui me semble assez convaincant.

**Mme la présidente.** – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mmes Bernard et Groppi et MM. Beugnies et Kerckhofs, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de Mme Alice Bernard à Mme Bénédicte Linard, ministre de la Santé, intitulée "Gestion des cas de Covid-19 dans les écoles et besoins des services de promotion de la santé à l'école (PSE)",

considérant la fatigue et l'épuisement grandissants du personnel des services PSE, dus à la surcharge de travail dans le cadre de la crise de la Covid-19;

considérant les difficultés éprouvées par le personnel des services PSE et liées à la prise en main des cas de Covid-19 dans les écoles, telles que l'impossibilité de réaliser des suivis téléphoniques avec les cas de Covid19, l'augmentation des gardes dominicales, etc.;

considérant qu'il n'y a pas encore de chiffres permettant de quantifier le manque d'effectif qui empêche le personnel des services PSE d'effectuer ses missions correctement;

considérant que le budget de deux millions d'euros débloqué par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) en 2020 est en inadéquation avec les besoins réels du terrain;

considérant le manque d'efficacité du suivi des contaminations par les services régionaux;

considérant les contacts réguliers entre les élèves qui dépendent du service PSE et le personnel scolaire qui dépend de la médecine du travail;

considérant la complexité des modèles informatiques pour l'encodage des résultats ainsi que le manque d'interactions entre les services de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et le logiciel de Sciensano;

considérant que les services PSE ont dû faire face à une augmentation de leurs dépenses dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19;

considérant l'expertise des services PSE dans la gestion des cas à large échelle au sein d'une collectivité et le besoin, pour les autorités belges, de savoir comment circule le virus afin d'en stopper la propagation;

demande au gouvernement:

d'établir un cadastre des besoins en personnel en fonction des heures supplémentaires prestées déclarées par les membres des services PSE,

d'engager du personnel en conséquence,

d'augmenter l'enveloppe budgétaire accordée aux services PSE pour l'année 2021 pour leur permettre de faire face à l'augmentation de leurs dépenses dans le cadre de la gestion de la crise de la Covid-19;

d'instaurer un programme informatique commun aux différents services qui gèrent le suivi des cas de Covid-19;

de simplifier la gestion administrative des dossiers;

de partager l'expérience et l'expertise qu'il a acquises dans le domaine de la gestion des cas de Covid-19 avec les autres gouvernements.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes De Re, Pécriaux et Schepmans et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu l'interpellation de Mme Alice Bernard à la ministre Bénédicte Linard lors de la réunion de ce 9 mars 2021 de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes;

considérant les réponses apportées par la ministre Bénédicte Linard;

considérant les moyens supplémentaires qui ont été dégagés pour faire face aux conséquences de la seconde vague de la Covid-19;

considérant le suivi continu de l'évolution de la situation réalisé par le gouvernement;

passé à l'ordre du jour.»

## 2 Questions orales (article 82 du règlement)

### 2.1 *Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fiche du Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) relative à la création et la rénovation des infrastructures de la petite enfance»*

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – L'une des fiches retenues par les gouvernements du pays pour le PRR porte sur la création de 5 465 places d'accueil et la rénovation de 5 879 places d'accueil pour la petite enfance. Un budget de 89 millions d'euros y sera affecté. La fiche vise à combler le manque de places afin de tendre vers l'objectif d'un minimum de 33 % de places subventionnées par commune et de capacité d'accueil, tous secteurs confondus, de 50 % des enfants de trois mois à deux ans et demi.

Madame la Ministre, depuis plusieurs années, la création de places d'accueil est coordonnée par le plan «Cigogne». Sa programmation se termine en 2022. Au cas où cette fiche serait retenue, remplacerait-elle le prochain plan «Cigogne»? Qui

porte cette fiche de projet? Quels en sont les partenaires et les bénéficiaires? La Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont-ils bien été associés à son élaboration? Quelle est la ventilation des moyens entre les différents projets de cette fiche de relance?

Les retombées positives envisagées ont-elles fait l'objet d'une analyse prospective? Quels sont les indicateurs de résultats justifiant le choix des gouvernements pour retenir ces projets? La mise en œuvre de cette fiche se fondera-t-elle sur des appels à projets? Dans l'affirmative, comment seront-ils organisés? Dans la négative, pour quelle raison? Précédemment, certaines provinces n'avaient pas suffisamment répondu aux appels à projets, créant un déficit de places. Qu'allez-vous mettre en œuvre pour que les efforts consentis portent sur les zones en déficit de places d'accueil? Disposez-vous des garanties de la Région wallonne sur sa capacité à subventionner les créations de places et à rénover des infrastructures? Quels sont les termes du partenariat? Avez-vous associé l'ONE à ce travail? Sur quelle base législative la Fédération Wallonie-Bruxelles va-t-elle subventionner l'encadrement de ces places?

Le Plan national pour la reprise et la résilience (PRR) veut donner un vrai coup de fouet à la relance et à la création d'emplois. Quels sont les indicateurs de résultats en termes d'emplois et de réductions d'émissions de dioxyde de carbone justifiant le choix du gouvernement de retenir ce projet? Faute de soutien européen, le gouvernement est-il prêt à finaliser ces projets avec les moyens et les partenariats dont il dispose?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la fiche intitulée «Plan de transition des infrastructures de la petite enfance: programme de création et de rénovation», introduite par la ministre De Bue dans le cadre du PRR, a été élaborée en collaboration étroite avec mon cabinet ainsi qu'avec l'ONE. La fiche «Éco-crèches», que je porte dans le cadre du même plan, y est d'ailleurs intimement associée. Ce plan de transition des infrastructures de la petite enfance constitue, en partie, le pendant wallon de mon plan «Éco-crèches» en termes d'utilisation durable des infrastructures rénovées ou construites pour la petite enfance. Le cabinet de la ministre Morreale y a également contribué pour ce qui est des aides à l'emploi, tout comme celui des ministres Collignon, pour les pouvoirs locaux, et Henry, pour l'énergie.

Cette fiche comporte deux axes: l'un se rapportant à la construction de nouvelles places d'accueil, l'autre à la rénovation des infrastructures existantes. Pour plus de détails, je vous invite à examiner les réponses précises que la ministre De Bue a apportées à ce sujet au Parlement wallon. Réjouissons-nous de cette ambition des ministres wallons

de créer des infrastructures d'accueil de la petite enfance, alors que ce point ne figure pas dans l'accord du gouvernement wallon.

Quant à mes compétences, je souhaite qu'un nouvel appel à projets permette à ces futures crèches d'intégrer le régime de subventions de l'ONE en bénéficiant de soutiens régionaux à l'emploi. Comme déjà annoncé, cette perspective fait actuellement l'objet de discussions tant avec mes collègues du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de l'élaboration du nouveau contrat de gestion de l'ONE, qu'avec mes homologues bruxellois et wallons. Je me ferai un plaisir de vous exposer plus avant les orientations retenues pour ces créations de places lorsque ces discussions auront abouti.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces quelques réponses. Je vous questionnerai donc plus tard pour obtenir des compléments d'information. Les deux dossiers sont liés, mais il est vraiment important de comprendre comment tout cela va s'agencer pour atteindre les objectifs, notamment en termes de répartition sur le territoire. En effet, vous n'avez pas évoqué de pistes de réflexion pour faire en sorte que toutes les provinces soient bien couvertes. Par contre, je me réjouis du fait que des discussions approfondies ont bien eu lieu sur les aides à l'emploi. En effet, la création de structures et de places amène de l'embauche. Je continuerai donc à être attentive au volume de l'emploi dans le développement de ces crèches.

**2.2 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la réforme des rythmes scolaires sur le secteur de l'accueil temps libre (ATL)»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – La nouvelle a fait grand bruit dans la presse. La réforme du calendrier scolaire devrait entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2022. Elle prévoit de faire suivre automatiquement sept semaines de cours de deux semaines de congé. Cette réforme part du constat que le rythme actuel de l'année scolaire n'est pas adapté aux besoins physiologiques des enfants. Les vacances d'été sont trop longues et entraînent une perte d'apprentissage, alors que celles d'automne ou de détente sont beaucoup trop courtes pour permettre aux élèves de se reposer.

L'objectif de la réforme consiste donc à réorganiser ces rythmes scolaires annuels afin de favoriser l'apprentissage et le bien-être des enfants. Les rythmes scolaires constituent un élément important de la vie des élèves, de la petite enfance à la fin de l'adolescence. Optimiser ces rythmes améliore donc leur bien-être.

Cependant, les rythmes scolaires cadencent la société et influencent autant les acteurs de l'école que les parents, les professionnels des activités extrascolaires, du monde du travail, de l'horeca, du tourisme ou encore du sport. En septembre 2018, la Fondation Roi Baudouin (FRB) a enquêté sur le degré et les conditions d'acceptabilité des principaux groupes d'acteurs potentiellement affectés par une réforme des rythmes scolaires. Si des avantages ont été pointés, des appréhensions ont également été exprimées. Des périodes de vacances de deux semaines permettraient de passer plus de temps de qualité en famille, les enfants passant, par exemple, la première semaine en stage ou en camp et la deuxième à la maison. Toutefois, les parents devront trouver comment occuper les enfants lors de ces nouvelles périodes de congé qui ne sont pas alignées sur leur rythme professionnel.

L'enquête de la FRB a également mis en évidence l'impact budgétaire de la réforme. L'organisation et le subventionnement d'offres extrascolaires additionnelles durant les nouvelles périodes de vacances, ainsi que la prolongation des emplois temporaires et/ou contractuels en été engendrera des coûts supplémentaires.

Madame la Ministre, les acteurs de l'enseignement ont été consultés sur le sujet, notamment dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Qu'en est-il des acteurs de l'accueil temps libre (ATL)? De quelle manière ont-ils été concertés? Selon quel calendrier?

Quelle sera l'implication des représentants du secteur de l'ATL dans la mise en œuvre de la réforme? L'offre extrascolaire sera-t-elle adaptée? Cette dimension fera-t-elle partie de la future réforme de l'ATL? Quel pourrait être l'impact budgétaire de cette réforme sur le secteur de l'ATL?

Enfin, quel sera le rôle de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires? L'ONE, fort de son expertise sur le bien-être de l'enfant, a-t-il mené des études sur le sujet, notamment sur les besoins physiologiques des enfants?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la réforme des rythmes scolaires portée par ma collègue Caroline Désir est au cœur des changements prévus dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle constitue le socle structurel des avancées vers un plus grand bien-être à l'école et de meilleures conditions d'apprentissage.

La crise sanitaire a mis en évidence toute l'importance d'une bonne répartition des moments de repos durant l'année scolaire. Il est également essentiel de rappeler que cette réforme n'est pas une réforme des vacances. Un enfant disposera toujours du même nombre de jours de congé et le nombre de jours pour lesquels les parents doivent trouver une solution sera identique. Il s'agit bel et bien d'une

adaptation des rythmes, au bénéfice des enfants. Cette réforme des rythmes scolaires est en projet, en Fédération Wallonie-Bruxelles, depuis maintenant trente ans, étant donné qu'elle a déjà été évoquée au Parlement en 1991. Son bien-fondé en faveur des enfants n'est plus à démontrer. Néanmoins, si c'était encore nécessaire, la revue de littérature réalisée par la FRB a permis d'étayer cette thèse.

Suivant les orientations actuellement retenues, les périodes de vacances seraient uniquement décalées. Dès lors, l'offre d'accueil devrait rester identique, voire augmenter. En effet, plusieurs opérateurs d'accueil renonçaient auparavant, pour des raisons logistiques principalement, à l'organisation de stages ou de camps lors des congés d'automne ou de détente, qui ne durent qu'une semaine.

L'articulation entre ce nouveau rythme annuel et l'ATL est bien évidemment prévue dans les réflexions préparatoires de la réforme de l'ATL. Des consultations ont été menées dans le cadre de l'étude de faisabilité de la FRB, coordonnées par le cabinet de la ministre Désir. Elles ont réuni un grand nombre d'acteurs du secteur associatif, en ce compris des représentants du secteur de l'ATL au sens large. D'autres concertations sont encore prévues dans les semaines à venir. L'intégralité de la méthode suivie, y compris les réunions en groupes de discussion, a été explicitée dans les prémices de l'étude susmentionnée. Mon cabinet reste en contact étroit avec ceux de la ministre Désir et de la ministre Glatigny sur ce sujet.

Tous les points d'attention que vous soulevez ne nous sont évidemment pas inconnus. Ils sont même à l'étude, à commencer par l'impact budgétaire de la réforme sur le secteur de l'ATL et les adaptations nécessaires qui seront demandées aux opérateurs et aux familles, entre autres. La réforme s'élabore donc collectivement, avec l'implication de tous les acteurs concernés, dont l'ONE.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Le Pacte pour un enseignement d'excellence ne peut pas manquer l'opportunité de créer des ponts entre l'école et l'extrascolaire. Il est essentiel de collaborer aujourd'hui avec ce dernier secteur, qui a parfois été oublié. Certes, d'autres réformes ont demandé beaucoup de temps, mais la crise a montré que le secteur de l'ATL était en manque de reconnaissance. La situation actuelle donne l'impression que l'extrascolaire est au service de l'école, et jamais l'inverse. Or, il est essentiel de tisser des liens entre ces deux domaines. Nous avons besoin de projets pilotes qui intègrent la question des rythmes scolaires. Les enseignants, qui assurent les apprentissages, pourraient par exemple être relayés par les accueillants qui proposeraient diverses activités de psychomotricité ou de découverte. Ce point doit faire partie de la réforme de l'ATL.

Madame la Ministre, vous indiquez que la réforme des rythmes scolaires est en discussion depuis trente ans. Il est donc grand temps d'agir et de

consulter le secteur, qui se sent parfois délaissé. Je suis néanmoins consciente que vous faites votre possible et que la crise est difficile à gérer. Je compte sur vous pour avancer dans ce dossier, en étroite collaboration avec les ministres Désir et Glatigny, mais aussi avec l'ONE, qui est spécialisé dans le bien-être de l'enfant.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h00.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

**2.3 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bulle à 50 pour l'accueil extrascolaire?»**

**2.4 Question de Mme Caroline Cassart-Mailleux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives pour l'accueil temps libre (ATL) à Pâques»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Ces derniers mois, les stages destinés aux enfants et aux jeunes, qui sont organisés pendant les périodes de congés scolaires, ont connu quelques vicissitudes en raison de la crise sanitaire. Les différents protocoles que vous avez édictés, que ce soit pendant les grandes vacances (y compris pour les camps de mouvements de jeunesse), ou pendant les congés plus courts, comme ceux de la Toussaint, de Noël ou encore récemment de Carnaval, ont néanmoins permis de maintenir ces événements.

Il est important de maintenir ces stages et activités, car ils sont tout autant utiles à l'éducation des enfants et à leur épanouissement que l'école peut l'être pendant les périodes scolaires. Et nous pouvons tous nous réjouir du fait que dans leur écrasante majorité, ces stages se sont bien déroulés pour la plupart sans aucun problème de contaminations. Nul doute que les règles édictées et leur application sur le terrain ont permis d'atteindre cet objectif.

Forts de ces expériences positives et au vu des contraintes peut-être trop étendues que les protocoles impliquent, un certain nombre d'acteurs de l'accueil extrascolaire et de l'organisation de stages nous ont adressé une lettre ouverte au sujet de la fameuse bulle limitant à 25 maximum le nombre

d'enfants pouvant être accueillis par stage. Leur demande est assez simple: elle consiste à doubler cette bulle pour la faire passer à 50. Ils se basent bien entendu sur l'efficacité des expériences passées et sur la possibilité de déployer une offre de meilleure qualité en procédant à cette augmentation contrôlée. Le comité de concertation qui s'est tenu le 5 mars dernier a fixé un plan «Plein air» pour le mois d'avril fixant un maximum de 25 enfants pour les stages destinés aux jeunes de moins de 19 ans.

Madame la Ministre, avez-vous rencontré les auteurs de cette lettre et discuté avec eux? Avez-vous saisi le comité d'experts de la demande des organisateurs de ce secteur particulier qu'est l'extrascolaire? Qu'en ressort-il exactement?

Quelle est votre position pour l'avenir et par rapport à cette demande? Le comité de concertation a fixé la bulle à 25 enfants pour le moment, mais ne peut-on envisager d'étendre cette bulle, comme le demandent les auteurs de la lettre? Quels sont les éléments qui guident les choix actuels? L'Office de la naissance et de l'enfance est-il associé à la réflexion? La contrainte actuelle de limiter la bulle à 25 enfants porte-t-elle à la fois sur les activités intérieures et extérieures?

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Il n'est plus besoin de revenir sur l'importance des activités, sociales, sportives, en extérieur, pour les enfants et les jeunes. Il en a été question à de nombreuses reprises dans cette commission et en séance. Lors d'un débat thématique, vous indiquiez d'ailleurs, Madame la Ministre, que la détresse des jeunes devait être entendue et que leurs droits devaient être respectés – en l'occurrence l'exercice de leurs droits fondamentaux dont font partie le droit à l'éducation et le droit aux loisirs.

Lors des congés de Carnaval, la bulle d'activité pour les stages était de 25 enfants de moins de 13 ans et les activités en résidentiel étaient interdites. Pour les plus de 13 ans, la bulle était de dix. Une évaluation était prévue après les congés de Carnaval.

Madame la Ministre, cette évaluation a-t-elle eu lieu? Quelles en sont les conclusions? Peut-on se baser sur celles-ci pour préparer les vacances de Pâques?

Le secteur des stages et de l'accueil temps libre (ATL) a en effet lancé un cri d'alarme afin de pouvoir repasser à des bulles de 50. Pour sa survie, mais aussi pour les enfants.

Que leur répondez-vous? Pensez-vous que cela sera envisageable à Pâques? Plaiderez-vous en ce sens aux prochaines réunions du Comité de concertation (Codeco)? Quelles perspectives donner au secteur et aux jeunes en ce qui concerne ces activités importantes?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

– Mesdames les Députées, la position que je défends vis-à-vis de l'appel des acteurs de l'accueil temps libre (ATL) pour des règles plus souples est la même depuis des mois. En tant que ministre de l'Enfance, le bien-être et le respect des droits fondamentaux des enfants et des jeunes sont mes priorités.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, nous plaçons pour revoir les mesures sanitaires afin de prendre davantage en considération les besoins des jeunes et d'entendre la requête des opérateurs de l'ATL. Nous avons demandé de donner des perspectives au secteur, avec une attention particulière pour les congés de printemps. La ministre Glatigny et moi-même avons d'ailleurs rédigé un courrier commun dans ce sens à l'attention du Premier ministre et du Comité de concertation (Codeco). Cependant, notre demande d'intégrer d'ores et déjà des règles claires et précises dans l'arrêté ministériel du 6 mars 2021 modifiant l'arrêté ministériel du 28 octobre 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, publié le dimanche 7 mars dernier, n'a pas été prise en considération. Or, s'agissant de l'organisation de plaines, de séjours ou de camps, prévisibilité rime avec efficacité et sécurité. Donner des perspectives n'est pas une faveur faite aux opérateurs. C'est une condition sine qua non pour une organisation sereine de l'offre extrascolaire et donc, pour la prise en compte des besoins et des rythmes des enfants et des jeunes.

En dépit des décisions prises vendredi dernier, je persiste à dire qu'il faut réfléchir, de concert avec les experts, à la faisabilité d'un retour à des bulles de 50 enfants pour les prochains congés de printemps, bulle que j'avais déjà défendue début février alors que certains experts et politiques voulaient supprimer complètement les activités extrascolaires et ont, en définitive, proposé de réduire la bulle pour les moins de 13 ans.

Il y a donc lieu de réfléchir à des conditions réalistes permettant la réorganisation des activités en résidentiel, telles que les séjours et les camps d'été, peu importe l'âge de l'enfant. Il est essentiel de permettre à tous de s'épanouir grâce aux activités de l'ATL, ce qui ne peut se faire avec des limitations à des bulles de 10 ou même de 25. Tout comme l'ONE, les fédérations représentatives du secteur sont régulièrement invitées à des réunions de concertation avec mon cabinet. Elles y jouent notamment le rôle de relais des acteurs de terrain. Les informations récoltées lors de ces concertations me permettent alors d'instruire mon plaidoyer en tenant compte des demandes du secteur.

Avec le secteur, je défends le principe que les enfants ne sont pas des variables dans l'équation de nos processus décisionnels. C'est également la position de mes partenaires du gouvernement, car je sais que le ministre-président porte cette question au sein du Codeco avec beaucoup de volontarisme.

Soyez assurées de la mobilisation de mon équipe et de l'ONE pour assurer le suivi des décisions du Codeco et de la communication des nouvelles mesures, dès l'instant où sont publiés les arrêtés ministériels. Nous travaillons de jour comme de nuit, en semaine et le week-end, pour garantir une communication claire, concise, complète et cohérente permettant aux opérateurs d'offrir un cadre structurant et structuré au service des enfants.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Madame la Ministre, tout comme vous, je persiste à dire que le bien-être des jeunes est une priorité et qu'il est donc devenu impératif d'apporter des perspectives non seulement à ces jeunes, mais aussi à leurs parents et aux organisateurs d'activités pour les jeunes. En effet, l'organisation correcte et sereine d'une activité nécessite de s'y prendre à l'avance. Dès lors, j'ose espérer que ces secteurs auront rapidement des indications claires concernant la reprise de leurs activités et que les informations arriveront suffisamment tôt avant les vacances de Pâques pour permettre d'organiser les activités de manière adéquate. Quoi qu'il en soit, prioriser les besoins de nos enfants et de nos jeunes est la bonne voie à suivre pour y arriver.

**Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR).** – Je sais, Madame la Ministre, que vous tiendrez un plaidoyer et que vous allez argumenter. Je sais aussi que vous avez l'appui du ministre-président et que les enfants et la jeunesse sont une priorité. C'est une belle équation, mais il faudrait pouvoir la concrétiser pour les vacances de Pâques sur la base de l'évaluation des activités qui se sont tenues pendant les vacances de Carnaval.

**2.5 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des déclarations d'intention des milieux d'accueil»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les structures d'accueil subventionnées existantes ont la possibilité d'augmenter leur capacité en respectant la règle du multiple de sept. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) leur a envoyé un courrier afin de connaître leurs souhaits. Les pouvoirs organisateurs (PO) concernés par les étapes de transformation devaient transmettre une déclaration d'intention. Au vu du contexte généré par la crise sanitaire, la date de dépôt de cette fiche, fixée initialement au 30 avril, a d'abord été reportée au 31 octobre avant de l'être à fin du mois de novembre.

Madame la Ministre, vous nous avez indiqué qu'il appartenait au comité subrégional de statuer sur l'augmentation de places, cette décision étant

basée sur l'avis motivé d'agents de l'ONE. En réponse à une question écrite, vous avez indiqué qu'à la date du 16 novembre, l'ONE avait reçu 625 déclarations d'intention, soit environ 80 % du volume total des déclarations d'intention attendues.

Maintenant que le délai de réception est écoulé, où en est le traitement des déclarations d'intention? Les comités subrégionaux sont-ils tous bien installés à la suite du renouvellement de leur composition? Un délai est-il fixé entre la réception du dossier et la réponse envoyée au PO? Une fois la nouvelle capacité octroyée à un milieu d'accueil, comment et par qui est effectué le suivi du dossier? Un accompagnement individualisé ou des séances collectives sont proposés aux PO. Par qui sont-ils dispensés? Ont-ils déjà commencé?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En février 2020, l'ONE a lancé, d'une part, à l'attention des directions des milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE, et, d'autre part, à l'attention des milieux d'accueil non subventionnés, mais disposant d'un volume d'aide à l'emploi correspondant aux normes de subventionnement en puériculture, une procédure visant à transformer ces milieux d'accueil en crèches au sens de l'ancienne réglementation, le cas échéant avec augmentation de capacité jusqu'au multiple de 7 supérieur.

Il est exact que le dispositif d'accompagnement prévu pour la réalisation de ces contrats programmes dans le cadre de la transformation des milieux d'accueil collectif vers leur modèle de destination n'a pas pu être instauré selon le calendrier initial en raison de la crise sanitaire. Pour faire face à cette situation, l'ONE a renforcé son équipe et a renouvelé son approche de l'accompagnement. Celle-ci vise, d'une part, à renforcer le partage d'expériences et, d'autre part, à fixer des rendez-vous individualisés avec les pouvoirs organisateurs ayant besoin d'être accompagnés. Parallèlement à cette révision du dispositif d'accompagnement de l'outil, le délai de remise des contrats-programmes a été prolongé jusqu'à la fin du mois de janvier 2021.

Au 30 novembre 2020, sur 768 dossiers attendus, l'ONE a réceptionné 654 déclarations d'intention, soit 85 % des dossiers; 484 autorisations après transformation ont déjà été délivrées. À ce jour, les chiffres relatifs aux déclarations d'intention ont bien progressé, car l'ONE a reçu 836 déclarations d'intention, ce qui constitue 96 % du total. Par ailleurs, les comités subrégionaux, qui ont pour rôle de statuer sur l'augmentation du nombre de places, ont bien été installés. Le délai entre la réception du dossier et la réponse envoyée aux pouvoirs organisateurs dépend du dossier en question. Il faut savoir que ce délai est plus long s'il requiert une nouvelle autorisation, par exemple pour un changement de type de milieu d'accueil ou une augmentation de capacité. Les dossiers sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion du comité subrégional qui se tient au

plus proche du trimestre de transformation annoncé par le pouvoir organisateur.

Dès que les autorisations sont octroyées par les comités subrégionaux, le droit à la subvention du milieu d'accueil doit être modifié. C'est la Direction «Accueil petite enfance» de l'administration centrale qui assure la gestion de cette partie du dossier. L'équipe chargée de l'outil de simulation «*Butterfly*» de l'ONE a réalisé plus de 300 accompagnements individuels dans le cadre de ce projet de transformation. Pour rappel, des séances collectives pour la transformation ont également été organisées par vidéoconférence en juin 2020. À présent, des séances collectives sont programmées dans les semaines qui viennent pour l'encodage des membres du personnel des milieux d'accueil sur le Portail Pro de l'ONE. Ces séances seront animées par les membres de l'administration centrale de l'ONE impliqués dans ce projet.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir fait le point et précisé les différentes missions de chacun. Je vous avoue que, si je vous interrogeais sur le sujet, c'est parce que j'ai été informée de la situation d'une commune qui avait rentré sa déclaration d'intention dans les temps et qui n'a reçu aucune réponse. Je comprends, grâce à votre réponse, que cela n'est pas normal. J'ai bien pris note de vos explications sur les différentes procédures et j'en informerai la commune concernée pour qu'elle puisse reprendre contact avec le comité subrégional.

**2.6 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Difficultés rencontrées par l'ASBL RéBBus»**

**2.7 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Dissolution de l'ASBL RéBBus»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Depuis vingt ans, l'ASBL RéBBus, le réseau des bébé bus de la province de Namur, situé à Auvélais dans la commune de Sambreville, accueille les enfants de façon quelque peu singulière. Elle dispose en effet d'un parc de sept minibus qui permettent d'amener la crèche aux enfants, et non l'inverse, en occupant des infrastructures mises à disposition dans douze communes namuroises. Cette association offre un accueil de qualité aux enfants et un accompagnement aux parents, qu'elle met en réseau, qui se veut à la fois individuel, familial, collectif et commu-

nautaire. L'association, qui compte 22,5 équivalents temps plein, lutte également contre l'exclusion sociale, la plupart des bénéficiaires de ses services étant particulièrement fragilisés. Il s'agit donc d'une structure particulièrement précieuse en province de Namur.

RéBBus bénéficie d'un certain nombre d'emplois APE (aide à la promotion de l'emploi), mais aussi de subventions diverses, notamment de la province de Namur qui s'élève à 77 000 euros. Cette subvention a été supprimée par la province en raison des difficultés financières qu'elle a, notamment à la suite de la prise en charge des frais liés aux zones de secours. Cette réforme du gouvernement wallon, qui impose aux provinces de se substituer aux communes, aura un impact financier estimé à 24 millions d'euros d'ici 2024 pour la province de Namur. Celle-ci est donc dans l'obligation de faire des choix et renoncer à d'autres dépenses.

Madame la Ministre, ce n'est pas la première fois que nous évoquons cette problématique, Mme Goffinet vous a d'ailleurs déjà interpellée sur les conséquences de cette réforme sur le secteur culturel. Elle a des effets indirects assez désastreux sur des bénéficiaires dans le secteur culturel, social et de la petite enfance. L'aide de la province de Namur n'est pas démesurée: 77 000 euros sur un budget global qui avoisine le million d'euros. Cependant, la suppression de cette aide a des effets catastrophiques puisque l'ASBL a été contrainte à la dissolution, car elle était dans l'incapacité de pouvoir assumer les frais de licenciement de son personnel. De plus, elle a des difficultés à trouver des financements compensatoires.

Heureusement, les promoteurs de RéBBus ne souhaitent pas mettre la clé sous le paillason. Ils voudraient relancer un projet, peut-être de moindre ampleur. On parle de quatre bébé bus, au lieu de sept, et de 12 équivalents temps plein, au lieu de 22. C'est un projet qui pourrait s'avérer réaliste, en tout cas dans les conditions actuelles. Pour relancer ce projet, les responsables de l'association ont sollicité divers soutiens. Ils ont d'ores et déjà reçu celui de la ministre wallonne de l'Emploi, Mme Morreale, ainsi que celui des communes qui pourraient reprendre, dans certaines conditions, le personnel sortant. L'association s'est aussi tournée vers vous, mais j'ai pu lire dans la presse qu'il n'y avait eu aucune réponse de votre part. L'administrateur délégué de l'ASBL estime que son appel est resté lettre morte. C'est assez incompréhensible et interpellant.

En novembre, la province de Namur avait pris l'initiative de solliciter les ministres compétents pour faire le point sur les impacts négatifs de la réforme des frais liés aux zones de secours. La ministre Glatigny avait envoyé un représentant à cette réunion, mais vous n'aviez pas pu y participer. Quelle réponse pourriez-vous apporter à l'ASBL RéBBus? Quel soutien pourriez-vous donner à son nouveau projet? À quelles conditions ce soutien est-il envisageable? L'association a d'ores

et déjà eu, ce n'est pas nouveau, des contacts avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Elle aurait d'ailleurs reçu de celui-ci, en 2019, une subvention à hauteur de cent mille euros. Des contacts en cours laissent entrevoir des perspectives relativement positives, jusqu'à ce coup de massue pour les responsables de l'association.

Avez-vous eu des contacts avec les responsables provinciaux en charge de l'enfance, au travers par exemple de l'Association des provinces wallonnes (APW)? Si oui, qu'en est-il ressorti? Comment allez-vous pouvoir contribuer au maintien d'un service qui, depuis vingt ans, a prouvé son utilité? Il serait vraiment dommage de le voir disparaître, en particulier pour les familles bénéficiaires, mais également pour le soutien à la parentalité que cette association porte depuis longtemps. Je me réjouis d'entendre vos réponses. J'espère qu'elles seront rassurantes pour RéBBus et pour ce réseau des bébé bus en province de Namur.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Depuis 20 ans, RéBBus tente de remédier au manque criant de structures d'accueil pour les enfants âgés de moins de trois ans. L'idée est d'amener la crèche aux parents et non l'inverse, ce qui est une démarche intéressante. Cette association s'installe par exemple dans des locaux communaux. Ce service, couvrant douze communes namuroises, est sur la sellette. La suppression de la subvention provinciale, qui s'élevait à 77 000 euros par an, a eu raison de l'ASBL. Celle-ci sera prochainement dissoute et une partie de ses trente travailleurs devraient perdre leur emploi.

Depuis de nombreuses années, les représentants de cette association militaient auprès de l'ONE pour que cette crèche mobile soit reconnue comme structure d'accueil. Ils ont apparemment obtenu cette reconnaissance puisque le décret inclut les crèches mobiles, mais ils devraient attendre la fin de la réforme des milieux d'accueil pour que cette reconnaissance soit actée et qu'ils obtiennent une subvention. Or il n'est pas possible pour eux d'attendre aussi longtemps.

Madame la Ministre, pour éviter la dissolution de l'ASBL à la suite de la suppression de la subvention provinciale, ses représentants vous ont contactée, mais ils n'ont reçu aucune réponse. C'est pour eux incompréhensible et cela les interpelle, d'autant que, comme le rappelle avec insistance son administrateur délégué, ce service est un succès depuis sa création. Pourquoi n'avez-vous pas répondu à l'appel à l'aide de RéBBus? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle intervenir pour éviter la dissolution de cette ASBL? D'autres associations actives dans le secteur de l'accueil de la petite enfance rencontrent-elles des soucis similaires?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, il est inexact d'affirmer que mon cabinet n'a pas répondu aux courriers et

aux appels de RéBBus. Tant mes collaborateurs que l'ONE ont été en contact avec les représentants de cette association à de multiples reprises depuis le début de mon mandat. Dès janvier 2020, M. Pesca-rollo et Mme Ramet, responsables de RéBBus, ont été reçus par mes conseillers et nous avons veillé, à la suite de cette rencontre, à ce que la réalité spécifique des Bébibus soit prise en compte dans le cadre des chantiers d'ajustement de la réforme de l'accueil de la petite enfance. Des contacts ont notamment été pris à cet égard avec la Coordination des haltes-accueil de la Communauté française (Chacof), à laquelle RéBBus est affiliée.

L'ONE a aussi rencontré l'ASBL en 2020 pour examiner les possibilités de transformation et de subventionnement de ces milieux atypiques dans le cadre actuel de la réforme des milieux d'accueil. Des perspectives s'annonçaient notamment pour la halte-accueil, qui bénéficiait des 12 500 euros de subvention de la part de l'ONE, ainsi que pour d'autres milieux d'accueil non subventionnés qui auraient un nombre suffisant d'aides à l'emploi.

Le 11 janvier 2021, une nouvelle rencontre a été organisée par mon cabinet, associant la direction de la petite enfance de l'ONE afin de les écouter et réexaminer les perspectives d'avenir de l'ASBL. Ces échanges se sont déroulés dans un climat serein et de manière constructive. Lors de cette rencontre, à laquelle M. Pesca-rollo n'a pas pu être présent pour des raisons de santé, la directrice, Sophie Ramet, a mentionné la perte des subventions de la province de Namur comme un coup dur, sans toutefois que soit mentionné un risque de dissolution. Nous avons également abordé les possibilités de financement à moyen terme par la réforme des milieux atypiques et rappelé que le chantier qui serait mené dès 2021 sur leur adaptation apporterait de nouvelles perspectives favorables.

J'ai donc été très surprise de lire que l'ASBL serait au bord de la dissolution et choquée qu'il nous soit erronément reproché de laisser faire sans agir. Par ailleurs, RéBBus a perçu une subvention de 24 900 euros sur mes crédits facultatifs fin 2020 et Viva For Life m'a informée l'avoir également soutenue en ce début d'année, à hauteur de 66 000 euros. Il s'agit maintenant pour cette association de trouver un nouvel équilibre, avec un mode de financement pérenne et stable. Tant l'ONE que mon cabinet sont parfaitement disposés à continuer le travail entamé avec RéBBus.

Vous me demandez également si d'autres structures similaires font face à des difficultés identiques. Ni l'ONE ni mon cabinet n'ont connaissance d'autres associations du secteur de l'enfance qui rencontreraient des problèmes similaires. Il existe une autre structure d'accueil itinérante en province de Liège, gérée par l'ASBL L'arbre Essentiel, avec laquelle je suis également en contact. Cette association ne connaît pas les difficultés financières de RéBBus. Elle s'est tournée vers moi pour obtenir des informations sur ses perspectives dans le cadre de la réforme de l'accueil et j'ai pu la

rassurer en lui exposant le chantier d'adaptation de la réforme pour les milieux atypiques, inscrit à l'article 12/1 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 22 mai 2019 fixant le régime transitoire des milieux d'accueil.

Celui-ci prévoit une phase test qui débutera dès cette année afin d'évaluer l'impact de la réforme sur les milieux atypiques tels que les bébé bus et d'identifier les adaptations de la réglementation qui devront être faites pour prendre en considération leurs spécificités, mais surtout veiller à leur pérennité, étant donné leur haute valeur ajoutée sur le plan social. Le dispositif prévoit des rencontres avec chaque milieu d'accueil concerné et une prise en compte bienveillante de leurs réalités.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Madame la Ministre, les rétroactes que vous avez évoqués permettent de nuancer les commentaires de la presse, puisque j'entends que des contacts ont eu lieu avant, sans doute, que les choses se dégradent sur le plan financier. J'entends par ailleurs que votre porte reste ouverte. Il ne faudrait pas rester sur un malentendu par presse interposée. Il importe que, dans le cadre de ces moyens d'action afférents aux milieux atypiques comme RéBBus, des solutions très concrètes puissent être trouvées.

En tout cas, je ne puis que vous encourager à accorder une attention bienveillante aux actions et projets de cette association: au-delà de la détresse et du cri de colère que son administrateur délégué a pu exprimer dans la presse, un dialogue fructueux doit pouvoir se nouer sur des bases sereines, si possible sans tarder, afin qu'une solution structurelle puisse être trouvée dans l'intérêt des familles, au-delà des subventions facultatives qui peuvent être octroyées sur votre budget propre ou par Viva For Life.

**M. Jori Dupont (PTB).** – Madame la Ministre, j'entends que vous avez rencontré les responsables de RéBBus. Mais cela ne change pas fondamentalement la donne: elle est au bord de la dissolution. Il lui manque 200 000 euros. Ils ne pourraient guère tenir au-delà de mai. Il faut dès lors reprendre contact avec cette association. Une trentaine d'emplois sont en jeu, et ses missions répondent à un besoin de la population locale, eu égard au manque criant de places dans les milieux d'accueil. Il serait très dommageable de les perdre.

**2.8 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «État des lieux et suivi de la vaccination des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Nous savons que la vaccination des enfants est assurée par les pédiatres, les médecins généralistes et

dans le cadre de la médecine scolaire, et qu'elle l'est pour moitié par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) lors de ses consultations. Les autorités publiques ont le devoir de soutenir les efforts des équipes de terrain pour assurer la meilleure couverture vaccinale possible.

Le 20 janvier dernier, Madame la Ministre, je vous ai demandé de dresser l'état des lieux de la politique vaccinale des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'ONE avait relayé les inquiétudes de plusieurs médecins scolaires observant une diminution des autorisations parentales de vaccination en milieu scolaire. La lutte contre la Covid-19 ne doit pas éclipser la nécessité de protéger les jeunes d'autres maladies telles que la rougeole, la coqueluche ou la diphtérie qui circulent toujours sur le territoire belge et dont les conséquences sont parfois plus graves. La crise sanitaire ayant quelque peu perturbé le calendrier vaccinal des enfants, nous nous étions enquis du rattrapage des vaccinations non effectuées, de la charge de travail des services de promotion de la santé à l'école (PSE), de la façon dont les 2 millions d'euros alloués permettraient un rattrapage vaccinal aussi rapide et efficace que possible, et enfin de la reprise des activités de consultation de l'ONE.

Il y a environ sept semaines, vous nous avez indiqué ne pas disposer de chiffres précis sur les données vaccinales de l'ONE, faute d'informatisation de ces données. Cependant, les données portant sur les commandes de vaccins étant dans la norme, il semble que l'offre vaccinale ait été maintenue en particulier pour les enfants âgés de moins de quinze mois, la plupart des consultations de l'ONE étant restées ouvertes.

De plus, vous attendiez les résultats de deux enquêtes de la médecine scolaire, l'une portant sur le taux de vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) des enfants de deuxième année secondaire pour l'année scolaire 2019-2020 et l'autre sur l'analyse du logiciel e-vax afin de quantifier l'activité vaccinale de la médecine scolaire. Ainsi, dans un premier temps, pourriez-vous faire le point sur la situation actuelle? Pouvez-vous nous présenter les chiffres précis de l'état de la vaccination des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles conclusions tirez-vous de ces données?

Dans un second temps, j'aimerais revenir sur la charge de travail des services de promotion de la santé à l'école (PSE). Vous m'aviez précisé que, même si la plupart des services connaissent un retour à une charge normale de travail, la prudence était de rigueur en cas de résurgence de l'épidémie en milieu scolaire. Qu'avez-vous prévu pour éviter que ces services soient submergés en cas de pic épidémiologique? Pourriez-vous, dans un troisième temps, nous expliquer comment s'organise ce rattrapage vaccinal en termes de chiffres et d'actions du gouvernement?

Ensuite, pourriez-vous nous donner des précisions sur la politique vaccinale à plus long terme?

En janvier dernier, à propos des rendez-vous pour les consultations de l'ONE, vous m'avez expliqué que la priorité allait être donnée à la vaccination des enfants, au rattrapage des vaccins non effectués et aux examens et au suivi renforcé des enfants. Nous avons appris que le conseil d'administration de l'ONE avait entériné et soumis à votre approbation le plan 2021-2025 du programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous évalué ce plan? Intègre-t-il les différentes priorités évoquées il y a sept semaines? Le besoin de quantifier l'offre vaccinale de l'ONE a-t-il été formulé?

Pour terminer, votre réponse précisait que le prochain contrat de gestion aurait pour priorité d'améliorer la couverture vaccinale des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment par le biais de la médecine scolaire. Concrètement, qu'entendez-vous par là? Comment comptez-vous respecter cet engagement sur le terrain et quels devraient être les moyens financiers prévus à cet effet?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, à la suite de la crise, l'enquête de couverture vaccinale portant sur l'administration du vaccin contre le HPV en deuxième année secondaire a pris du retard et les données ne sont donc pas encore disponibles.

Toutefois, les analyses du logiciel e-vax permettent de vous informer des principaux résultats. C'est ainsi que, pour le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) administré en sixième année primaire, 97 % des enfants habituellement vaccinés ont pu l'être lors de l'année scolaire passée et malgré la fermeture des écoles: 25 876 doses ont été administrées contre 26 557 doses en 2018-2019. L'offre vaccinale faisant partie de la PSE a donc été maintenue par rapport à l'année précédente. Un important rattrapage a cependant eu lieu en juin 2020 puisque 1 811 enfants ont été vaccinés en juin 2020 contre 257 en juin 2019.

En ce qui concerne la vaccination contre le HPV en deuxième année secondaire, un travail de rattrapage a également été réalisé en juin avec 6 931 doses administrées en 2020 contre 403 doses en 2019. En 2018-2019, 16 113 doses avaient été administrées chez les filles, contre 21 706 doses lors de l'année 2019-2020. Notons que les données concernant les garçons ne sont pas présentées, car il n'y a pas d'année comparative. Les résultats de l'enquête de couverture vaccinale permettront d'avoir une vision plus exhaustive.

Pour la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche en quatrième année secondaire, 22 881 doses ont été administrées pendant l'année scolaire 2018-2019 contre 19 215 en 2019-2020, soit une diminution de presque 16 %.

Concernant la charge de travail des services PSE, bien que la majorité des équipes ait pu reprendre certains bilans de santé, la situation n'est pas revenue à la normale, car la gestion de la crise sanitaire est devenue plus complexe depuis quelques semaines avec l'arrivée des variants sur notre territoire. Les écoles sont étroitement surveillées pour qu'elles puissent rester ouvertes, et ce, grâce au travail des services PSE. En effet, depuis la fin du mois de janvier, les règles de *tracing* se sont complexifiées, générant une charge de travail supplémentaire.

Un sondage réalisé avant le congé de carnaval indiquait que 88 % des équipes sont arrivées à gérer tous les cas de Covid-19 qui leur sont parvenus la semaine précédente. Cependant, 32 % n'avaient pas pu organiser les bilans de santé. Depuis le début de l'année scolaire, l'ONE a fixé des priorités de travail. Lorsque la charge de travail pour la gestion de la crise sanitaire augmente, ce sont les activités moins prioritaires qui ne sont pas réalisées, à savoir une partie des bilans de santé et les activités prévues dans le projet de service. Les services ont été assurés de ne pas perdre leur subvention si toutes les activités prévues n'étaient pas réalisées.

Il a été demandé qu'un maximum de vaccinations soit réalisé avant la fin de l'année scolaire, incluant aussi des rattrapages pendant les grandes vacances le cas échéant. De plus, pendant les premiers mois de l'année scolaire 2020-2021, l'organisation de séances de rattrapage a été demandée en première année secondaire pour le vaccin RRO, en troisième année secondaire pour le vaccin contre le HPV et en cinquième année secondaire pour le vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche.

Concernant la politique vaccinale à long terme, le conseil d'administration de l'ONE a effectivement approuvé, le 24 février, le plan 2021-2025 du programme de vaccination. Celui-ci est en cours d'analyse. Il m'est parvenu le 2 mars. Le plan reprend les objectifs généraux pour les maladies prévenues par la vaccination dans une vision à long terme. La nécessité de quantifier la vaccination est effectivement bien reprise dans celui-ci.

L'augmentation de la couverture vaccinale des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles nécessite une médecine scolaire efficace et harmonisée, car la gratuité du vaccin et de son administration favorise une compliance et réduit les inégalités sociales de santé. Dans le cadre du prochain contrat de gestion de l'ONE, ma volonté est qu'un effort particulier soit porté sur le secteur de la santé scolaire et de son financement, notamment pour permettre de renforcer l'ensemble des missions de la PSE. Les montants de ce dernier ne sont pas encore définitivement fixés.

Le programme vaccinal restera une priorité et les modalités de suivi et de contrôle seront intégrées dans les prochains arrêtés d'application du

décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les chiffres détaillés que vous nous avez communiqués. Ces données sont globalement encourageantes. Malgré la gestion complexe qu'impose cette crise sanitaire, notamment le *tracing*, beaucoup d'efforts et de travail sont fournis par les services PSE pour assurer le rattrapage et une couverture vaccinale la plus large possible.

J'entends votre souhait de continuer cet effort pour renforcer la médecine scolaire. Nous ne manquerons pas d'analyser tout cela dans les prochaines semaines quand nous serons plus informés, notamment au sujet du contrat de gestion.

**2.9 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prévenir le racisme dès l'enfance»**

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Le racisme est malheureusement encore omniprésent dans nos sociétés. Nous en sommes tantôt témoins, tantôt victimes. Tous et toutes, nous devons le combattre, sans relâche. Les enfants ne sont pas racistes par nature; ils demeurent neutres, tandis que nous, adultes, sommes remplis de préjugés. Si les enfants venaient à émettre des commentaires racistes, ce serait le résultat d'un apprentissage ou d'une imitation. Par contre, dès leur plus jeune âge, les enfants ont tendance à s'identifier à des gens qui leur ressemblent. Ils sont plus attirés vers ces derniers. C'est déjà à ce moment-là que la prévention doit commencer.

D'après plusieurs psychopédagogues, plus on expose un enfant aux différences culturelles, dans les domaines du langage, de la gastronomie, de l'habillement ou encore des coutumes, plus il découvre la richesse de cette diversité. Nous pouvons raisonnablement espérer que des enfants qui vont régulièrement à la rencontre de l'autre soient moins enclins au racisme. Plusieurs pistes peuvent être explorées pour prévenir le racisme chez les enfants, pour les sensibiliser à cette injustice: favoriser la diversité culturelle dans les jeux et loisirs; nommer et expliquer les différences culturelles; reconnaître la différence et la démystifier; sensibiliser aux droits humains; parler du racisme dans l'histoire et de ses conséquences.

Madame la Ministre, le 5 janvier dernier, vous avez posté sur Twitter un message de soutien à Cécile Djunga, affirmant que le racisme est un fléau et qu'il doit être combattu par l'éducation et que la

prévention doit être menée à tous les niveaux. Comment entendez-vous faire de la prévention à votre niveau de compétences? Qu'avez-vous déjà mis en œuvre à cet effet depuis le début de la législature? Quelle place est réservée à la prévention du racisme dans le plan d'action relatif aux droits de l'enfant (PADE)?

Récemment, j'ai lu un article qui disait très justement que les parents sont la première fenêtre des enfants sur le monde. Madame la Ministre, comment entendez-vous sensibiliser les parents à cette problématique majeure? L'acceptation de l'autre passe aussi par la découverte et la rencontre culturelle dans toute sa richesse et sa diversité. Entendez-vous favoriser la rencontre des enfants avec les cultures étrangères?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la sensibilisation des citoyens est au cœur du travail mené par les associations actives dans la lutte contre le racisme depuis de nombreuses années. Au début du mois d'octobre 2020, j'ai eu le plaisir de rencontrer des représentants de la coalition NAPAR, qui rassemble une soixantaine de ces organisations et plaide en faveur d'un plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme. Cet échange a permis de prendre la mesure des attentes de la société civile et des efforts restant à mener en la matière. La mise en œuvre de ce plan interfédéral, attendu de longue date, doit apporter des réponses à ces préoccupations. Je prendrai ma part dans ce travail, tout comme mes collègues du gouvernement.

Le futur plan interfédéral de lutte contre le racisme ciblera de nombreux domaines d'action relevant des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le caractère transversal de cette problématique rend nécessaire une implication de chacun dans son champ de compétences. Les domaines de l'enseignement, de la culture ou des médias sont particulièrement concernés. Le rôle qu'ils peuvent jouer dans la socialisation des citoyens, la découverte de l'autre et la déconstruction des préjugés en font des vecteurs capitaux de toute politique de lutte contre le racisme.

En ce qui concerne les médias, il est essentiel que les opérateurs donnent à voir et à entendre la société dans toute sa diversité, que ce soit à l'écran ou en coulisses, au cinéma ou dans les séries. Les supports d'information doivent promouvoir la diversité à travers les profils des intervenants et les membres des rédactions. À ce titre, la base de données *Expertalia*, qui recense les coordonnées d'experts et d'expertes issus de la diversité, est un pas dans la bonne direction pour favoriser la pluralité dans le monde de l'information et le débat public.

L'accueil de la petite enfance et l'accueil temps libre (ATL) sont également des vecteurs dans la lutte contre le racisme. Le principal défi est

d'outiller les professionnels pour qu'ils développent une approche inclusive et intègrent la diversité dans leurs activités. Le PADE, récemment adopté, met en évidence la nécessité de soutenir et de renforcer les initiatives existantes dans ce domaine. À cet égard, la formation des professionnels qui encadrent les enfants est déterminante. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 11 février 2021 fixant le programme de formation continue des professionnels et volontaires en fonction dans les secteurs de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre, les professionnels des services de promotion de la santé à l'école, les volontaires dans les consultations pour enfants, les accueillants dans les services spécifiques de soutien à la parentalité charge les opérateurs de formation agréés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) de proposer des programmes incluant la dimension de la lutte contre le racisme.

Le PADE contient également des actions nouvelles dans le domaine de l'éveil culturel et du décroisement de l'environnement dans les milieux d'accueil de la petite enfance. Ces dimensions s'entendent naturellement comme une ouverture sur le monde et sa diversité, à travers la découverte d'expressions artistiques variées. Je souhaite développer cette approche dans le prochain contrat de gestion de l'ONE, qui est en cours d'élaboration.

**Mme Sabine Roberty (PS).** – Merci, Madame la Ministre, pour toutes vos réponses. Je suis consciente que le racisme est un phénomène très large. Aborder le racisme avec les enfants, dès leur plus jeune âge, est une ambition très vaste, dont on ne peut faire le tour avec une simple question parlementaire. Néanmoins, je vous interrogerai régulièrement au cours de cette législature afin de constater les avancées dans ce domaine. Le plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme est également très attendu. Il permettra de travailler de manière transversale et de renforcer les actions futures. Je suivrai aussi ce qui sera proposé par l'ONE à travers son nouveau contrat de gestion.

*(Mme Margaux De Re prend la présidence)*

**2.10 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de la Ligue des familles quant à l'impact, sur les familles, des règles sanitaires relatives aux activités de loisirs des enfants»**

**Mme Valérie Delporte (Ecolo).** – Depuis la fin du mois de janvier, les règles sanitaires relatives à l'organisation des activités extrascolaires des enfants ont été modifiées. Alors qu'elles se sont assouplies pour les jeunes de treize à dix-huit ans, ce qui est positif, les mesures pour les enfants de moins de treize ans sont devenues plus strictes.

Jusqu'alors, ils pouvaient participer à leurs activités tout à fait normalement; désormais, les activités peuvent seulement se pratiquer par groupe de dix enfants maximum. Notons que le ministre fédéral de la Santé a également préconisé de limiter ces activités extrascolaires à une seule par enfant.

À la suite de cette décision, la Ligue des familles a lancé une analyse, sur la base d'un vaste sondage, visant à étudier l'impact de cette décision sur les familles. Selon cette étude, d'une part, les mesures sont jugées peu claires et difficilement applicables par les parents; d'autre part, la majorité des parents indiquent ne pas suivre la recommandation d'une seule activité par enfant. En se basant sur le témoignage des parents, la Ligue des familles relève aussi que ces nouvelles règles ont un impact concret et négatif sur le bien-être des enfants.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude de la Ligue des familles? Comment analysez-vous ses résultats? Quelles mesures avez-vous demandées au Comité de concertation (Codeco) pour satisfaire les besoins et le bien-être des enfants? À l'approche des vacances de printemps, comment est envisagée la tenue des stages? Si les chiffres le permettent, avez-vous l'intention de plaider pour un assouplissement des mesures en ce qui concerne l'organisation des activités extrascolaires?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – J'ai pris connaissance, avec grande attention, de l'étude menée par la Ligue des familles, intitulée «*Activités de loisirs des enfants: quel est l'impact des règles sanitaires pour les familles?*», et de ses conclusions. Cette étude souligne l'importance d'une communication claire et compréhensible pour tous: enfants, parents et professionnels. Pour permettre à chacun d'appliquer les nouvelles recommandations et s'assurer de leur effet sur la propagation de la Covid-19, il est important d'œuvrer en ce sens.

Les résultats de cette étude confirment les inquiétudes exprimées par le secteur de l'accueil temps libre (ATL). En guise de conclusion, plusieurs demandes y sont formulées. La première concerne l'abrogation des restrictions adoptées pour les activités des enfants de moins de treize ans. Lors de la préparation de la réunion du Codeco du 5 mars dernier, la ministre Glatigny et moi-même avons donc plaidé pour que les restrictions concernant les activités des enfants et des jeunes soient revues. À la suite de cette réunion, les décisions relatives aux activités des enfants de moins de treize ans permettent l'organisation d'activités en extérieur pour des bulles de 25. Pour les activités en intérieur, les bulles sont toujours limitées à dix enfants. Rappelons que ces normes concernent les activités de temps libre, à l'exception de l'accueil réalisé dans les écoles avant et après les heures de cours, ainsi qu'à l'exception des écoles de devoirs, qui n'étaient pas concernées par des restrictions à

l'époque. Toutefois, l'accueil extrascolaire au sein des établissements scolaires et des écoles de devoirs doit éviter autant que possible de mélanger des enfants issus de bulles différentes.

La deuxième requête concerne une plus grande prévisibilité, afin que les familles puissent s'organiser pour la période des vacances de printemps. Lors de la préparation de la réunion du Codeco de ce 5 mars, la Fédération Wallonie-Bruxelles a plaidé pour que les activités puissent à nouveau être organisées par bulle de 50 et pour que les opérateurs aient la possibilité d'organiser des activités résidentielles. Ces demandes répondent aux besoins des enfants, des parents et des opérateurs. L'arrêté ministériel publié ce dimanche 7 mars ne se prononce malheureusement pas sur les vacances de printemps.

Néanmoins, la notification issue de la réunion du Codeco du 5 mars, qui devra être confirmée lors de la prochaine réunion du 26 mars, mentionne que «du 3 avril jusqu'au 18 avril inclus, des activités dans un contexte organisé, en particulier par un club ou une association, avec ou sans nuitée, sont autorisées pour les personnes jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis, conformément aux protocoles applicables. Ces activités peuvent être organisées pour un ou plusieurs groupes de maximum 25 personnes. Les autres dispositions de l'article 18 de l'arrêté ministériel sont d'application. Si des nuitées sont prévues, les activités doivent être accompagnées par un projet pilote relatif à des tests antigéniques rapides. Il faut en tout cas procéder à un test au début et à la fin de l'activité». Il faudra évidemment observer comment ces règles se traduiront dans l'arrêté ministériel lors de la prochaine réunion. À ce stade, il ne s'agit que d'une notification. Je continuerai à transmettre les préoccupations du secteur et des familles et veillerai à ce que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) communique, dès que possible, les balises pour l'organisation des prochaines vacances scolaires.

La dernière demande concerne les jeunes de 13 à 25 ans et les initiatives à adapter à leurs demandes. Nous adaptons notre protocole commun de décrochage scolaire et social pour faire en sorte que les enfants et les jeunes vulnérables jusqu'à 26 ans puissent être suivis en travail individuel, par groupe de dix maximum, afin de préserver au mieux leur bien-être et pallier leurs difficultés d'apprentissage.

**Mme Valérie Delporte (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'être la voix qui porte les revendications des familles dans la sphère décisionnelle et de faire en sorte que la santé et le bien-être psychologique des enfants et des familles aient autant d'importance, aux yeux des décideurs, que la santé économique des entreprises.

*(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence)*

## **2.11 Question de M. Maxime Hardy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation au cancer de la peau dans les écoles»**

**M. Maxime Hardy (PS).** – Avec l'arrivée du printemps et le retour des beaux jours, les activités extérieures vont être de plus en plus plébiscitées, sans doute bien plus que d'habitude, vu le contexte sanitaire. Or, le cancer de la peau est l'un des rares dont la cause principale est connue avec certitude. Il existe en effet une corrélation directe entre l'exposition aux rayons ultraviolets et le développement d'un cancer de la peau. Selon la Fondation contre le cancer, le nombre de cancers de la peau en Belgique a augmenté de 342 % entre 2004 et 2016. Chaque année, environ 41 000 nouveaux cas sont diagnostiqués. Le cancer de la peau ne touche que très rarement les plus jeunes, mais des comportements responsables dès le plus jeune âge peuvent avoir un impact non négligeable sur le développement potentiel d'une forme de cancer de la peau.

Madame la Ministre, envisagez-vous des mesures spécifiques afin de sensibiliser les enfants aux dangers liés à une exposition prolongée aux rayons ultraviolets? En effet, des campagnes de prévention pourraient se dérouler dans le milieu scolaire afin de toucher l'ensemble des jeunes. En complément de la sensibilisation aux dangers de l'exposition solaire, il est également important d'inciter les parents à effectuer des contrôles réguliers avec leurs enfants auprès d'un dermatologue si quelque chose d'inhabituel apparaît ou si l'enfant a un type de peau fragile. Des mesures sont-elles prévues pour informer les parents d'élèves sur l'utilité des visites auprès d'un dermatologue et sur les différents types de peau et méthodes de contrôle? En effet, parmi les types de cancer de la peau, il en existe un qui, une fois détecté, peut être traité et guéri rapidement, d'où l'importance de consulter un dermatologue, surtout pour les jeunes ayant une peau sensible.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Au moins trois quarts des cancers de la peau peuvent être évités grâce à une bonne prévention et au respect des mesures de précaution relatives aux rayons ultraviolets dès le plus jeune âge. C'est pour cette raison que la sensibilisation et l'information des familles et des jeunes quant aux risques de cancer de la peau consécutifs à une exposition prolongée au soleil sont importantes. Ces actions de sensibilisation doivent, évidemment, être régulièrement répétées.

Attirer l'attention du public sur les méfaits possibles du soleil pour les enfants est une priorité.

À cet égard, le site internet de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) comporte une rubrique dédiée aux bienfaits et dangers du soleil. Cette rubrique comporte également des conseils de prévention et des liens vers des sites spécialisés. Dans les écoles, l'ONE distribuera cette année la brochure «*Vive les vacances*». Celle-ci prodigue des conseils simples et rappelle quelques règles élémentaires de prudence en vacances. De plus, la campagne «*Écoles futées au soleil*», menée par la Fondation contre le cancer, sera diffusée auprès des professionnels de l'ONE et de son public. Cette campagne explique aux enfants, de façon ludique, les dangers du soleil. En complément de la sensibilisation aux dangers de l'exposition solaire, les professionnels de l'ONE incitent également les parents à effectuer des contrôles réguliers auprès de leur médecin, notamment si quelque chose d'inhabituel apparaît sur la peau de leurs enfants.

**M. Maxime Hardy (PS).** – Madame la Ministre, je n'étais pas conscient que tous ces outils seraient développés et disponibles dès le printemps. Ils doivent être mis largement à disposition pour améliorer la prévention. Je note aussi que les organismes tels que l'ONE travaillent en ce sens et que vous les poussez dans cette direction.

**2.12 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise sur la santé mentale des équipes des milieux d'accueil»**

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – La crise sanitaire nous bouleverse tous. Son impact, ainsi que celui des mesures sanitaires, sur la santé mentale des citoyens est indéniable. Les professionnels de la santé mentale s'accordent d'ailleurs à dire que personne ne sera épargné par cette crise et que les dommages psychologiques se feront encore sentir pendant des années.

Dans ce contexte, j'attire votre attention sur un public dont on parle peu et qui subit pourtant de plein fouet et au quotidien les effets d'une surcharge émotionnelle liée à la crise: les équipes des milieux d'accueil de l'enfance. Ces milieux jugés comme essentiels n'ont jamais fermé leurs portes. Leurs travailleurs sont restés fidèles au poste durant toute la crise. Aujourd'hui, ils accusent énormément de fatigue et ils sont nombreux à être à bout de souffle.

Cette profession souffre d'un manque de valorisation. La crise n'a fait qu'accentuer leur sentiment d'invisibilité et leurs frustrations. Ce sentiment n'est pourtant pas sans conséquence sur la qualité de leur travail et sur le bien-être des enfants accueillis. Pour mon groupe et moi-même, il est impératif de prendre en considération la question de la santé mentale de tous les travailleurs de

ce secteur. En janvier dernier, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a créé, à l'adresse des milieux d'accueil, un dossier d'information qui recense des ressources en matière de santé mentale. Si je salue évidemment l'initiative de l'ONE, je m'interroge quant à ses effets concrets sur la santé mentale des professionnels de l'accueil.

Madame la Ministre, une démarche davantage proactive a-t-elle été entreprise par l'ONE? Des visites ont-elles été organisées dans les milieux d'accueil afin d'évaluer au plus près les besoins en santé mentale des équipes? Existe-t-il, dans les milieux d'accueil, des espaces de parole encadrés pour permettre aux travailleurs de parler et d'échanger sur les difficultés vécues pendant la crise? Pourriez-vous nous informer sur les ressources internes à l'ONE qui sont mises à la disposition des milieux d'accueil pour accompagner leurs équipes en matière de santé mentale?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai bien conscience du sentiment de découragement et du manque de visibilité dont souffrent les professionnels de la petite enfance. Ces personnes sont en première ligne depuis le début de la crise et leur travail n'est pas valorisé à la hauteur de ce qu'ils apportent aux familles.

Pour soutenir le personnel des milieux d'accueil sur le plan psychologique, l'ONE a proposé un suivi par le biais d'un dossier visant à informer ces professionnels des différentes ressources en matière de santé mentale mises à leur disposition. Sur le terrain, les agents itinérants de l'ONE sont soumis à la contrainte du télétravail, rendu obligatoire par le gouvernement fédéral depuis le 28 octobre 2020. Néanmoins, le suivi des structures d'accueil est assuré par visioconférence et contacts téléphoniques.

Fort heureusement, depuis le 22 février dernier, et après concertation avec les organisations syndicales, un rythme de deux visites prioritaires hebdomadaires a repris. La priorité a, en outre, été élargie aux structures qui n'ont plus reçu de visite sur site depuis un an, si ce n'est pour le dépôt de masques. Une dérogation peut être accordée par la direction «Coordination accueil» de l'ONE pour effectuer des visites supplémentaires, si cela se justifie.

L'objectif de ces visites est déterminé dans le respect des missions dévolues aux agents de l'ONE, en ce compris les conseillers pédagogiques, les référents santé et les coordinateurs des milieux d'accueil. Ces derniers possèdent une formation sociale et ont pour mission, entre autres, d'accompagner, d'entendre et de conseiller les milieux d'accueil. Il en va de même pour le soutien apporté par les conseillers pédagogiques et les référents santé dans leurs sphères de compétences respectives. L'action

de ces professionnels de l'ONE répond donc à certains besoins des équipes en matière de soutien psychologique. Je précise que l'évaluation des besoins en santé mentale des professionnels de l'enfance ne relève pas des compétences de l'ONE. Cette problématique doit être traitée par le conseiller en prévention ou le médecin du travail, par l'intermédiaire du service externe pour la prévention et la protection au travail de l'employeur.

L'organisation d'espaces de parole visant à permettre au personnel d'échanger sur son vécu relève de l'initiative du pouvoir organisateur du milieu d'accueil. L'idée est pertinente; elle a d'ailleurs déjà été concrétisée dans la commune d'Ixelles, qui a organisé, à la fin de l'année 2020, une concertation avec des acteurs du secteur de la petite enfance sur le thème des difficultés rencontrées durant la crise sanitaire. Je soutiens pleinement ces initiatives. L'ONE a d'ailleurs communiqué des pistes de travail pour soutenir les responsables des milieux d'accueil dans cette démarche.

**Mme Delphine Chabbert (PS).** – Vous ne disposez donc pas encore de données sur l'utilisation, par les professionnels des milieux d'accueil, du dossier d'information fourni par l'ONE. Je me réjouis néanmoins d'entendre que les visites sur site ont repris. Le système de visioconférences a montré ses limites en ce qui concerne les questions aussi sensibles que celle de la santé mentale des travailleurs. Les actions concrètes dans les milieux d'accueil relèvent bien entendu de la compétence du comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) et des pouvoirs organisateurs. Je vous invite à encourager l'ONE pour qu'il soutienne ces démarches fondamentales. Il serait dramatique que ces professionnels s'effondrent sous l'effet de l'épuisement.

**2.13 Question de M. Mourad Sahli à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Opération Viva For Life»**

**M. Mourad Sahli (PS).** – En 2020, l'opération Viva For Life s'est achevée avec un formidable résultat de plus de 7 millions d'euros, soit près de 1,4 million d'euros de plus qu'en 2019, grâce à la générosité de tous les francophones, citoyens, associations, etc. Cette belle opération de solidarité aide les enfants en état de pauvreté, que ce soit dans le secteur de la petite enfance ou de l'aide à la jeunesse. Elle permet d'apporter à ces secteurs un complément pour des investissements qui ne sont pas couverts par les subventions comme l'achat d'une camionnette, des travaux divers ou l'impulsion de nouvelles initiatives.

Cette aide n'est pas à négliger, car elle permet de faire des acquisitions ou de financer des projets

non subventionnés. Nous savons aussi que cette opération de solidarité, bien nécessaire, bénéficie également d'un soutien des pouvoirs publics. Pourriez-vous, Madame la Ministre, confirmer cette information et indiquer le montant des subventions que vous octroyez à cette opération? Quel est le montant total des subventions dont bénéficie Viva For Life?

Ces moyens, publics et privés, servent donc à tous les enfants pris en charge par le secteur de la petite enfance ou de l'aide à la jeunesse. Il me revient cependant que cette opération vise le soutien de projets relevant du secteur privé. Le règlement des aides octroyées dispose que ne sont pas éligibles les sociétés commerciales et les institutions créées et dirigées par les pouvoirs publics. Pouvez-vous m'en indiquer les raisons? Ne pourrait-il pas être envisagé, le cas échéant, d'ouvrir cette aide aux nombreux services de la petite enfance organisés par des pouvoirs publics: communes, centres publics d'action sociale (CPAS), intercommunales ou provinces?

Comme vous le savez, ces pouvoirs publics doivent également faire face à des charges et coûts importants pour mener à bien leurs projets, sans nécessairement disposer de financements plus conséquents que certaines associations. Or ces structures publiques ont parfois davantage de charges liées au statut de leurs travailleurs et n'ont pas accès aux aides des fondations privées qui ne soutiennent que des services privés. Disposez-vous d'éléments d'analyse sur cette situation et sur une possible extension des bénéficiaires potentiels? Qu'envisagez-vous de faire pour remédier à cette situation et rétablir une certaine équité entre les services agréés, que leur pouvoir organisateur soit public ou privé?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Viva For Life est organisée par l'ASBL CAP48 et la RTBF. CAP48 a été créée en 1967 par la RTBF avec la mission sociale d'organiser des campagnes de sensibilisation et de récolte de dons en faveur des associations pour personnes handicapées et du secteur de l'aide à la jeunesse. Depuis 2013, avec la création de la campagne Viva For Life, sa mission a été élargie aux secteurs en charge de la précarité, et en particulier pour les enfants de moins de six ans. La campagne de 2020 a en effet récolté plus de sept millions d'euros en décembre, 85 % de ce montant proviennent de dons de particuliers, 10 % de ceux d'entreprises et 5 % d'un apport financier des pouvoirs publics, que ce soit au niveau des Régions, des Communautés et du fédéral. Ces apports publics prennent la forme de cofinancements avec Viva For Life pour certains projets particuliers.

Les associations bénéficiaires de l'opération de 2019 appartiennent, pour 51 % d'entre elles, au secteur de la petite enfance, 17 % au secteur de l'aide à la jeunesse, et plus de 20 % au secteur de

la lutte contre la pauvreté. Mon administration a toujours reconnu et estimé que le secteur associatif est un partenaire à soutenir face à ces grands enjeux de société. En 2020, cette opération a permis à 136 associations actives auprès de familles en difficulté de bénéficier d'un financement complémentaire. Par ailleurs et comme vous l'indiquez, Monsieur le Député, dans le cadre de l'opération Viva For Life, ne sont pas éligibles les sociétés commerciales et les institutions créées et dirigées par les pouvoirs publics. En effet, le règlement de CAP48 pour les demandes de financement n'autorise pas les financements en faveur des pouvoirs publics, quels qu'ils soient. Ce positionnement est acté au sein même des statuts de l'ASBL, depuis sa création.

CAP48 soutient que ses donateurs du grand public ne comprendraient pas que leurs dons servent à financer des structures gérées et financées par les autorités publiques. Pour ma part, je suis d'accord avec cette approche et estime que ces opérations doivent exclusivement soutenir les associations relevant du secteur associatif privé. Le secteur public obéit quant à lui à une logique différente et spécifique. Permettez-moi également d'attirer votre attention sur le fait que cet élément étant inscrit dans les statuts de CAP48, je ne pense pas qu'il existe pour le gouvernement une quelconque marge de manœuvre pour une extension des bénéficiaires potentiels. Néanmoins, je reste attentive, tout comme cette ASBL, à développer des collaborations et des partenariats de grande proximité, afin de renforcer, à travers les financements octroyés, l'innovation dans les politiques menées pour la petite enfance et la lutte contre la pauvreté. C'est d'ailleurs bien l'état d'esprit qui préside aux cofinancements évoqués.

**M. Mourad Sahli (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse assez complète. J'attire votre attention sur le fait que le secteur associatif public n'a pas accès à ce complément de financement alors que, sur le terrain, il remplit des missions ô combien importantes, vous le savez en tant que ministre. Je me réjouis bien entendu que l'élan citoyen contribue à faire fonctionner la solidarité. Comme vous, je suis convaincu qu'elle est la meilleure voie pour atteindre l'égalité entre les enfants. Je prends bonne note de votre volontarisme.

**2.14 Question de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Journée internationale des droits des femmes: état des lieux du Plan "Droits des femmes" et de son planning»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Hier, nous célébrions la centième Journée internationale des droits des femmes. Du droit de vote à l'égalité salariale en passant par l'accès aux études, nos ancêtres ont mené un long et lourd combat pour nous offrir des conditions de vie décentes et épanouissantes. Mais ce combat est loin d'être terminé. Il est même quotidien. Il y a encore du chemin à parcourir, dans des domaines tels que l'avortement, l'inscription du mot «féminicide» dans le Code pénal, l'accès aux protections périodiques, l'égalité salariale réelle, la répartition équilibrée des charges relatives au ménage et aux enfants, etc. Ces avancées pourraient être amplifiées par un changement des mentalités et la déconstruction des stéréotypes liés au genre, aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Un chapitre du Plan «Droits des femmes» y est d'ailleurs consacré. En effet, l'axe 2 du plan s'intitule «Déconstruire les stéréotypes et agir sur les représentations». Nous pouvons y lire ceci: «Afin de s'attaquer aux racines des discriminations et des inégalités, notamment de genre, le gouvernement œuvrera à lutter contre toutes formes de stéréotypes qui visent à dévaloriser et enfermer les femmes/filles et les hommes/garçons dans des rôles et fonctions prédéterminées. En tant que premiers pôles de socialisation, les milieux d'accueil de la petite enfance et les écoles sont des environnements essentiels où il est non seulement possible d'empêcher la perpétuation de stéréotypes et de préjugés, mais aussi d'élaborer et de vivre d'autres approches sur le genre, vers une culture d'égalité et de respect mutuel».

Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette mesure phare de l'axe 2? Comment envisagez-vous de travailler sur la déconstruction des stéréotypes dans les milieux d'accueil de la petite enfance? Quel sera le rôle de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) dans cette tâche? Vous êtes-vous déjà concertée avec la ministre de l'Éducation pour envisager la déconstruction des stéréotypes au sein de nos écoles? Des actions spécifiques ont-elles été menées dans le cadre du centenaire de la Journée internationale des droits des femmes, ce 8 mars? Dans l'affirmative, lesquelles?

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – La journée du 8 mars est l'occasion de mettre en lumière les combats que mènent quotidiennement les femmes pour leurs droits et l'égalité des sexes. La Journée internationale des droits des femmes est aussi l'opportunité d'informer le grand public sur l'existence de défis majeurs dans ce domaine. Je me réjouis de voir que les médias destinés au grand public sortent des reportages sur ces questions essentielles et consacrent des dossiers spécifiques à la problématique des droits des femmes, aux acquis dans ce domaine, ainsi qu'aux combats qu'il reste à mener.

La pandémie de la Covid-19 a mis davantage en lumière le rôle capital des femmes dans plusieurs secteurs et singulièrement dans le secteur de l'aide aux personnes. De nombreux analystes ont constaté un renforcement des inégalités entre les sexes en cette période de crise sanitaire, notamment pour ce qui est de la prise en charge des enfants ou des personnes souffrantes. Cela est dû à la présence plus importante de femmes dans les métiers de première ligne. La gestion de la crise ne doit pas nous faire oublier les objectifs en termes d'égalité des genres, tant leurs répercussions sont énormes.

Madame la Ministre, dans ce contexte, pourriez-vous nous faire un état des lieux concernant les avancées en termes de droits des femmes? L'ordre du jour de la séance du 25 février 2021 du gouvernement faisait état du fait que les membres du Comité de suivi du Plan «Droits des femmes» allaient être désignés. Néanmoins, il semble que ce point ait été reporté. Quelles sont les raisons de ce report? Avez-vous décidé d'un calendrier de mise en œuvre de vos propositions? Prévoyez-vous un contrôle des différentes mesures? Vingt projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets «Violences faites aux femmes et aux filles dans un contexte de post-Covid». Une enveloppe budgétaire de 305 300 euros est prévue dans ce cadre. Le rapport relatif à ce contrôle sera-t-il disponible auprès du comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ou renvoyé vers notre commission? Pouvez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet?

Concrètement, diverses réponses à mes collègues indiquent que certains projets sont en passe d'être amorcés ou adoptés. Quels projets verront-ils le jour d'ici la fin de cette année 2021? À cet égard, où en sont les vingt projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets Violences faites aux femmes et aux filles dans un contexte de post-Covid? Il me semble en effet primordial de s'attaquer rapidement à ces problématiques, afin de permettre aux femmes et aux filles de témoigner au plus vite de leur vécu. Dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je ciblerai les domaines essentiels que sont l'enseignement et la transmission des savoirs. À cet égard, où en sont les discussions relatives à la formation des futurs diplômés en santé ou en sciences humaines sur l'identification et le traitement des violences?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, cette année encore, malgré un contexte difficile, le secteur associatif s'est mobilisé ce 8 mars pour la Journée internationale des droits des femmes. Nous sommes d'accord: la gestion de la crise ne doit pas nous faire oublier nos objectifs en termes d'égalité des genres. Bien au contraire! L'opérationnalisation du Plan «Droits des femmes» suit d'ailleurs son cours. Outre les ac-

tions que j'ai citées lors de notre réunion de commission du 2 février dernier, d'autres initiatives ont été prises ou sont en cours de concrétisation.

Parmi celles-ci, mentionnons premièrement l'évaluation et la révision du test «Genre» et, deuxièmement, la relance d'Alter Égales, dont le site, en ligne depuis hier, est désormais à jour. Troisièmement, évoquons la concertation organisée avec les porteuses du projet «La deuxième scène – acte 4» en vue d'identifier les pistes d'action à mener afin d'améliorer la place des femmes – y compris racisées – dans les arts de la scène. Quatrièmement, le travail se poursuit avec ma collègue Valérie Glatigny sur l'amélioration du traitement médiatique des violences, le recueil de données statistiques ou encore le renforcement de l'aide aux victimes grâce à un soutien renforcé à SOS Viol. Cinquièmement, vingt projets de lutte contre les violences faites aux femmes sont en cours de réalisation et seront clos fin octobre. Sixièmement, j'évoquerai les recommandations relatives à la formation des futurs diplômés en santé ou en sciences humaines, à la détection et au traitement des violences. Celles-ci ont récemment été transmises à la toute nouvelle commission «Genre» de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) afin d'alimenter ses travaux.

D'autres projets se profilent en 2021, tels que le développement d'une campagne adressée aux auteurs potentiels de violences; le soutien à la création d'ateliers d'autodéfense féministes; la lutte contre la précarité menstruelle en commençant par des projets pilotes dans les écoles; la reconnaissance et le financement de cinq collectifs de lutte contre les violences; le lancement d'une réflexion sur le conditionnement des subventions à la lutte contre le sexisme et une représentation paritaire dans les structures dirigeantes; enfin, l'amélioration de la visibilité des femmes dans les médias, à l'occasion notamment des conventions pluriannuelles des médias de proximité. En termes de lutte contre les stéréotypes dans les milieux d'accueil, nous prévoyons notamment de former le personnel à la dimension de genre, pour éviter de reproduire des stéréotypes par le biais de l'aménagement des milieux d'accueil et des activités proposées aux enfants. Le contrat de gestion de l'ONE faisant actuellement l'objet de discussions intercabinets, il est prématuré de parler des dispositions plus spécifiques qui seront prises.

Quant à la concertation sur la déconstruction des stéréotypes dans les écoles, les discussions sont en cours avec mes collègues Valérie Glatigny et Caroline Désir pour actualiser et pérenniser le module de formation initiale et continuée intitulé «Filles, Garçons: une même école?». Le comité de suivi chargé notamment d'évaluer la mise en œuvre du Plan «Droits des femmes» sera établi au mois d'avril. Initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 25 février, l'arrêté de

désignation des membres de ce comité a malheureusement dû être reporté au mois de mars pour des raisons indépendantes de notre volonté.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir fait le point aujourd’hui sur les projets qui ont déjà vu le jour et ceux lancés en 2021. Ma question portait sur les milieux d’accueil de la petite enfance (MILAC) et le rôle à jouer par l’ONE dans l’élaboration d’actions, d’une réflexion et de la formation du personnel aux questions de genre. J’espère que ces éléments feront partie des projets prochainement examinés. Vous êtes en pourparlers avec les ministres Glatigny et Désir au sujet des stéréotypes dans les écoles. Je vous encourage à continuer dans cette voie, car la lutte contre les stéréotypes est essentielle, que ce soit au niveau de la petite enfance ou dans nos écoles. Il importe en outre de travailler avec l’ONE dont l’expertise est précieuse. Après un siècle de lutte et de progrès, le combat est loin d’être terminé, mais ce qui compte est d’essayer d’avancer chaque jour.

**Mme Anne-Catherine Goffinet (cdH).** – Merci Madame la Ministre pour l’état des lieux de ces projets, ainsi que des différents calendriers et échéances. Je prends note du fait que le point concernant la désignation des membres du comité de suivi n’est pas abandonné et qu’il sera intégré à l’ordre du jour d’une réunion dans le courant du mois de mars. Me voilà rassurée.

**2.15 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Sensibilisation à l’endométriose ainsi qu’aux maladies gynécologiques et urologiques»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – L’endométriose est une maladie gynécologique chronique qui concerne une femme sur dix en Belgique. Cette maladie a longtemps été ignorée, et pourtant, elle est très difficile à vivre au quotidien. Elle est aussi la première cause d’infertilité.

De nombreux tabous existent encore aujourd’hui autour de l’endométriose en particulier, mais également autour des maladies féminines en général. Et ces tabous compliquent le diagnostic, d’autant que la plupart des symptômes sont ressentis par les femmes en période de règles.

À l’heure actuelle, aucun traitement ne permet de guérir l’endométriose. Pour bloquer l’évolution de la maladie, des traitements hormonaux sont le plus souvent utilisés afin de stopper les menstruations. Mais à un stade avancé, une chirurgie est nécessaire. Il faut en moyenne sept ans pour poser le

diagnostic d’endométriose. Cette lenteur s’explique en partie par la banalisation des douleurs liées aux règles. La sensibilisation du plus grand nombre de personnes est donc essentielle, en particulier lorsqu’il s’agit de maladies liées à l’intime, dont peu de personnes osent parler ouvertement.

Dans le cadre de vos compétences, quelles mesures envisagez-vous de prendre concernant la sensibilisation à l’endométriose et, plus globalement, aux maladies gynécologiques et urologiques? Selon quel calendrier? Des initiatives sont-elles envisagées en concertation avec vos homologues régionaux? Dans l’affirmative, lesquelles? Êtes-vous en mesure de m’indiquer si les cours d’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) abordent la question des règles et de l’endométriose, ainsi que les maladies gynécologiques et urologiques de manière plus générale?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l’endométriose est une maladie ayant des conséquences très importantes sur la vie des femmes qui l’ont contractée. Cette pathologie provoque de très fortes douleurs qui empêchent les femmes de mener une vie quotidienne normale. Actuellement, nous connaissons peu les facteurs de prévention de cette maladie. Nous savons cependant qu’environ 15 % des femmes belges souffrent d’endométriose.

Un des objectifs du Plan «Droits des femmes» est de penser la promotion de la santé, à travers le prisme du genre, pour que les maladies propres aux femmes ne restent pas inconnues. Je travaillerai donc avec mes collègues de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale afin de faire en sorte que la sensibilisation, la prévention et la promotion de la santé tiennent compte des maladies propres aux femmes.

Au niveau scolaire, les bilans de santé organisés par les services de promotion de la santé à l’école (PSE) prévoient une anamnèse globale. C’est l’occasion pour les jeunes filles de parler de leurs douleurs gynécologiques ou urologiques. Il incombe ensuite aux services PSE de les orienter correctement.

L’éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) fait partie des missions de l’enseignement obligatoire depuis 2012. Chaque direction et équipe éducative doivent développer un projet et des actions dans ce cadre. Les services PSE, tout comme les centres psycho-médico-sociaux (PMS), les centres de planning familial ou d’autres ASBL spécialisées, collaborent à la mise en place de l’EVRAS en milieu scolaire.

Actuellement, il n’existe pas de référentiel commun pour l’EVRAS. Le développement de ces référentiels est prévu par le Plan «Droits des Femmes 2020-2024» et le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024.

L'endométriase et les autres maladies propres aux femmes me préoccupent. Je compte travailler, avec mes homologues des autres niveaux de pouvoir, à ce qu'elles soient mieux prises en considération.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, je vous ai interrogée en tant que ministre des Droits des femmes. La sensibilisation et la prévention sont des objectifs du Plan «Droits des femmes», sur lesquels vous devrez travailler avec vos collègues puisque cette matière est transversale. Tous ensemble, nous y arriverons!

J'entends que des actions sont menées par les services PSE dans les écoles. Il faut poursuivre sur cette voie, même si les thématiques sont nombreuses.

Il est crucial qu'e vous, en tant ministre chargée des Droits des femmes, consacriez du temps à ce thème, comme vous le faites. Le débat a lieu aujourd'hui alors que par le passé, des sujets tabous comme l'endométriase étaient passés sous silence alors que cette maladie touche pourtant 15 % des femmes, ce qui est considérable.

**2.16 Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Plan de relance et inégalités de genre»**

**2.17 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Hausse des inégalités de genre depuis le début de la crise sanitaire»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Christophe Magdalijs (DéFI).** – La crise sanitaire a accentué, mais aussi rendu visibles les inégalités de genre: elle a produit un effet de loupe sur le rôle central et essentiel des femmes dans la société. Ce 8 mars, c'était la journée internationale des droits des femmes. Cette année, son thème portait sur «le leadership féminin: pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19». Dans le cadre des fonds européens alloués par le plan pour la reprise et la résilience (PRR), la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est vu accorder quelques 495 millions d'euros.

Le PRR, destiné à remettre sur les rails notre économie, doit prendre en compte la réalité des femmes durement touchées par la crise, car elles occupent souvent des métiers essentiels et font souvent partie des ménages les plus en difficulté. Au niveau fédéral, la secrétaire d'État à l'Égalité a fait

voter le 22 janvier dernier, en Conseil des ministres, une note détaillant la mise en œuvre d'un plan fédéral *Gender mainstreaming*. Elle a aussi obtenu 3 millions d'euros pour favoriser l'entrepreneuriat féminin, les secteurs dits féminins et l'entrée des femmes sur le marché de l'emploi. C'est une mesure dont nous nous réjouissons, mais qui peut paraître dérisoire face aux besoins.

Madame la Ministre, comment allez-vous utiliser l'argent européen pour favoriser les droits des femmes? Quels montants seront dédiés à ce sujet? Avez-vous déjà priorisé certains projets? Dans quelle mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles intégrera-t-elle une analyse genrée dans la mise en œuvre des politiques publiques financées avec les fonds européens? Les plans nationaux doivent lutter contre les inégalités sexuées. La Belgique, jusqu'à présent, est incapable de mettre en œuvre correctement la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales. Comment comptez-vous conditionner ou, dans une moindre mesure, consacrer les moyens du PRR à l'égalité entre les femmes et les hommes?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Avant tout, je souhaite féliciter toutes celles qui, hier, sont descendues dans la rue, ont manifesté, ont fait grève pour revendiquer l'égalité avec les hommes puisque, que tant au travail qu'à la maison, les inégalités sont encore flagrantes. Le chemin est encore long. Il y a deux ans, la Ligue des familles avait mené une enquête pour mesurer le taux de satisfaction des familles sur la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. À l'époque, 92 % des personnes interrogées indiquaient avoir des difficultés pour concilier le travail, la famille et les autres activités. Avec la Covid-19, ces difficultés se sont encore nettement accrues.

Le 20 février dernier, le président de la Ligue des familles détaillait le problème dans la presse: «Quand un enfant doit être gardé, ce sont surtout les femmes qui s'absentent de leur travail. Comme elles sont généralement moins bien rémunérées que leurs conjoints, on préfère sacrifier le salaire le plus faible du couple. On a ainsi pu établir le constat que les congés "corona" sont pris par des femmes dans deux tiers des cas. Pendant le confinement, le travail domestique des couples a augmenté de vingt heures par semaine en moyenne: douze heures de travail effectué par les femmes et huit heures par les hommes. Pour résumer, on peut dire que les femmes ont assumé la gestion de la maison pendant que les hommes télétravaillaient.» Madame la Ministre, avez-vous discuté avec le secteur associatif sur la hausse des inégalités de genre liée à la crise sanitaire? Des pistes d'action ont-elles été étudiées?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.

– La crise sanitaire a eu pour mérite de mettre en lumière la surreprésentation des femmes dans des secteurs professionnels clés et pourtant précaires. En revanche, elle a accentué certaines inégalités de genre comme la répartition du travail domestique et les violences faites aux femmes.

L'Europe, par le PRR, met des moyens complémentaires à notre disposition pour des investissements contribuant à la transition écologique et numérique de notre société d'ici 2026. Il ne s'agit pas de moyens visant à financer structurellement une politique. Je serai particulièrement attentive à l'analyse genrée des projets de réforme et d'investissement soumis au plan de relance. Cette analyse est d'ailleurs prévue dans le processus instauré par le pouvoir fédéral. Les fiches de toutes les entités fédérées seront passées en revue par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Par ailleurs, de manière plus générale, l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie des objectifs prioritaires transversaux pour l'obtention des fonds structurels européens. Ils figureront pleinement dans les programmations du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE).

En ce qui concerne les échanges avec le secteur associatif, je rappelle que de nombreuses rencontres ont eu lieu pendant la crise sanitaire pour l'élaboration du plan «Droits des femmes». Cette crise a donc eu un impact sur nos échanges et mis en lumière des pistes d'améliorations qui ont été intégrées au plan. Des rencontres se poursuivent. Pas plus tard qu'hier, je rencontrais les représentants du Forum des jeunes qui a fait tout un travail très conséquent sur la question des droits des femmes chez les jeunes. C'est une rencontre parmi d'autres qui permet de continuer à alimenter le travail du gouvernement.

Enfin, j'ai contribué à l'instauration, dès le début de la crise sanitaire, d'une *task force* sur les violences faites aux femmes, avec un point d'attention sur la crise. Elle rassemble l'administration, les représentants des ministres concernés, ainsi que des professionnels de terrain. Je suis donc allée plus loin que l'échange et, sur la base des propositions de cette *task force*, des actions concrètes ont été menées, comme tout récemment, le renforcement du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ASBL SOS Viol qui permet d'étendre les plages horaires du numéro vert et de proposer un service de dialogue en ligne pour que les victimes de violences sexuelles puissent échanger de manière anonyme.

**M. Christophe Magdalijs (DéFI).** – Je me doutais bien que vous alliez, Madame la Ministre, pointer, assez justement, les problèmes et les pistes pour tenter d'y remédier. Je ne réagis pas plus que de raison à votre réponse. Mon souhait est de distinguer nettement, d'ici la fin de la présente législature, de réelles améliorations sur l'ensemble des domaines qui ont été explorés afin que, après ces

quelques années de crise, nous puissions nous féliciter du fait que le sort des femmes a été significativement amélioré. Je souhaite que nous puissions nous dire que, certes, la crise a été un moment difficile et douloureux, mais qu'elle a aussi été un moment charnière pour améliorer le sort des femmes de manière significative et structurelle.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, vous avez évoqué des pistes de solution. Vous en avez cité certaines qui ne concernent pas directement ma question qui portait sur la relation existant entre la vie professionnelle et la vie familiale. Vous avez développé votre réponse sur le sujet des violences faites aux femmes, un sujet très important, certes, mais les femmes subissent aussi d'autres types de violences. J'aurais aussi aimé entendre vos pistes de solutions à l'égard de ces autres types de violences.

Je me permets une digression en évoquant la violence économique. Par exemple, en général, les femmes bénéficient de salaires moins élevés que les hommes. J'y reviendrai ultérieurement sur ce sujet, avec la revendication d'un salaire minimum à 14 euros de l'heure.

Je parlais du fait que les femmes, déjà avant la crise sanitaire, consacraient plus de temps que les hommes aux tâches domestiques, jusqu'à 8 heures en plus par semaine. Elles occupent aussi 80 % des emplois à temps partiel. Au final, de nombreuses femmes ne choisissent pas d'occuper ces temps partiels. C'est souvent des rythmes de travail qui sont proposés dans les métiers qu'elles occupent en majorité. Si elles le choisissent, c'est de manière indirecte pour s'occuper de la famille. Comme le disait le représentant de la Ligue des familles, c'est le salaire le plus bas qui est sacrifié. Cette dépendance économique peut amener à des situations vraiment dramatiques dans le cas de violences conjugales, car les femmes sont totalement dépendantes de leur conjoint. Il y a vraiment plusieurs pistes de réflexion que j'aimerais vous proposer, soutenues tant par la Ligue des familles que par le groupe parlementaire PTB.

Je songe par exemple à la réduction collective du temps de travail qui permettrait à tous de travailler 30 heures par semaine. Cette réduction collective du temps de travail deviendrait la norme et n'engendrerait pas de perte de salaire. C'est l'une des pistes de solution pour rééquilibrer les tâches domestiques, soit un travail non rémunéré principalement occupé par les femmes. Il y a aussi la question des places dans les crèches, car, à l'heure actuelle, de nombreuses femmes s'occupent de leurs enfants faute de place dans les crèches. Voilà les pistes de solution que je sou mets à votre réflexion.

**2.18 Question de M. François Desquesnes à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des**

***Médias et des Droits des femmes, intitulée «Domaine du château de Seneffe»***

**M. François Desquesnes (cdH).** – Le domaine du château de Seneffe est une propriété de la Communauté française. Il se compose d'un château abritant un musée, mais également d'un magnifique parc et d'une orangerie dans laquelle ont lieu des expositions temporaires ainsi que d'un espace herca. La gestion de ce superbe endroit a été confiée par la Communauté française à une ASBL dont une partie des représentants est désignée par votre gouvernement, Madame la Ministre.

Vous avez donné récemment l'instruction de procéder au renouvellement des cinq administrateurs proposés par le gouvernement. Cette instruction ne concerne-t-elle que les représentants de la Communauté française ou l'ensemble des administrateurs de l'ASBL? Comme le Pacte culturel s'applique dans ce cas, toutes les tendances idéologiques doivent être représentées. Si ce n'est pas le cas, un mécanisme d'observateurs doit être créé en vertu de la clé D'Hondt. Avez-vous demandé à l'ASBL d'être attentive à cet aspect?

Je voudrais maintenant faire le bilan de la fréquentation culturelle et touristique du site. Comme d'autres lieux, le domaine a subi des obligations de fermeture et de restrictions d'activité liées à la pandémie. Quel est le bilan de la fréquentation 2020 par rapport aux années précédentes? Y a-t-il une stagnation, une diminution, une progression? Quelles ont été les répercussions sur les finances de l'association? Celle-ci est financée, d'une part, par des subventions de la Communauté française, et, d'autre part, de façon plus limitée, par les entrées.

L'ASBL était légèrement déficitaire en 2018 et en 2019. Mais les fonds propres de l'association permettaient de couvrir largement ce déficit. Connaissez-vous déjà la tendance des comptes 2020? Risquent-ils de mettre en difficulté l'ASBL? Dans ce cadre, vos services donneront-ils à l'ASBL un coup de pouce financier complémentaire? L'année 2021 ne risque-t-elle pas d'être également une année dure de ce point de vue?

Cette ASBL gère une propriété de la Communauté française. Deux mécanismes d'intervention sont possibles. D'abord, l'ASBL peut intervenir pour de petits travaux. Toutefois, elle emploie actuellement 26 équivalents temps-plein, ce qui est très important pour un budget d'environ un million d'euros, à quoi s'ajoute à peu près le même montant en subventions. Cela ne laisse que peu de marge de manœuvre pour réaliser des investissements. Ensuite, l'intervention peut se faire par le biais de crédits directs, c'est-à-dire que votre ministère intervient directement comme propriétaire du bâtiment. Je voudrais attirer votre attention sur les factures énergétiques élevées du site. Il s'agit d'un bâtiment historique et les systèmes de chauffage ou d'électricité sont obsolètes. Est-ce qu'un effort est fourni sur ces aspects? Nous nous sommes engagés

à tous les niveaux pour lutter contre le réchauffement climatique. Il serait donc logique que la Fédération Wallonie-Bruxelles, par ses compétences et au travers de cette propriété, soit aussi acteur dans la réduction des gaz à effet de serre. Est-ce que des investissements sont prévus en 2021 ou durant l'année suivante?

Une convention quadriennale lie la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ASBL Domaine de Seneffe. Envisagez-vous de la renouveler? Dans l'affirmative, la redéfinition des priorités portera-t-elle sur des éléments tels que la lutte contre le réchauffement climatique? Où en êtes-vous dans les préparatifs?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vous confirme que les demandes de désignation ont été envoyées aux partis sur la base des articles 7 et 18 des statuts de l'ASBL Domaine de Seneffe-Musée de l'Orfèverrie de la Communauté française et conformément à la clé d'Hondt et à la représentativité au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les partis pourront nommer les représentants de la Communauté française à l'instar de ce qui a été fait lors des renouvellements précédents. Les statuts de l'ASBL ne prévoient pas de poste d'observateur et je n'ai pas été saisie d'une demande de votre part en ce sens. Les nouveaux représentants seront confirmés par le gouvernement dans les prochaines semaines. Je vous inviterai alors à prendre contact avec le nouveau président de l'ASBL afin d'évaluer avec vous la possibilité de rencontrer votre demande, conformément à l'application du Pacte culturel.

Concernant la fréquentation 2020 du musée, je n'ai pas encore reçu de chiffres spécifiques pour Seneffe. En moyenne, les musées wallons ont subi une baisse de fréquentation de 57 %, due aux périodes de confinement, à la réouverture partielle dans le respect des jauges, à l'interdiction de visites pour les groupes, à la fermeture des frontières ainsi qu'à l'arrêt des visites scolaires en raison du code rouge qui régit en ce moment l'enseignement. L'impact financier pourra être réellement calculé en seconde partie d'année lorsque l'opérateur aura envoyé ses comptes et bilans à l'Administration générale de la culture (AGC) pour analyse.

Plusieurs investissements ont été réalisés en 2020, en vue de la rénovation de l'Orangerie, pour plus d'un million d'euros. Les travaux sont en voie de finalisation et ont permis la rénovation intérieure et acoustique ainsi que l'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite. Les investissements budgétés en 2021 concernent essentiellement des travaux de gros entretien: réfection d'une partie du mur d'enceinte du domaine pour 100 000 euros, nettoyage des stucs et marbres du hall d'entrée du château pour 15 000 euros; remplacement du groupe de froid de l'Orangerie et installation d'une

régulation du système de conditionnement d'air pour 150 000 euros.

D'autres chantiers prévoient un important volet d'amélioration de l'efficacité énergétique. Leur coût prévu s'élève à trois millions d'euros. Ils sont actuellement en attente d'autorisation, notamment de la part de la Commission royale des monuments, sites et fouilles. Ils concernent la rénovation des toitures du château, des galeries, de la chapelle et de la conciergerie, la réfection des enduits de la chapelle et des galeries ainsi que le remplacement des châssis du château. Sous réserve d'obtention des autorisations nécessaires, ces travaux devraient être réalisés entre 2022 et 2026.

La convention en cours prendra fin en décembre 2021. Le musée est tenu de rentrer son dossier de reconnaissance pour le 30 juin prochain. Il sera ensuite analysé, tant par le Service général du patrimoine que par la Commission des patrimoines culturels, qui me rendront un avis pour la fin de l'année quant à l'éventuelle reconduction de cette convention.

**M. François Desquesnes (cdH).** – Concernant l'application du Pacte culturel, je vous rappelle que vous êtes la ministre de la Culture. Je ne peux que vous encourager à l'appliquer, de façon proactive, et ne pas attendre qu'il y ait des demandes. Cela me semble assez logique et cohérent. C'était le sens de ma question. Il est nécessaire que vous le rappeliez à toutes les associations qui dépendent de votre département. Il en va de votre responsabilité. Si vous avez besoin de demandes, vous en aurez!

Je regrette de ne pas obtenir de chiffres plus précis. Je vous les demanderai à nouveau parce qu'il me semble primordial de connaître précisément la situation de l'ASBL du Domaine de Senneffe. J'en profiterai également pour vous interroger sur la situation des autres associations de gestion de biens qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je le ferai par la voie d'une question écrite pour vous permettre de rassembler les informations pertinentes.

En ce qui concerne les investissements, je me réjouis de l'avancée du projet de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment. De ce point de vue, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit être exemplaire dans ses bâtiments; elle devrait essayer de faire aussi un effort sur les écoles, mais c'est un autre débat. Au sujet du patrimoine classé, ce chantier est lié à davantage de contraintes, mais il me semble normal que la Fédération agisse à ce niveau. Je ne peux que vous encourager à poursuivre ce dossier. Je serai extrêmement vigilant à la lecture du prochain budget 2022 de la Fédération pour qu'il prévoie les crédits adéquats, à la fois en engagement et en liquidation, dans l'allocation budgétaire du domaine de Senneffe. Je reviendrai prochainement vers vous avec des questions écrites afin d'en connaître les détails.

**2.19 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation du Centre Keramis»**

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Madame la Ministre, je vous avais déjà interrogée sur la situation du Centre Keramis il y a quelques mois. À l'époque, ce musée était sous-financé de façon chronique et vous vous étiez engagée à lui accorder une subvention extraordinaire de 100 000 euros pour l'année 2020 grâce à l'enveloppe de la Loterie nationale. Cette subvention a évidemment offert des perspectives d'avenir à l'équipe du musée.

Vos services avaient également rapporté à l'époque que le musée avait rentré un nouveau dossier de reconnaissance. Vous aviez précisé que celui-ci devait être analysé lors d'une prochaine séance de la nouvelle Commission des patrimoines culturels. Vous aviez ajouté que les avis des services et de la commission étaient absolument indispensables pour prendre une décision quant à l'éventuelle reconnaissance du musée en catégorie A ou à une hausse de sa subvention. En effet, les subventions de 350 000 euros ne sont attribuées qu'aux seuls musées en catégorie A. Cette même commission devait aussi vous faire rapport de l'évolution du musée au regard des remarques que la ministre précédente avait déjà formulées à son égard.

Au mois de décembre, vous avez été interrogée par mon collègue Michele Di Mattia et vous lui avez expliqué que le nouveau dossier de reconnaissance du musée serait analysé très prochainement par la Commission des patrimoines culturels.

Quelle est la situation actuelle du Centre Keramis? Avez-vous reçu l'avis de la Commission des patrimoines culturels? Dans l'affirmative, une reconnaissance en catégorie A du Centre Keramis est-elle envisageable ainsi qu'une augmentation de sa subvention? Je suis impatiente d'avoir des précisions à ce sujet.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le Centre Keramis est un joyau, tant par son architecture que par les collections qui y sont présentées. Mon cabinet a reçu il y a peu les avis de l'administration et de la Commission des patrimoines culturels, tous deux favorables à une reconnaissance du musée en catégorie A et à une augmentation de sa subvention. En effet, l'équipe du musée a veillé à suivre les recommandations de l'ancien Conseil des musées et des autres institutions muséales en matière de sécurité, de conservation, d'étude du patrimoine et de multilinguisme.

Les nombreuses propositions pédagogiques ont permis d'élever quelque peu le taux de fréquentation du musée. Des efforts doivent cependant encore être entrepris pour remporter l'adhésion du public scolaire. Les efforts du service éducatif et de communication ont porté leurs fruits et doivent être poursuivis.

Le Centre Keramis se veut un lieu de référence dans l'expression de la technique céramique. À ce titre, l'activité de création artistique menée au musée – c'est-à-dire les résidences d'artistes en appartement et la production d'œuvres dans l'atelier – apporte une réelle valeur ajoutée au projet scientifique et culturel.

Je suis consciente qu'un refinancement de l'institution est impératif afin que le personnel du Centre Keramis puisse œuvrer en toute sérénité et avec professionnalisme. L'avis de la Commission des patrimoines culturels et de l'administration quant au renouvellement de sa convention et à sa demande d'augmentation me sont bien parvenus. Ils sont en cours d'analyse par mes collaborateurs. Ces crédits supplémentaires feront l'objet de négociations lors du prochain conclave budgétaire. J'y serai particulièrement attentive.

**Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR).** – Ce sont vraiment d'excellentes nouvelles. Je ne peux que me réjouir d'apprendre que l'avis de la Commission des patrimoines culturels est favorable tant à la reconnaissance en catégorie A qu'à l'augmentation de la subvention. Vous avez précisé, Madame la Ministre, combien les recommandations qui ont été formulées ont été bien accueillies. Par conséquent, j'espère que vous pourrez concrétiser l'augmentation de la subvention lors du prochain conclave budgétaire.

Comme vous l'avez dit, le Centre Keramis est un centre de référence, tant au niveau scientifique qu'au niveau culturel. J'ose espérer qu'il le restera.

## 2.20 *Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Exemplaire n° 4 du "Magazine by PointCulture"»*

**M. Olivier Maroy (MR).** – Créée en 1953, la Médiathèque a longtemps joué un rôle essentiel dans la diffusion de la culture au travers notamment de son service de prêt de disques et de vidéos. Avec l'arrivée du numérique et la révolution amenée par internet, elle a changé de nom et est devenue PointCulture. Elle a également dû actualiser ses missions. En 2019, votre prédécesseure, Alda Greoli, l'a dotée d'une nouvelle convention de financement avec pour objectif de dépolysier ses missions et de mettre en œuvre un nouveau projet qui permette de rendre visibles les artistes et les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son site indique

que «PointCulture a pour but d'offrir au public des moyens privilégiés d'accès à la culture et aux arts dans un esprit non marchand, en visant la promotion socioculturelle du plus grand nombre, en toute neutralité politique, religieuse et philosophique».

Parmi de nouveaux projets, PointCulture a lancé à la fin de 2019 un support en ligne et en version papier baptisé le «*Magazine by PointCulture*». Le dernier numéro en date est intitulé «*Révolte! / Acte II*» et est sorti le 28 janvier dernier. Il fait suite à un autre numéro consacré au même thème «*Révolte! / Acte I*», publié six mois plus tôt. Deux numéros sont parus en un an, déclinant la même thématique, la révolte, ce qui est déjà interpellant.

Le contenu du dernier numéro a particulièrement attiré mon attention. Le Grand Soir s'invite à toutes pages: du portrait d'un militant d'Extinction Rebellion à l'immersion au sein des activistes de la ZAD d'Arlon, en passant par un reportage sur la lutte des personnels des soins de santé. On peut notamment y lire un article intitulé «*Fuck tha police – Violences policières – du rap au hardcore*» qui propose et commente «une playlist musicale reprenant des morceaux consacrés aux violences policières et à la haine envers les forces de l'ordre».

Dans cet article, nous pouvons notamment lire: «Au-delà du racisme, les forces de l'ordre ont toujours eu un souci avec la différence et ont harcelé des groupes qui ne se conformaient pas aux codes de la société traditionnelle.» Voici un autre extrait: «En cas de manifestations, la police réprime très régulièrement les foules à l'aide de canons à eau ou de gaz lacrymogènes, des mesures qui sont bien excessives par rapport au calme de la plupart des événements.» Ou encore: «Cypress Hill propose avec "*Pigs*" un pamphlet contre la police, qui est comparée à des porcs. Ce texte virulent met le doigt sur leur racisme, leur violence et leur corruption.» La cerise sur le gâteau est un dessin occupant une page entière représentant un policier recevant un coup de poing ensanglanté au visage. L'image est explicite et assez violente.

Madame la Ministre, la liberté d'expression est une valeur fondamentale de notre démocratie. L'ancien journaliste que je suis y est évidemment très attaché. Ce n'est toutefois pas la seule valeur, le pluralisme en est une autre. En lisant ces deux derniers numéros du magazine de PointCulture, j'ai eu plus le sentiment d'être plongé dans l'organe d'un parti d'extrême gauche que dans un support censé faire rayonner nos artistes, des lieux et des secteurs culturels de notre Fédération. J'ai beaucoup de respect pour les combats politiques, quels qu'ils soient, pourvu qu'ils soient démocratiques. Mais est-ce bien le rôle de PointCulture? Nous sommes face à un dévoiement des missions de l'organisme. Bien entendu, PointCulture pourrait proposer quelques articles consacrés à des artistes engagés, mais la démarche est tout autre. Deux numéros en un an ont été consacrés au même thème et tous les articles parlent de ce sujet. Cela devient du

militantisme financé sur des fonds publics et cette situation pose question.

Quel regard portez-vous sur cette démarche de PointCulture et plus particulièrement sur les deux numéros publiés au cours de l'année précédente? Ne considérez-vous pas qu'il est problématique que les auteurs de ces articles semblent prendre position contre la police? Certains extraits pourraient même laisser penser que ces personnes incitent implicitement à la violence contre les forces de police? Considérez-vous opportun que du financement public serve à la publication de ce genre d'article? Cela s'inscrit-il réellement dans les missions de PointCulture de mise en avant du secteur culturel et des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans la négative, envisagez-vous de prendre des initiatives afin que ce genre de dérapage ne se reproduise plus? Pouvez-vous faire le point sur les aides publiques que reçoit PointCulture? L'ASBL est-elle considérée comme une association d'éducation permanente au sens du décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé à «valoriser les spécificités de l'action associative critique et active». PointCulture n'est pas reconnu comme un opérateur d'éducation permanente au sens du décret du 17 juillet 2003, mais comme un opérateur dans le champ des politiques culturelles. Il me semble plutôt cohérent qu'il s'appuie sur les principes et méthodes de l'éducation permanente pour donner du sens à son action. La mission de PointCulture est actuellement soumise à une réflexion, notamment en raison de la baisse continue des activités de prêt de médias. PointCulture doit se repenser et définir une nouvelle identité propre, unique et complémentaire aux politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un opérateur emblématique, actuellement subventionné à hauteur de six millions d'euros, qui se trouve à un tournant de son histoire.

Le dernier numéro du magazine de PointCulture a été tiré à 5 000 exemplaires, dont 3 000 sont diffusés directement par l'intermédiaire des différents PointCulture et d'opérateurs culturels partenaires. Je ne suis pas ministre de l'Information; la liberté éditoriale de la revue ne relève donc pas de mes compétences. PointCulture déploie actuellement un projet global autour de la thématique «Révolte!». Un premier opus du magazine est sorti en septembre 2020, une exposition a été mise sur pied et diverses actions et productions artistiques s'articulent autour de la thématique. La revue que vous évoquez, Monsieur le Député, vient compléter cet ensemble et l'article que vous pointez se greffe, lui aussi, à d'autres éléments de contexte, comme l'interview d'un journaliste artiste, écrivain, cinéaste qui s'interroge depuis longtemps sur le rôle

des forces de l'ordre en France, notamment lors du mouvement des gilets jaunes.

Il est légitime, particulièrement en temps de crise, que le monde associatif et les citoyens questionnent de manière critique nos démocraties modernes, leur fonctionnement et leurs institutions. Se faire le relais de la perception par le monde culturel et artistique de thématiques sociétales relève d'un processus d'interrogation légitime et citoyen, non violent et symbolisé. Dans le cadre de sa thématique «Révolte!», PointCulture lance une réflexion sur les violences policières dans un contexte de maintien de l'ordre public. Elle enrichit la question d'une pluralité de points de vue, principalement à travers des médias artistiques. De tout temps, les artistes et les associations qui les mettent en lumière ont nourri leurs œuvres et productions du regard qu'ils portent sur les sociétés dans lesquelles ils s'inscrivent. Témoignages ou interprétations, ces regards particuliers peuvent être perçus, selon la position du destinataire, comme salutaires, subjectifs, subversifs, sensibles, contestataires, décalés, licencieux, irrévérencieux... Nous sommes tous deux des démocrates convaincus, Monsieur le Député. Émettre l'hypothèse d'encadrer, voire de restreindre la liberté artistique ou l'expression associative renverrait inévitablement à des modèles de société que nous rejetons.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je suis assez déçu par votre réponse, Madame la Ministre. Vous précisez ne pas être ministre de l'Information. Le problème ne concerne toutefois pas un média, mais une publication qui doit valoriser nos artistes et nos lieux culturels et leur donner de la visibilité. L'objectif du magazine de PointCulture est de relayer les activités des scènes, théâtres et galeries d'art de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ai aucun problème qu'un numéro réalise, de temps à autre, un gros plan sur un artiste engagé ou subversif. C'est aussi le rôle des artistes de questionner la démocratie. Je m'interroge toutefois sur le degré de militantisme de PointCulture qui consacre, cette année, deux numéros entiers au thème de la révolte. Le dernier constitue un épais cahier d'une cinquantaine de pages entièrement dédié aux violences policières. Vous avez dit que PointCulture doit redéfinir son identité. C'est l'occasion de rectifier le tir, car une ligne rouge a été franchie. J'y resterai particulièrement attentif.

**2.21 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Intégration du secteur de l'humour dans les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Charles Gardier (MR)**. – «Il paraît que plus une société a des problèmes, plus elle cherche

à rire... plus l'avenir est incertain, plus les humoristes font salle comble», dit un proverbe québécois. Aujourd'hui, les salles de spectacle sont vides et l'avenir immédiat demeure incertain, surtout pour les acteurs du secteur culturel actifs dans l'humour.

Lors d'une précédente réunion de commission, vous répondiez à mon collègue, M. Segers, qu'il convenait tout d'abord de réaliser une véritable topographie du secteur de l'humour avant de concrétiser la volonté d'intégrer ce dernier dans le périmètre d'action et de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette topographie semble avoir été réalisée puisque vous avez annoncé, dans un communiqué de presse du 17 février dernier ainsi qu'en séance plénière du 24 février, qu'un groupe de travail rassemblant les représentants des comédiens, d'opérateurs privés, des théâtres subventionnés et de l'Administration générale de la culture (AGC) avait été constitué. Ce groupe s'est déjà réuni à deux reprises et s'est fixé comme objectif de se réunir au moins une fois par mois afin d'avancer en priorité sur deux pistes: l'élaboration d'une carte du secteur de l'humour et la formulation de recommandations sur la manière d'intégrer, à l'avenir, le monde de l'humour dans nos politiques culturelles. J'imagine que ces deux étapes ont été franchies successivement: après la réalisation d'une étude topographique, il paraît logique de dessiner une carte pour préciser notre perception du secteur de l'humour et pouvoir finalement formuler des recommandations.

Madame la Ministre, nous avons tous besoin de rire et il convient d'assurer un avenir viable à ceux qui ont fait de l'humour leur profession. Sur la base de quels critères les membres du groupe de travail ont-ils été sélectionnés? La rédaction de rapports intermédiaires sur l'activité de ce groupe a-t-elle été fixée dans le temps? Dans l'affirmative, selon quelles échéances? Je pense ici en particulier à la mise au point de la cartographie du secteur de l'humour.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) entend «soutenir le développement des disciplines émergentes (...) dans le champ artistique» et «compléter la logique de subventionnement spécifique aux secteurs en construisant une politique cohérente de soutien aux artistes et à la création». J'ai l'intention de travailler à l'élargissement du spectre des disciplines en arts de la scène. Si tout le monde se doit de respecter les balises fixées par les différents décrets en vigueur pour obtenir un accès à la subvention publique, il est anormal qu'une forme d'expression subisse aujourd'hui un handicap avant même d'atterrir devant les commissions d'avis compétentes.

L'humour constitue une formidable porte d'entrée vers la culture et permet chaque année à un

nouveau public de franchir – parfois pour la première fois – les portes d'un théâtre ou d'un centre culturel. Les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles se devaient de prendre en considération la formidable évolution du secteur ces dix dernières années. L'humour reste encore peu reconnu dans le cadre législatif des politiques culturelles de notre Fédération.

Le groupe de travail que vous évoquez est constitué de dix membres et sa composition a été validée par le gouvernement grâce à une note d'orientation présentée le 17 décembre dernier. Les membres ont été choisis sur une base volontaire à la suite de nombreux entretiens exploratoires menés en préambule à l'élaboration de la note. Le travail de cartographie, dont le but est d'identifier les acteurs clés du secteur, se fait parallèlement à celui d'identification des axes de travail et des propositions concrètes nous permettant d'atteindre nos objectifs. Le résultat de ces travaux sera soumis à un panel plus large de représentants du secteur lors d'une table ronde co-organisée par le cabinet et les fédérations professionnelles représentant le secteur dans le cadre du Festival international du rire de Rochefort, en accord avec les éventuelles mesures sanitaires en vigueur. Celui-ci a en effet prévu d'organiser des «assises de l'humour» avec des colloques, des conférences et des débats réunissant des opérateurs venus de toute la francophonie lors de son édition 2021. Dans cette perspective, le rapport final du groupe de travail est attendu aux alentours de la fin du mois de mai 2021.

**M. Charles Gardier (MR)**. – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour le volontarisme dont vous faites preuve dans ce dossier. Il est effectivement anormal que le secteur de l'humour ne soit pas mieux considéré au vu de son importance croissante dans notre paysage culturel ces dernières années. Il doit être entièrement intégré au milieu culturel reconnu. Ce secteur fait vivre beaucoup de lieux culturels et je me réjouis d'entendre qu'une table ronde sera organisée à l'occasion du Festival international du rire de Rochefort, véritable pionnier dans le domaine de l'humour et dont il convient de souligner la qualité et la longévité. Je salue ces avancées et suivrai avec attention l'évolution de la situation.

**2.22 Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Maintien des festivals»**

**2.23 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des**

***Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonds de garantie pour les festivals»***

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Christophe Magdalijns (DéFI).** – Il est bien sûr inutile de répéter à quel point la crise de la Covid-19 est dure pour bon nombre de professions. Nous ne connaissons que trop bien les sacrifices consentis par beaucoup, souvent contraints et forcés. Nous nous sommes régulièrement inquiétés de la situation du secteur culturel et événementiel qui, à la suite des dernières réunions du Comité de concertation (Codeco), ne connaît pas de perspectives très réjouissantes. Chacun le sait, les mondes de la culture et de l'événementiel n'arrivent plus à joindre les deux bouts. La culture non subventionnée, montée au créneau il y a peu, en atteste.

Autoriser l'organisation d'événements et de festivals est un moyen important d'offrir cette perspective au secteur culturel d'ici l'été. Nous sommes le pays des festivals et des événements. Nous pouvons être fiers de ce patrimoine culturel. C'est pourquoi il est indispensable de penser dès maintenant à la façon concrète dont nous pouvons effectivement maintenir les festivals pour donner de l'espoir et sauver notre été sachant que de nombreux organisateurs ont lancé les préparatifs de leurs événements.

Malgré les incertitudes, la France a annoncé des mesures concrètes pour organiser des festivals d'été conformément aux mesures sanitaires. Le monde des festivals d'été est aussi un monde marqué par la concurrence. Il ne faudrait pas que les festivals organisés à Bruxelles et en Wallonie soient les grands perdants de la crise sanitaire.

Madame la Ministre, quels éclaircissements avez-vous donnés ou donnez-vous aujourd'hui aux organisateurs quant au maintien des festivals d'été? Comment le monde francophone se prépare-t-il à la stratégie de sortie de la crise sanitaire? Des plans et protocoles sont-ils déjà fixés ou mis en place pour permettre la tenue des festivals d'été, si le feu vert est donné? Vous avez affirmé que les organisateurs de festival avaient la garantie de pouvoir compter sur leurs subventions, même en cas d'annulation. À côté de cela, une enveloppe de 1,5 million d'euros, contre 2,5 millions en 2020, sera prévue pour soutenir les festivals en difficulté. En Flandre, un fonds de garantie de 50 millions est prévu. Prendrez-vous d'autres mesures pour soutenir les organisateurs francophones, nettement désavantagés par rapport à leurs collègues flamands?

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Habituellement, les festivals sont synonymes de découverte et d'amusement. Aujourd'hui, plus l'année avance, plus l'été se rapproche, plus l'inquiétude plane aussi bien du côté des organisateurs de festival, des

artistes, des techniciens et de tous les métiers qui y sont liés que du côté du public. De nombreuses personnes aspirent en effet à retrouver une vie sociale et culturelle, et espèrent un été sécurisé, mais festif. Le 24 février, plusieurs organisateurs, membres notamment de la Fédération des festivals de musique Wallonie-Bruxelles (FFMWB), qui compte une trentaine de personnes, ont lancé un appel dans la presse. Ils demandent un fonds de garantie qui permettrait notamment de rémunérer les artistes et les techniciens en cas d'annulation des festivals pour raisons sanitaires.

En Flandre, une enveloppe de 60 millions d'euros est débloquée pour un tel fonds de garantie. Des fonds semblables sont prévus ailleurs en Europe: en Allemagne, en Autriche, en Norvège, en France et aux Pays-Bas. Dans ce dernier pays, il est question de 300 millions d'euros pour garantir l'annulation de ces festivals. Les organisateurs de festival ont perdu 99 % de leurs recettes l'an dernier en raison de la crise sanitaire. La plupart d'entre eux ne peuvent plus se permettre de prendre de risques financiers. Pour avancer dans leur organisation et être prêts en été, ils ont besoin de réponses de votre part sur la tenue des festivals ou sur l'établissement d'un fonds de ce type.

Madame la Ministre, quelles informations pouvez-vous nous donner sur les protocoles maximum et minimum qui seront appliqués? Quand les organisateurs recevront-ils une réponse définitive à ce sujet? Vous avez prévu une aide de 1,5 million d'euros, qui semble tout à fait insuffisante au vu des besoins. Du côté de nos voisins, les chiffres vont de 60 à 300 millions d'euros. S'agit-il du seul soutien que vous apporterez aux festivals en cas d'annulation? Avez-vous prévu un fonds de garantie? Si oui, de quel montant? Durant quelle période? Quels seront les critères pour en bénéficier? Enfin, d'autres mesures de soutien sont-elles envisagées?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La question du maintien ou non des festivals est cruciale dans la perspective de cet été où la population aura un besoin vital de lien social, de culture et de musique. Cette question doit être abordée par le Codeco dans les prochaines semaines. La situation sanitaire, peu lisible, ne facilite pas une prise de décision définitive pour une échéance à plusieurs mois.

Mes collaborateurs sont en contacts étroits et réguliers avec la FFMWB. Ce qui ressort de ces échanges, c'est, d'une part, un besoin légitime de perspectives et, d'autre part, une volonté de ne pas tenir une position péremptoire prématurée et de ne pas risquer ainsi d'hypothéquer les probabilités qu'ont ces événements d'avoir lieu dans les meilleures conditions. Mon homologue française, Mme Roselyne Bachelot, a par exemple répondu à la demande des organisateurs de festivals français qui lui demandaient un positionnement clair pour le début du mois de février. Le résultat est tombé et

les conditions proposées en fonction de la situation épidémiologique actuelle, c'est-à-dire 5 000 personnes assises dans le respect de la règle de distanciation physique, sont difficilement applicables pour certains opérateurs qui ont dû jeter l'éponge. La nature même d'un festival, a fortiori d'un festival musical, c'est la liberté de son public.

En tant que ministre de la Culture, j'œuvre pour permettre à la population d'accéder à la culture sous quelque forme que ce soit et de faire en sorte que les artistes et techniciens puissent reprendre leur travail. Je me bats donc pour que des événements puissent avoir lieu, quelles que soient les contraintes sanitaires en été. Plusieurs festivals ont bien l'intention de proposer une forme alternative s'ils y sont contraints. Cependant, les mots ont leur importance. Si les contraintes sont telles que l'ADN même des festivals s'en trouve bouleversé, il faut pouvoir l'assumer et oser dire que les festivals n'auront pas lieu et leur permettre de remettre leur prochaine édition à l'année 2022. C'est ce que nous relaient les représentants du secteur.

Le Codeco devrait donner des balises claires aux opérateurs de festivals dans le courant de ce mois. Pour ce qui est de la réouverture prochaine du secteur culturel, les protocoles sont prêts. Concernant les grands événements estivaux, des protocoles spécifiques sont en cours de construction avec les représentants du secteur. Dans l'attente de directives du pouvoir fédéral, nous travaillons sur plusieurs scénarios.

Concernant les indemnités prévues, outre le maintien des subventions et une majoration possible de 20 % de tous les contrats-programmes, un budget de 1,5 million d'euros est prévu pour analyser la situation des opérateurs qui bénéficient de subventions, parfois très hétérogènes, afin d'indemniser de manière équitable chaque structure. Le fameux fonds de garantie que vous évoquez a été mobilisé par la ministre flamande Hilde Crevits, chargée de l'Économie – et non pas par le ministre de la Culture Jan Jambon. Cet outil de redémarrage de toute une filière économique concerne les festivals, mais aussi les salons, les foires. En somme, tous les grands événements.

**M. Christophe Magdalijs (DéFI).** – Madame la Ministre, je comprends votre prudence. Même si nous préférierions entendre que les festivals auront lieu coûte que coûte, sauf cataclysme ou ratés successifs dans le plan de vaccination. Vous ne pouvez pas non plus couvrir les risques que les organisateurs prennent déjà et prendront à l'avenir.

Je constate que vous renvoyez la question aux ministres chargés de l'Économie. Vous vous souviendrez que j'ai demandé un dialogue interinstitutionnel. Le secteur culturel non subventionné s'est plaint d'avoir été renvoyé telle une balle de ping-pong de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région wallonne et vice versa. Il faudrait un meilleur

dialogue entre les instances régionales et communautaires. J'interpellerai le ministre de l'Économie de la Région de Bruxelles-Capitale et j'imagine que des collègues feront de même à la Région wallonne. Un fonds de garantie est indispensable pour couvrir une partie non négligeable des risques qui seront pris par les organisateurs de festivals. De votre point de vue, je pense que vous ne pouvez pas rester insensible à cela et que vous devriez suivre cette question de près.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, votre réponse m'inquiète beaucoup sur plusieurs aspects. Vous renvoyez la question du fonds d'urgence à un autre niveau de pouvoir. Pourtant, nous avons été très actifs dans le dossier des aides directes des travailleurs de la culture. Ces derniers se retrouvent sans soutien direct parce que les Régions et la Fédération se renvoient la balle. Au final, des artistes et des techniciens sont laissés à leur sort depuis un an. Or, le fonds de garantie qui fait l'objet de ma question servirait à soutenir ces personnes en cas d'annulation de festival et vous renvoyez une fois de plus la proposition vers les Régions. Il s'agit de parler avec vos homologues d'autant plus que ce sont les mêmes partis qui sont dans les majorités régionales et communautaires.

C'est la deuxième année consécutive que les festivals sont menacés et vous avez parlé de la situation française où 5 000 festivaliers se regrouperont en observant les mesures de distanciation physique, équipés de masque et installés à des places assises. Les festivals belges et leurs publics ne sollicitent pas ce dispositif, ce qui compromet dès lors la tenue de ces festivals. Certains festivals, dont le Graspop 2021, sont déjà annulés. Derrière ces festivals, ce sont des artistes et des techniciens qui se retrouveront à nouveau sans travail, sans aide directe et sans soutien. C'est catastrophique!

Au niveau des mesures sanitaires, vous me renvoyez au Codeco. Vous n'avez toujours rien décidé de concret alors que les organisateurs ont demandé de recevoir des instructions pour la mi-mars. J'exprime une fois de plus ma grande inquiétude et je veux relayer le malheur d'un secteur ainsi que l'urgence de lui trouver des solutions concrètes. Si ces personnes ne peuvent plus travailler, il faut leur donner les moyens de vivre dignement pendant cette période.

**2.24 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Remboursement des bons d'achat auprès des librairies dans le cadre de l'aide à la chaîne du livre»**

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – La Fédération Wallonie-Bruxelles a déployé un plan d'aide à la chaîne du livre, en dégageant notamment un million

d'euros pour l'achat massif de livres pour les collectivités, afin de favoriser la lecture, mais aussi et surtout pour soutenir ce secteur. À l'aide des bons d'achat qui leur ont été octroyés, les institutions pouvaient commander leurs livres jusqu'au 31 décembre dernier auprès des 63 librairies membres de l'Association momentanée de libraires indépendants (AMLI). Les libraires devaient introduire ces bons d'achat auprès de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles avant le 31 janvier afin d'être payés.

Or, ces bons d'achat n'ont toujours pas été honorés auprès de plusieurs librairies; certaines se retrouveraient avec une quinzaine de bons en attente de versement. Vu les troubles actuels, il va de soi que cette avance de plusieurs milliers d'euros est extrêmement lourde à porter pour les trésoreries de nombreux petits libraires. Il ne faudrait pas que cette aide louable aggrave en réalité les difficultés financières de ceux à qui elle est censée apporter un soutien.

Madame la Ministre, combien de bons d'achat ont déjà été honorés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour quel montant? Combien de bons reste-t-il à rembourser? Combien de librairies sont-elles en attente de remboursement? Comment expliquez-vous ce long délai entre l'achat de ces livres et leur remboursement aux librairies? Les libraires avaient-ils été informés au préalable de ce délai?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le bilan actuel de l'opération d'achat massif de livres permet d'établir que 418 bons d'achat ont été utilisés sur les 510 bons émis, dont 99 % en bibliothèques et 67 % dans les centres publics d'action sociale (CPAS), pour un montant d'environ 875 000 euros et auprès de 56 librairies. Mon administration ne dispose pas d'informations plus précises concernant le bénéfice pour chaque mailon ou chaque éditeur. Cela demanderait l'analyse de centaines de factures; l'administration ne dispose pas des ressources nécessaires pour accomplir un tel travail.

Le long délai entre l'achat de ces livres et leur remboursement aux libraires s'explique par la création, malheureusement concomitante à l'arrivée massive des factures au début du mois de janvier, du service administratif à comptabilité autonome (SACA) pour gérer le fonds d'urgence. Notons que la gestion et la comptabilité de ce service public sont séparées de celles de l'administration. L'installation de cette instance a malheureusement bloqué les factures, mais le retard engendré est en cours de résorption. Le Service du livre a néanmoins veillé à répondre à toutes les questions des libraires sur le sujet, et l'AMLI a été prévenue.

**Mme Isabelle Emmerly (PS)**. – Madame la Ministre, j'entends bien la difficulté de libérer les montants nécessaires au remboursement des bons

d'achat. Cependant, je ne vous ai pas entendue évoquer les problèmes que cette situation engendre dans ce secteur, notamment pour les petites librairies, qui ont très peu de trésorerie. Certaines librairies font état de seize bons d'achat encore impayés! Vous imaginez bien que la viabilité de certains commerces s'en trouve menacée; à ce stade, un simple constat n'est pas suffisant.

**2.25 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution des contacts avec les secteurs culturels suite au dernier Comité de concertation (Codeco)»**

**2.26 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Comité de concertation (Codeco) du 5 mars et son impact sur le secteur culturel»**

**2.27 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Printemps culturel: report des décisions du Comité de concertation (Codeco) du 26 février 2021 au 5 mars 2021»**

**2.28 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Perspectives de réouverture du secteur culturel»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Fatima Ahallouch (PS)**. – Nous partageons un constat: le monde culturel fait incontestablement partie des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, depuis son début. Plus de 500 actions ont été mises en place la semaine dernière dans plus de 120 localités du pays dans le cadre de l'appel lancé par le collectif *Still standing for culture*. Plus de 20 000 personnes ont suivi le mouvement, selon les estimations du secteur, chacun espérant des ouvertures possibles des modalités d'organisation d'activités et une reprise dans le respect des nécessaires normes sanitaires.

Nous savons que l'évolution des chiffres a littéralement douché les espoirs et que la recrudescence de la pandémie impose encore une prudence renforcée. Cependant, l'inquiétude ne faiblit pas. Certaines mesures n'apportent par ailleurs pas forcément les résultats souhaités. À l'heure où les analyses identifient les pertes occasionnées, les chiffres sont glaçants. Malgré la réouverture des musées à Bruxelles et en Wallonie, la fréquentation est de 58 % moindre qu'en 2019, comme l'indique l'ASBL Brussels Museums qui réunit plus de cent musées de la capitale. Le constat est le même au sud du pays. Le manque à gagner du secteur serait de plus de 12 millions d'euros.

Selon la Fédération des cinémas de Belgique (FCB), la perte totale pour 2020 des cinémas est estimée à 210 millions d'euros. Pour la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (Sabam), le secteur culturel enregistre des pertes de 319 millions d'euros en raison des mesures de restriction liées à la crise sanitaire. Les revenus issus d'événements culturels sont en recul de 87 % et les festivals perdent le chiffre astronomique de 99 % de leurs recettes de billetterie. Le gouvernement vient d'ailleurs de dégager une aide conséquente visant à compenser les pertes pour des dizaines d'opérateurs. C'est un signal important.

En ne reprenant pas les pertes des événements culturels, nous sommes à une perte d'en moyenne 535 millions d'euros pour 2020. Derrière ces secteurs culturels, les artistes vivent aujourd'hui avec mille euros, parfois moins. Ceux qui n'étaient ni indépendants ni sous statut sont aujourd'hui précarisés. La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place un maximum de dispositifs pour apporter autant de soutien que possible à ces secteurs et aux différents travailleurs concernés. Il en va de même pour tous les niveaux de pouvoir, chacun pour ses compétences. Le cri d'alarme qui est poussé ne peut que nous mobiliser et nous amener sans cesse à concevoir des réponses adéquates.

L'une des attentes formulées consiste à ce que les secteurs évoqués se sentent pris en compte au Codeco et soutenus dans des formes de créativité qui maintiennent du lien culturel réel malgré les impératifs qu'il faut respecter pour protéger la santé. Nous savons aujourd'hui que la reprise ne pourra pas avoir lieu le 15 mars au vu de l'évolution des chiffres. Madame la Ministre, quel est le message que vous délivrez aujourd'hui au secteur culturel? Comment garder espoir face à ces perspectives qui reculent et continuer à «inventer de nouvelles façons de faire culture en sécurité dans le respect des protocoles sanitaires», comme le demande David Murgia lors de l'opération *Still standing for culture?* L'idée est de montrer à quel point nous restons aux côtés de ceux qui font la culture et de leurs publics, singulièrement les plus fragiles. Ils ont besoin que nous portions, ensemble, un message fort et solidaire.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Depuis le second confinement, la culture, à raison, se plaint

de ne pas être prise en compte dans les décisions. Le mot «culture» n'est même pas prononcé lors des différents Codeco. Beaucoup d'espoirs s'étaient portés sur celui du 26 février; or il a été décidé ce jour-là de ne pas décider. Le Codeco a été reporté au vu de la situation épidémique inquiétante. Le secteur culturel réclame donc, à la suite de cette annulation, un calendrier clair pour pouvoir se projeter.

Il réclame aussi des aides supplémentaires, et c'est là, Madame la Ministre, que vous pouvez intervenir directement. Je ne vais pas rappeler la situation dramatique dans laquelle l'ensemble du secteur se trouve, à la fois les lieux, mais aussi les travailleurs, les artistes, les techniciens. Lors de la première vague, nous comprenions qu'il fallait un temps d'adaptation. Néanmoins certaines aides ont été accordées. Mais, à la suite du second confinement, les aides sont désormais absentes, insuffisantes, et beaucoup de lieux et de travailleurs se retrouvent dans des situations économiques dramatiques.

Vous aviez parlé dès janvier d'un printemps culturel, et vous aviez tout d'abord évoqué une reprise des activités à la mi-février, puis à la mi-mars. Maintenant, nous savons que ce sera pour plus tard. Pouvez-vous nous en dire plus sur le moment où certains assouplissements vont être permis pour ce secteur? Plus largement, quelles sont ses perspectives? Que plaidez-vous aujourd'hui? Si la fermeture des lieux culturels se prolongeait, qu'avez-vous prévu comme nouvelles aides supplémentaires pour que le secteur et ces lieux puissent tenir le coup?

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Madame la Ministre, parler avec le cœur quand on est un combattant de la culture est devenu de plus en plus difficile. Fragilisé par des mois de crise, par ce temps qui passe, il nous faut trouver encore du courage. Ce courage est parmi vous toutes et tous, membres de cette commission, qui défendez la culture, mais aussi avec le secteur. C'est devenu difficile de porter les couleurs de la culture, mais c'est également une nécessité. Vive la culture, l'art et la créativité! Les temps sont difficiles, mais nous devons continuer à nous battre.

Quand il s'agit de combats d'une vie, je ne pense pas avoir ménagé mes forces. Nous devons continuer à voir plus loin, à vous interpeller, à nous interpeller, à nous poser des questions, à poursuivre les débats parlementaires, car nous sommes encore là, debout avec le secteur. Le printemps culturel a commencé, il doit perdurer et il continuera le 13 mars avec le prochain volet de *Still Standing for Culture*. Nous serons à l'heure, à côté du secteur et les jours qui suivent aussi. Nous étions déjà là samedi dernier à Sprimont.

Nous devons être bien conscients que les reprises sont guidées par beaucoup de questions. Nous devons travailler, et continuer notre approche systémique. Cela fait un an, et ce fut une année particulièrement difficile pour toutes celles et ceux qui portent l'art et la culture en eux. Un an d'étonnement et d'attristement, où je regrette par exemple qu'il demeure difficile de s'exprimer sur l'exception de la création au sein de ce Parlement. En effet, avoir une attitude créative, exubérante peut poser question. C'est encore compliqué d'être un ovni culturel. J'ai essayé d'exprimer avec toutes mes forces politiques une manière d'être culturel et artistique; parfois par la performance, parfois avec des marionnettes. Cependant, j'entends encore des collègues penser que nous n'avons pas notre place en tant que créateurs dans ce Parlement. Cela m'interpelle, car il faut nous libérer pour l'art et la culture. Nous devons prêter attention aux signaux afin de continuer à porter les couleurs de la culture.

Cette année est aussi une année de victoire pour certains espaces culturels. Par exemple, lorsque France2 est venue filmer nos ouvertures de musées, c'est une victoire culturelle. Il en va de même pour l'art à l'école et toute une série d'événements. Nous devons travailler sur ces accomplissements pour continuer à ouvrir progressivement et avoir une approche systémique, pour pouvoir donner des espoirs à la culture. De cette manière, nous ne faisons pas qu'ouvrir les établissements culturels, mais nous offrons un maximum d'emplois artistiques. Il faut pouvoir vivre avec la culture et vivre avec le virus afin de pouvoir les faire exister côte à côte.

Vous vous êtes engagée, depuis le début de cette crise, auprès du secteur culturel avec tous les combattants; avec une volonté de maintenir les contacts les plus étroits possibles et une concertation très étroite avec ces secteurs. Vous avez encore beaucoup de force, car cela n'a pas dû être facile d'entendre le résultat du Codeco du 26 février. Cependant, je voudrais rassurer l'ensemble des acteurs culturels: ça ne nous freine pas et nous continuerons à nous battre pour assurer un maximum de reprises culturelles.

Quels retours pouvez-vous nous faire sur le Codeco du 5 mars? Comment construisez-vous les réponses culturelles par rapport à ces décisions? Comment inscrivez-vous votre concertation dans ce climat et avec quels retours du terrain? Par ailleurs, il apparaît que nous devons encore convaincre sur la question liée à la contamination dans les espaces créatifs et culturels. Le 20 janvier dernier, je vous ai interpellé sur la nécessité d'organiser des concerts-tests et des espaces culturels tests en Belgique en partant des modèles espagnols et allemands. Vous nous aviez répondu votre intérêt pour ces questions, en précisant que ce type de projet devait être engagé avec les secteurs, encadré avec des équipes de recherche en menant des protocoles scientifiques très stricts. Vous aviez également déclaré que si des projets de ce type voyaient

le jour, vous seriez prête et volontaire à y collaborer. Les témoignages, qui proviennent de nos contacts sur le terrain, nous font part d'une forte volonté de mener ces concerts-tests. Celle-ci ayant encore grandi depuis le dernier Codeco. Est-ce que vous soutenez ces projets?

**M. Charles Gardier (MR).** – Avant toute chose, je voudrais assurer avec solennité à M. Segers qu'il a toute sa place dans cette commission, car je l'ai à la fois senti ému et bousculé par les derniers événements et les semaines difficiles qui viennent de s'écouler. Nous avons besoin des artistes et de personnalités qui font bouger les lignes. Je voulais le lui dire clairement tout en l'assurant de ma solidarité. J'en viens à ma question. Même si certains de mes prédécesseurs l'ont déjà dit avant moi, le contexte a évolué entre le dépôt de nos questions orales et la réalité actuelle. Je vais toutefois m'efforcer de rester le plus proche possible de ma question initiale tout en en quittant, ici où là, le fil exact. Je suis certain, Madame la Ministre, que vous ne m'en voudrez pas de procéder ainsi!

La perspective de réouverture du secteur culturel s'inscrit de plus en plus en filigrane des décisions du Codeco, car, il est utile de le rappeler, le ministre-président Pierre-Yves Jeholet pose systématiquement sur la table des négociations la prise en compte des difficultés des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles: jeunes, sport ou encore culture. Par ailleurs, lors du Codeco du 5 février dernier, après près d'un an de crise et de mesures limitant forcément la liberté des citoyens, le ministre-président Jeholet a estimé qu'il était temps de donner de l'espoir et des perspectives concrètes aux gens et, en particulier, aux secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sachant aussi que la situation a bien évolué et continuera de le faire. Nous avons, entre-temps, en effet entamé une campagne de vaccination. J'y reviendrai.

À la demande de notre ministre-président, le Codeco a donc décidé de mandater les experts du Groupe d'experts «Stratégie de gestion» (GEMS) à préparer une feuille de route pour des assouplissements progressifs dans les différents secteurs en tenant compte de cette vaccination. L'objectif était de la présenter au Codeco du 26 février, qui a entre-temps été déplacé d'une semaine, compte tenu de l'évolution sanitaire. Dans ce cadre, les ministres fonctionnels sont désormais chargés de préparer les modalités et les conditions de reprise des activités.

En regard de ces décisions récentes et de la volonté du Codeco de donner des perspectives concrètes à l'ensemble des secteurs, il m'est apparu essentiel de vous questionner sur le secteur culturel. Les appels répétés, mes collègues associés à cette question orale l'ont déjà souligné, des différents opérateurs culturels sont de plus en plus pressants et m'amènent à vous questionner sur l'état des lieux des avancées. Malheureusement, le dernier Codeco, celui de ce début mars, n'a pas donné de réelles perspectives de déconfinement au secteur culturel. J'imagine à quel point ce point a dû être difficile à

vivre pour vous, vous qui rêviez d'un déconfinement à la mi-février, puis en cette mi-mars. Je ne doute pas ni de votre sincérité, ni de votre volontarisme, ni de votre préparation.

Pourriez-vous me présenter la manière selon laquelle vous avez prévu de réviser les protocoles sanitaires relatifs au déconfinement de la culture au fur et à mesure de l'avancement de la campagne de vaccination? Je me permets d'insister sur ce point, car, comme vous l'avez dit, les protocoles sont prêts, même si, parallèlement, la campagne de vaccination donne de l'espoir aux citoyens d'assister à des spectacles culturels, mais peut-être très différemment de ce que les protocoles avaient envisagé jusqu'ici.

De quelle manière une intégration de la culture à l'école pourrait-elle contribuer à la relance du secteur culturel? C'est aussi un moyen d'y venir, d'autant que la culture participe de manière essentielle à la construction des jeunes. Entretenez-vous des contacts avec la ministre Désir à cet égard? Si oui, qu'en ressort-il? Pouvez-vous déjà nous informer des modalités précises de reprise du secteur à la suite des discussions que vous avez déjà pu avoir avec vos homologues des autres Communautés?

Depuis le dépôt de cette question orale, j'ai été particulièrement choqué de cette absence de perspectives pour la culture. Entre-temps, j'ai entretenu moi aussi énormément de contacts avec le secteur culturel tout en ayant la volonté, partagée par quantité d'opérateurs culturels, d'être du côté des solutions en disant qu'il faut mener à bien des expériences scientifiques et des tests qui livreront des chiffres précis nous aidant à finaliser des protocoles extrêmement précis. Pour ma part, cette vision scientifique permettrait d'aider le Codeco à donner de réelles perspectives de déconfinement au secteur culturel.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, la crise actuelle pèse de plus en plus sur la santé mentale des Belges, et en particulier des jeunes. Elle est également d'une extrême violence pour le secteur culturel. Certains professionnels qui n'ont jamais pu reprendre sont à l'arrêt depuis presque un an; d'autres ont connu une petite éclaircie estivale encadrée, l'été dernier et les premières semaines d'automne.

Les deux dernières séances du Codeco ont, elles aussi, été très violentes, prolongeant l'incertitude, malgré l'insistance de la Fédération Wallonie-Bruxelles notamment. Lors de notre dernière réunion de notre commission, lors de la présentation de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44, nous avons discuté de la manière dont les propositions pour une réouverture progressive des secteurs culturels ont été construites, avec les secteurs, à la suite de plusieurs réunions avec le GEMS et les

trois ministres de la Culture de notre pays. Ces réunions ont mis en œuvre nos protocoles, approuvés par le commissaire chargé du coronavirus, en prenant en considération les recommandations des experts et les phases envisagées pour le déconfinement.

Les décisions du Codeco de vendredi dernier ont amené quelques timides éclaircies, notamment pour les jeunes et les publics vulnérables, et des perspectives pour le monde culturel. Certes, ces dernières sont plus éloignées que ce que nous avions espéré. Nous avons travaillé avec sérieux et acharnement sur d'autres perspectives. Le Codeco a cependant remis plus de cohérence dans les mesures. En effet, le fameux plan «Plein air» concerne toutes les activités, et pas seulement tel ou tel secteur. Cela signifie donc aussi une reprise progressive, en extérieur, de certaines activités culturelles.

Si ces étapes permettent un premier frémissement culturel, avec des activités en plein air, le Codeco a choisi la prudence et a évoqué une reprise à l'intérieur seulement en mai. J'entends évidemment la déception du secteur du cinéma, des salles de spectacles et du secteur événementiel qui, tout comme l'horeca, espéraient une réouverture plus rapide. Nous continuerons à soutenir le secteur culturel, comme nous le faisons depuis le début de cette crise. Nous continuerons à trouver des solutions pour avancer vers plus de cohérence dans les mesures, afin de permettre la reprise progressive d'activités qui sont comparables, sur la base des protocoles sûrs et permettant le retour du public en sécurité. Je resterai aux côtés des secteurs et continuerai à être leur porte-voix chaque fois que nécessaire.

Nous nous sommes réunis la semaine dernière, avec les secteurs pour partager les ressentis, à la suite du report des décisions du 26 février, et affiner davantage les argumentaires pour convaincre. Jeudi prochain, nous organisons une nouvelle réunion de concertation. Ce sera l'occasion d'explorer de manière approfondie, avec le secteur, les possibilités qu'offre l'arrêté ministériel et ses annexes. Les protocoles ont été mis à jour et sont publiés, comme à l'accoutumée, en tenant compte de l'arrêté ministériel qui s'est concentré sur les mesures d'application au 15 mars, malgré la demande d'inclure, dans cet arrêté, les autres éléments repris dans la notification du Codeco et annoncés par le Premier ministre. Cette rencontre sera également l'occasion d'envisager la suite avec le secteur, pour que la perspective annoncée par le Codeco puisse se réaliser dans le respect du travail des opérateurs culturels.

Monsieur Segers, effectivement nous allons proposer très rapidement au gouvernement un processus visant à organiser des événements pilotes, sur la base des propositions de protocole de la culture, en différents lieux de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour différentes disciplines artistiques et culturelles. Nous y travaillons depuis plusieurs

semaines, en complémentarité avec les études menées à l'étranger, notamment en Allemagne, qui tendent à démontrer que les lieux culturels ne sont pas nécessairement des lieux de contamination.

En attendant le redéploiement que nous attendons tous, il s'agit pour tous les niveaux de pouvoir de jouer leur rôle, selon leurs compétences, pour que personne ne reste au bord du chemin. Il ne vous aura pas échappé que la Fédération Wallonie-Bruxelles prend sa part et ses responsabilités. Et nous continuerons à le faire, car je suis convaincue que la culture est la solution pour nous relever de cette crise.

**Mme Fatima Ahallouch (PS).** – Madame la Ministre, je prends bonne note de votre volonté de mener à bien la concrétisation de toutes les perspectives annoncées par le fédéral. Comme vous l'avez dit, il faut que chacun prenne ses responsabilités à son niveau. L'un des points importants que vous avez cités est que tout cela doit se faire dans le respect des acteurs du monde culturel. C'est essentiel. Je prends note du fait que vous travaillez avec les acteurs du secteur. Je pense sincèrement qu'ils attendent une réponse forte et solidaire du prochain Codeco. Ils sont en droit de l'attendre.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Mesdames, Messieurs, vous évitez tous ici de répondre à la moitié des questions posées par le PTB sur les nouvelles aides. Nous ne sommes pourtant pas les seuls à poser ces questions puisque nous relayons une demande claire du secteur de la culture. À la suite du dernier Codeco, les travailleurs de la culture ont réclamé un calendrier clair et de nouvelles aides. Or, Madame la Ministre, tout ce que j'ai pu entendre de votre part à ce sujet est: «nous continuerons de soutenir le secteur comme nous l'avons fait jusqu'ici». Le problème est qu'en réalité, le secteur n'est pas assez soutenu.

Lors de la séance plénière qui a eu lieu il y a deux semaines, nous vous avons présenté des dizaines de témoignages de travailleurs de la culture qui passent entre les mailles du filet et qui vivent avec des salaires extrêmement bas depuis un an. Ils vivent sous le seuil de pauvreté parce qu'ils ne peuvent pas exercer leur travail et parce qu'ils n'ont reçu aucun soutien, ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni, dans certains cas, de leur Région.

L'on parle d'une éventuelle réouverture en mai, mais elle ne se fera pas du jour au lendemain. De longues semaines vont encore s'écouler d'ici là. Qu'est-ce que ces travailleurs, dont la situation actuelle est déjà extrêmement critique, recevront comme soutien d'ici là? Vous avez parlé de réaliser des concerts-tests. Je tiens à dire que le PTB en parlait déjà il y a trois mois. D'ici une réouverture complète, qu'allez-vous mettre en place pour soutenir celles et ceux qui ne sont pas suffisamment soutenus depuis déjà un an?

Je tiens aussi à dire que nous sommes intervenus mercredi dernier au Parlement wallon à propos de la culture. Le ministre Borsus nous a demandé

de l'aider à «tricoter un truc» pour les travailleurs de la culture avec les différents niveaux de pouvoir, alors que nous demandons aussi des aides directes de la Région wallonne depuis juin dernier. Nous avons redéposé une proposition de décret au Parlement wallon en novembre. Nous en avons redéposé une autre au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement wallon nous a indiqué qu'il allait prendre contact avec vous. La ministre Morreale a parlé d'une réunion entre les différents niveaux de pouvoir. Ce qui m'inquiète particulièrement est que vous ne nous en avez pas du tout parlé. Je ne vois donc pas du tout de nouvelles aides à l'horizon. Elles deviennent pourtant vraiment vitales. Il va falloir que nous en reparlions. À chaque fois que nous aurons l'occasion de revenir sur ces nouvelles aides, nous y reviendrons. La réouverture ne doit pas être le seul sujet de conversation, d'autant qu'elle s'annonce malheureusement de plus en plus éloignée.

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – «Dehors, dehors, dehors», disait le Premier ministre. Si nous voulons que les gens aillent dehors, il faut leur donner une raison. Et la raison est fondamentalement culturelle. Les 40 millions qui sont dégagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent permettre aux opérateurs culturels de créer de l'emploi artistique et technique dans le cadre d'une reprise des activités culturelles. C'est à cela que nous travaillons et le travail culturel ne s'improvise pas simplement à partir d'aides, même s'il en faut. Il faut que le gouvernement fédéral se bouge, qu'il continue à se bouger pour soutenir les artistes et les techniciens. Il faut aller chercher les 100 millions, comme le demande l'Union de professionnel.les des arts et de la création – pôle travailleur.euse (UPAC-T) au gouvernement fédéral, mais il faut aussi qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que vous le dites, Madame la Ministre, nous continuions à créer des activités culturelles. Nous devons garder l'agenda en main pour que «dehors, dehors, dehors», un maximum d'activités culturelles aient lieu pour un maximum de printemps culturel. Le rôle du politique est aussi de générer de l'emploi.

**M. Charles Gardier (MR).** – Il ne faut pas se voiler la face: 50 personnes en plein air, ce n'est pas une perspective pour le secteur culturel. Cela ne permet pas à des artistes, à des techniciens, ni toutes les personnes qui travaillent aux côtés des artistes d'envisager une quelconque reprise. Je comprends la logique qui est sous-tendue par des activités en extérieur; aucun organisateur de festival ne va dire qu'il ne la comprend pas. Mais la réalité du secteur culturel se passe aussi, d'abord et avant tout, dans des lieux culturels, dans des salles. Nous devons trouver des solutions pour ces opérateurs et leur permettre de se réactiver le plus rapidement possible. La vaccination et la vitesse à laquelle elle va se faire doivent être intégrées directement dans les stratégies de déconfinement du secteur culturel.

Comme le signale M. Segers, nous sommes encore debout, nous sommes aux côtés du secteur, nous serons là... Madame Pavet, vous parlez systématiquement comme si les autres n'étaient pas sur le terrain. Vous nous interpellez même dans le cadre de questions à la ministre en tant que députés, comme si nous devions répondre à vos questions à travers nos propres questions. Ce n'est pas logique. Nous avons nos propres questions, nous les posons, nous essayons, en étant impliqués aux côtés des acteurs culturels, d'être du côté des solutions.

Aussi j'ai beaucoup de peine à accepter cette habitude de laisser entendre que nous ne répondons pas à vos questions alors que nous ne sommes même pas là pour vous y répondre, ainsi que ce sous-entendu selon lequel vous seriez les seuls à être attentifs au secteur culturel. Or cela transparait tout le temps dans la manière dont vous vous exprimez, ce qui est un peu usant.

**Mme la présidente.** – La parole est à Mme Pavet pour un fait personnel.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Je réponds parce que je pense avoir été directement interpellée. Je vais continuer à parler ainsi, Monsieur Gardier. Si vous êtes au contact du secteur, tant mieux. Cependant je vois que des questions se posent et que le secteur culturel revendique deux choses à la suite du Codeco: un calendrier clair de réouverture et de nouvelles aides directes. Or j'entends tout le monde ne parler que de la réouverture alors qu'à l'heure actuelle, l'urgence est de faire en sorte que les personnes et les opérateurs survivent jusqu'à cette potentielle réouverture. Aussi je comprends mal pourquoi ce besoin que le secteur que vous semblez consulter affirme pourtant clairement n'est pas du tout évoqué.

**M. Charles Gardier (MR).** – Non seulement nous en parlons, mais nous sommes carrément en train d'essayer, en s'engageant, du moins c'est mon cas, de façon à élaborer des protocoles et surtout à donner des perspectives qui manquent profondément, par exemple en s'impliquant dans l'organisation de concerts-tests avec l'aide de scientifiques. Que ces lieux doivent être aidés, nous n'en disons rien; la ministre a répondu de ce point de vue. Mais il faut aussi donner des perspectives au secteur culturel. Madame Pavet, je vous confirme que nous entendons donc bien les mêmes choses. D'ailleurs, en ce qui nous concerne, nous sommes sur le terrain.

**2.29 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ouverture des musées aux étudiants»**

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Les musées de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Région

wallonne ont enregistré ces derniers mois une diminution historique de leur taux de fréquentation, en raison de la crise sanitaire. Entre fermetures, confinements, reprises accompagnées d'une limitation drastique du nombre de visiteurs simultanés, et absence des touristes, le monde muséal souffre lui aussi. L'ASBL Brussels Museums, regroupant plus de 100 musées bruxellois, parle d'une baisse de fréquentation de l'ordre de 58 % en 2020 par rapport à 2019. Les chiffres de janvier 2021, comparés à ceux de janvier 2020, suivent la même courbe. L'ASBL Musées et société en Wallonie (MSW), qui représente le secteur muséal wallon, fait le même constat. En 2020, la fréquentation des musées wallons a chuté en moyenne de 57 % par rapport à 2019, ce qui représente une diminution d'environ six millions d'euros en comptabilisant la perte en billets d'entrée, nuancée par le pourcentage d'entrées gratuites.

Des initiatives de visites virtuelles de musées ont vu le jour pour pallier les fermetures, mais elles ne remplaceront jamais le plaisir d'arpenter les salles d'un musée ou d'assister à des animations.

La Ville de Bruxelles, désireuse de rendre la culture accessible à toutes et tous et de lutter, par la même occasion, contre la solitude vécue par de nombreux jeunes en cette période troublée, a lancé une initiative intéressante. Durant la semaine de vacances scolaires de février, les étudiants de l'enseignement supérieur ont pu visiter gratuitement sept musées bruxellois. Je cite l'échevine de la Culture de Bruxelles: «À l'heure où les étudiants et étudiantes de nos hautes écoles et de nos universités connaissent une année particulièrement éprouvante sans cours *ex cathedra*, sans contacts physiques, sans toute cette vie d'émulation et d'amitiés si essentielle, il est important de leur proposer un moment d'évasion et de découverte». Cette initiative permet aux jeunes de retrouver le chemin des salles d'exposition et de les sortir de leur isolement.

Si une reprise des cours en présentiel se dessine dans un avenir plus ou moins proche, du moins en partie, je crains néanmoins qu'il faille encore patienter avant que la vie ne reprenne son cours normal. Toute initiative permettant aux jeunes de se distraire utilement et en toute sécurité me paraît donc digne d'être encouragée.

Madame la Ministre, que pensez-vous de cette initiative de la Ville de Bruxelles? Connaissez-vous le nombre d'étudiants qui ont profité de cette offre? Serait-il envisageable de l'étendre aux musées de la Fédération Wallonie-Bruxelles durant les prochaines périodes de vacances scolaires? Si oui, seriez-vous prête à en étudier l'impact budgétaire?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Dans une réponse à M. Di Mattia en juillet dernier, je vous faisais part de mon engagement congruent à celui repris dans la Déclaration de

politique communautaire (DPC), d'améliorer l'accessibilité de la culture dès le plus jeune âge. La gratuité scolaire au sens large en est un paramètre et comporte de nombreux défis.

Bien qu'elle diffère du contexte strictement scolaire dans sa finalité, l'initiative de la Ville de Bruxelles en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur est intéressante. L'échevine en charge de la Culture, Delphine Houba, m'a fait part de réactions très positives. Cette expérience nourrit le corpus documentaire reprenant les bonnes pratiques et elle la nourrira d'autant plus que les musées de la Ville de Bruxelles sont largement soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française (décret «Musées»). Il est donc vraisemblable que l'opération soit organisée, en partie, grâce au soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les sept musées prenant part à l'initiative sont soit directement organisés par la Ville de Bruxelles, soit constitués en personnes morales de droit privé proches du pouvoir local. Il est donc logique qu'une telle initiative soit gérée au niveau de la ville, d'autant qu'elle ne semble pas demander un budget important. Ces musées sont depuis longtemps gratuits pour les moins de 18 ans et ils offrent des tarifs très avantageux aux étudiants de plus de 18 ans. C'est aussi le cas de la plupart des musées reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les musées communaux montois, par exemple, demandent un prix d'entrée de deux euros aux étudiants de l'enseignement supérieur.

Les mesures d'accessibilité actuellement en vigueur limitent considérablement la fréquentation des musées, il serait donc intéressant de connaître le bilan de l'initiative bruxelloise. Les premières impressions de l'échevine de la Culture font état d'un véritable attrait pour les étudiants. Quel que soit l'impact de l'initiative, il serait néanmoins prématuré de la généraliser, car cette mesure se veut avant tout une réponse immédiate à une situation de crise. Néanmoins, la relance de la culture, que j'espère au plus tôt, s'effectuera dans un autre contexte d'accessibilité. Le décret «Musées» impose aux opérateurs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'instaurer une «politique tarifaire adaptée et d'une approche dynamique au bénéfice des publics socialement et culturellement diversifiés» et cette initiative s'inscrit dans cette volonté. Je serai attentive à toute volonté de pérennisation future.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Je suis ravie d'entendre que vous accueillez cette initiative de manière positive et que vous en tiendrez compte dans une prochaine réflexion sur la gratuité de nos musées pour les plus jeunes. Dans la réponse immédiate à apporter à la situation de crise, une initiative analogue au sein de nos musées lors des prochaines vacances scolaires du mois d'avril aurait été un beau geste, un geste symbolique par rapport au soutien que l'on veut donner à nos jeunes.

### 2.30 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Composition des organes consultatifs de la nouvelle gouvernance culturelle»

**M. Charles Gardier (MR).** – Depuis le 23 février, le site [www.culture.be](http://www.culture.be) renseigne un deuxième appel complémentaire pour la composition des organes consultatifs visés par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle et son arrêté d'exécution. Les candidatures sont attendues pour le 23 avril prochain. Il s'agit concrètement de combler la vacance de 122 postes effectifs ou suppléants qui n'ont pas pu être attribués à la suite des appels des 27 juin 2019 et du 17 juillet 2020 ou qui sont devenus vacants depuis lors.

Madame la Ministre, y a-t-il des difficultés récurrentes à pourvoir ces postes? Dans l'affirmative, quelles sont ces difficultés? Selon mes informations, plusieurs personnes auraient démissionné de ces instances à cause de l'incertitude concernant l'aspect fiscal des émoluments. Cet aspect fiscal a-t-il été clarifié afin d'apporter davantage de sérénité dans l'attribution de ces postes de consultant?

Depuis le 23 février dernier, observe-t-on un engouement pour lesdits postes? Est-il prévu d'intensifier la publicité de l'appel dans les semaines à venir afin de disposer d'un nombre suffisant de candidatures? Dans l'affirmative, quels sont vos moyens d'action en la matière?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il s'agit du second appel complémentaire qui a dû être lancé pour pourvoir les postes vacants. Ces postes sont principalement des postes de suppléants, pour lesquels il n'est pas toujours facile de trouver des candidats motivés. Presque tous les membres effectifs sont, quant à eux, déjà désignés.

Il est prématuré de tirer des conclusions concernant l'appel en cours, étant donné qu'il arrive à échéance le 23 avril. Force est de constater que les candidatures arrivent habituellement dans les derniers jours du délai imparti. Concrètement, cet appel a été publié sur le site de l'administration et sur la page Facebook Culture.be, qui compte plus de 9 000 abonnés. Il a également été relayé à toutes les fédérations reconnues. Depuis le début de la crise sanitaire, une partie du travail informel et de terrain des associations a été mise en berne. Cette situation complique les actions de réseautage de l'administration, des secteurs et des fédérations sur le sujet qui nous occupe. Aucune publicité ne remplacera un contact humain pour éclairer sur les tenants et aboutissants d'une fonction à pourvoir.

Le processus sera réitéré régulièrement afin de pourvoir les postes vacants à la suite de démissions ou de décès. En ce qui concerne les émoluments, le travail se poursuit de manière constructive et positive avec les autorités fédérales. Rien n'a encore pu être acté, mais je peux vous assurer que le dossier avance.

**M. Charles Gardier (MR).** – L'incertitude concernant les émoluments est tout à fait anormale et plonge dans l'insécurité des artistes et des personnalités qui participent presque bénévolement aux différentes instances d'avis. Tout cela engendre des difficultés supplémentaires. Ces instances se sont réunies à de très nombreuses reprises et ont effectué un travail impressionnant. J'espère que l'incertitude sera bientôt levée et que tous les postes seront pourvus.

**2.31 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration d'un cadre décretaal pour les centres d'archives privés»**

**M. Charles Gardier (MR).** – Madame la Ministre, le 7 juillet 2020, en réponse à une question orale de mon collègue Pierre-Yves Lux, vous avez annoncé que l'élaboration d'un nouveau cadre décretaal concernant les centres d'archives privés venait de commencer, dans le but de concrétiser un des nombreux objectifs affichés par le gouvernement dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). En raison de l'aspect transversal de cette thématique, vous avez mentionné l'année 2022 en tant qu'échéance temporelle quant à la présentation dudit cadre.

Je n'oublie naturellement pas l'incidence de la crise sanitaire sur les centres d'archives privés, lesquels n'échappent évidemment pas aux conséquences négatives de la pandémie. Ces centres ne rentraient pas dans le périmètre d'action du fonds d'urgence, car des pertes liées à une baisse de fréquentation des publics ne peuvent prévaloir comme impact suffisamment établi. À cet égard, vous avez déclaré, toujours le 7 juillet dernier, que vous étiez en train de réfléchir à la possibilité d'accorder une aide spécifique pour favoriser la reprise du secteur.

Madame la Ministre, une aide spécifique a-t-elle été accordée au secteur des centres d'archives privés? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dresser les contours? L'élaboration d'un cadre décretaal en la matière suit-elle son cours? L'échéance de l'année 2022 pourra-t-elle être respectée?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, les archives sont garantes de la pérennisation de la mémoire collective et individuelle. Elles ont, à ce titre, un rôle primordial à

jouer dans l'élaboration de nos politiques culturelles. J'ai rencontré récemment les représentants du secteur des archives privées, certains en présentiel et d'autres lors d'un rassemblement en visioconférence. J'ai ainsi pu me rendre compte de l'émulation importante qui anime le secteur, notamment par rapport à la mise en œuvre du nouveau décret attendu depuis de nombreuses années. Mes services ont commencé à rédiger ce texte, en collaboration avec les représentants de centres d'archives. Une première ébauche sera présentée à mon cabinet dans les semaines qui viennent.

Il me semble réaliste de maintenir la mise en application de ce texte pour le mois de janvier 2023. Cela dit, je n'en fais pas une religion. Le travail accompli au fil des prochains mois permettra de dire si j'ai raison d'y croire. La transversalité des champs que couvre le secteur des archives privées implique la nécessité d'une large concertation. En outre, j'ai pour volonté d'ouvrir cette concertation aux secteurs de la culture et des arts, jusqu'ici moins représentés dans les centres d'archives privées. Naturellement, toutes les chambres de concertations seront amenées à se positionner sur ce texte en temps voulu.

Concernant les aides spécifiques au secteur, plusieurs centres d'archives ont reçu, à la fin de l'année dernière, une subvention pour le projet «Archives de Quarantaine» porté par l'Association des archivistes francophones de Belgique (AAFB). En 2021, les centres d'archives privés seront éligibles aux aides directes pour les opérateurs culturels bénéficiant de subventions structurelles ou ponctuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les formulaires seront accessibles dès le 15 mars sur [www.culture.be](http://www.culture.be). Par ailleurs, les centres d'archives privées ont, jusqu'au 30 mars 2021, la possibilité d'introduire des demandes de subventions ponctuelles en tant qu'opérateurs d'appui muséal.

**M. Charles Gardier (MR).** – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. Elles seront vraiment utiles pour donner quelques perspectives aux centres d'archives. Les archives ont un rôle primordial dans notre société. Il était essentiel de leur accorder un soutien et de travailler à un nouveau cadre décretaal. Je ne manquerai pas de suivre ces travaux avec attention.

**2.32 Question de M. André Antoine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nécessaire soutien au centre culturel du Brabant wallon»**

**M. André Antoine (cdH).** – La culture est aujourd'hui aux urgences. Les cris de détresse des acteurs culturels se succèdent, jour après jour, pour dénoncer les effets effroyables de la pandémie

avec, de surcroît, l'absence de réelles perspectives pour la reprise de leurs activités. Malheureusement, d'autres problématiques s'ajoutent à celle de la Covid-19 et affaiblissent encore des acteurs clés de la vie culturelle dans plusieurs régions. Ainsi, dans le Brabant wallon, la situation financière du Centre culturel du Brabant wallon est particulièrement difficile.

La province du Brabant wallon a été forcée de participer davantage au financement de la zone de secours, à la suite des décisions répétées du gouvernement wallon qui n'entend pas modifier son imposition. Dès lors, l'exécutif provincial, au grand dam de l'opposition composée des partis Ecolo et cdH, a dû revoir à la baisse le subventionnement de nombreuses associations, dont le Centre culturel du Brabant wallon.

La Fédération Wallonie-Bruxelles finance les activités de ce centre culturel à la même hauteur que les pouvoirs locaux. Le retrait partiel de la province entraîne donc celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui fragilise évidemment la vitalité de ce centre culturel. Ainsi, ce dernier a perdu sa subvention de 59 000 euros octroyée par la province du Brabant wallon, et celle, identique, de 59 000 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La perte totale s'élève donc à 118 000 euros.

Madame la Ministre, quelles initiatives comptez-vous prendre pour compenser cette perte de subventions? Serait-il possible de suspendre le mécanisme selon lequel les efforts financiers déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles s'alignent sur ceux de la province? Nous sommes prêts à collaborer à l'élaboration d'un décret à ce sujet. Avez-vous d'autres solutions? Il serait peut-être possible de mobiliser les communes du Brabant Wallon ou d'amener l'exécutif provincial à revoir sa copie et délier les cordons de sa bourse.

La situation est catastrophique, car la province et le Centre culturel du Brabant wallon sont les otages d'autres gouvernements: d'une part, l'État fédéral qui ne finance pas les zones de secours et d'autre part, la Région qui a imposé à la province de reprendre le fardeau. En définitive, le risque est que les provinces, voire les communes, ne soient plus en capacité d'honorer leur part de financement couplée à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est donc avec beaucoup d'intérêt et d'impatience que j'écouterai votre réponse.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le 5 février dernier, j'ai rencontré les représentants des provinces wallonnes afin d'identifier l'impact du financement des zones de secours sur leurs choix de soutien aux matières culturelles. Lors de cette réunion, la province du Brabant wallon a annoncé une réduction de 5 % des subventions provinciales pour cette année, suivie d'une nouvelle réduction de 5 % en 2022. Elle a

également annoncé la suppression de plusieurs programmes ponctuels, sur lesquels le financement du Centre culturel du Brabant wallon reposait partiellement.

Je considère la culture comme faisant partie des solutions pour nous relever de la crise actuelle. En ce sens, les centres culturels seront des partenaires essentiels dans la diffusion des œuvres au moment du redéploiement de la culture. En tant que ministre de la Culture, soucieuse de renforcer l'accès de la culture au plus grand nombre, j'ai souhaité renforcer les centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Considérés comme des pierres angulaires de la politique culturelle, les 118 centres culturels reconnus ont ainsi vu leurs subventions confirmées. Le gouvernement a également ajouté un montant structurel de 2,8 millions d'euros supplémentaires au budget initial de 2021 pour honorer son engagement en faveur d'un plein financement de ces centres culturels dès 2021. La Fédération Wallonie-Bruxelles est un véritable partenaire des centres culturels, et elle a pris sa part dans l'augmentation du financement de ces acteurs culturels locaux.

Il est évident que la réduction du soutien provincial privera le Centre culturel du Brabant wallon des moyens de mener des actions qui avaient démontré leur intérêt et leur pertinence. Je ne peux que le regretter.

**M. André Antoine (cdH)**. – Madame la Ministre, vous aviez déjà annoncé le renforcement des moyens mis à la disposition des centres culturels. Je m'en réjouis. Toutefois, je reste un peu sur ma faim concernant le Centre culturel du Brabant wallon. J'ai esquissé une solution, à savoir la suspension du mécanisme d'investissement simultané des pouvoirs locaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il serait injuste que la Fédération soit amenée à diminuer sa contribution, simplement parce que la province n'a pas été capable d'honorer ses engagements à cause de la pression du gouvernement wallon. L'opposition en province du Brabant wallon, composée des partis Ecolo et cdH, dénonce cette situation. Je vous demande de suspendre cette règle obligatoire pendant deux exercices, à titre transitoire. Ainsi, le Centre culturel du Brabant wallon bénéficiera du refinancement que vous avez décidé, sans être victime des aléas du gouvernement wallon sur les finances provinciales. J'espère que vous réserverez la meilleure suite à ma suggestion.

**2.33 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Quatorze euros de l'heure minimum pour les travailleurs et travailleuses en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, au préalable je voudrais indiquer que ma question dépasse peut-être le cadre de vos compétences.

Ce week-end et hier, le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, nous étions dans la rue aux côtés des manifestantes revendiquant un salaire minimum de 14 euros brut de l'heure. Cette revendication concerne les travailleurs et les travailleuses, car nous savons que les femmes continuent d'être, en moyenne, moins bien payées que les hommes.

Rappelons que les femmes ont bien souvent été en première ligne durant cette crise, exerçant des métiers où elles sont pourtant payées en dessous de ce salaire minimum revendiqué. Citons, à cet égard, les secteurs professionnels comme les titres-services, la santé, la grande distribution, le soin aux enfants et aux personnes âgées ou encore l'enseignement.

Tous ces secteurs sont portés majoritairement par des femmes. Or, ces dernières sont encore victimes de discriminations professionnelles au niveau de l'embauche, du temps de travail et surtout sur le plan salarial. En effet, les femmes sont en moyenne 23 % moins bien payées que les hommes.

Hier, à l'appel des collectifs et avec le soutien d'organisations syndicales et politiques, une grève des femmes a eu lieu un peu partout en Belgique. L'appel à la grève invitait toutes les femmes à cesser leurs activités afin d'envoyer un message fort à toute la société: «si les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête».

La revendication centrale, portée par les syndicats et soutenue par le PTB, d'augmenter le salaire minimum à 14 euros de l'heure, permettrait de réduire en partie les inégalités socioéconomiques entre les hommes et les femmes. En effet, ces dernières sont particulièrement concernées par le problème des bas salaires, notamment dans le secteur de la petite enfance et le secteur socioculturel. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc son rôle à jouer dans ce combat.

Madame la Ministre, dans les domaines qui relèvent de vos compétences, disposez-vous d'informations quant au nombre de travailleurs et de travailleuses ayant un salaire inférieur à 14 euros brut de l'heure? Avez-vous l'ambition de remédier à cette situation en proposant le salaire minimum revendiqué? Dans l'affirmative, de quelle manière et quand envisagez-vous l'instauration d'un tel salaire horaire minimum?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise sanitaire a mis en lumière à quel point le travail visant à prodiguer des soins à autrui est essentiel à la société. Ce travail est paradoxalement dévalorisé, autant symboliquement que financière-

ment. La cause et la conséquence de cette dévalorisation sont simples: historiquement, il s'agit d'un travail majoritairement assigné aux femmes.

Ce travail fait pourtant appel à des compétences professionnelles. Prétendre que l'écoute, la douceur et la patience sont des qualités féminines innées, qui nécessiteraient peu d'efforts, est une ruse doublement efficace: elle permet non seulement de déléguer ce travail difficile aux femmes, mais en plus de leur verser une rémunération indigne des compétences et des efforts réellement requis.

Dans son rapport de 2020, l'office belge de statistique (Statbel) a conclu que les travailleuses et les travailleurs de la santé – du moins, dans le cadre de nos compétences, les professionnelles de l'accueil de la petite enfance et de l'accueil extrascolaire – font partie des personnes les moins bien rémunérées de Belgique. Le salaire de ces dernières, qui s'élève à 2 317 euros, avoisine justement les 14 euros brut de l'heure.

La situation des accueillants extrascolaires sous statut ALE (agence locale pour l'emploi) est particulièrement préoccupante, puisque celles-ci ne perçoivent que cinq euros de l'heure. C'est pourquoi, consciente que de nombreux travailleurs et de nombreuses travailleuses de l'accueil temps libre (ATL) sont sous contrats précaires, je veille à ce que la réforme de l'ATL, que j'entends lancer dans les prochaines semaines, aille à la recherche de réponses afin d'améliorer les conditions d'emploi dans ce secteur.

Comme le révèle la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), qui se base sur les chiffres de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) de 2016, le salaire minimum, voire un salaire inférieur, était déjà répandu dans le secteur socioculturel.

Je n'ai malheureusement pas toutes les cartes en main pour lutter contre cette précarisation, bien qu'elle heurte de plein fouet les travailleuses et les travailleurs dans des secteurs qui relèvent de mes compétences. Comme vous le savez, l'autorité fédérale et les Régions disposent de leviers essentiels pour agir sur cette problématique. Toutefois, mes partenaires du gouvernement et moi-même avons un rôle à jouer dans le cadre du prochain accord du non-marchand. Ces accords pourraient constituer une opportunité d'améliorer les conditions de travail des employés et des employées les plus précarisés. C'est une priorité que je défendrai. Une première étape consistera à analyser plus finement la situation sociale des secteurs dont nous avons la charge.

Je relaierai également cette problématique au sein de la conférence interministérielle (CIM) Droits des femmes, d'autant plus que l'une des thématiques de cette année, à savoir la représentation équilibrée dans tous les secteurs professionnels, se prête à ces débats.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, j’entends avec intérêt que la réflexion pourrait suivre son cours dans la négociation de l’accord du non-marchand. Ce dernier a beaucoup tardé avant d’arriver en Fédération Wallonie-Bruxelles où les salaires figurent parmi les plus bas.

Vous dites ne pas avoir toutes les cartes en main. Toutefois, en tant qu’employeur de toute une série de métiers évoqués ici et dont les barèmes sont très bas, vous pourriez envisager de passer au barème supérieur. Pour donner un exemple très concret, vous avez parlé de l’accueil de la petite enfance et des puéricultrices. En tant que ministre, le 5 février, vous aviez déjà gagné l’équivalent d’un an de travail d’une puéricultrice, rémunérée au plus bas barème de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un autre exemple concerne les techniciennes de surface. Ce n’est qu’au bout de 30 ans de travail qu’une technicienne de surface arrivera à 13,80 euros brut de l’heure, ce qui prouve que leur salaire est en dessous des 14 euros brut de l’heure. Ce salaire de 14 euros de l’heure minimum revendiqué reste un salaire très bas et de nombreuses travailleuses engagées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne touchent même pas cette somme.

Madame la Ministre, j’aurais aimé avoir des chiffres portant sur le nombre de travailleurs et travailleuses touchant un salaire inférieur à cette somme. Vous avez mentionné le chiffre de 2 017 euros brut par mois pour les travailleurs de la santé; or la FGTB revendique 2 300 euros brut par mois ou 14 euros brut de l’heure. Cette revendication a été portée par de nombreuses femmes aux quatre coins du pays et nous espérons qu’elle aura un impact jusqu’ici, car il appartient au service public et donc à la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tant qu’employeur, de faire le premier pas pour accorder des salaires dignes à ces métiers qui sont, pour la plupart, très difficiles.

**2.34 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «#DecolonizeBOZAR»**

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – L’association Intal Congo a récemment lancé une campagne de décolonisation des arts et de la culture visant à écarter le président du conseil d’administration de BOZAR. Cette campagne est notamment soutenue par le Collectif mémoire coloniale et lutte contre la discrimination (CMCLD), la Fédération des Congolais de Bruxelles, la Ligue de défense noire africaine, le Comité pour l’abolition des dettes illégitimes (CADTM), *Hart boven Hard Bruxelles*, Bruxelles Panthère et Quinoa ASBL. Pour ces associations, une institution comme BOZAR doit incarner un espace d’expression collective ouvert sur

le passé et le présent colonial, qui permet d’interroger la culture dominante et de décoloniser notre présent.

Les associations interrogent aujourd’hui le présent colonial de BOZAR. Or la colonisation est un système d’exploitation criminel ayant causé la mort de millions de personnes. Selon ces associations, les grandes institutions culturelles ne doivent pas avoir à leur tête une direction qui soutient la colonisation. C’est pourquoi cette campagne demande la démission du président du conseil d’administration de BOZAR, ainsi que des explications et des excuses pour cette présidence. Pour rappel, BOZAR est largement subventionné par les pouvoirs publics et notamment par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui lui accorde une subvention de 200 000 euros. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de la campagne «#DecolonizeBOZAR»? De manière plus générale, quelles sont vos ambitions en matière de décolonisation des arts et de la culture?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La gouvernance des institutions culturelles fédérales comme BOZAR, relève de la ministre fédérale Wilmès. C’est un peu une habitude pour vous, Madame la Députée, de me poser des questions sur des sujets qui concernent le niveau fédéral, mais ce n’est pas grave. Je suis néanmoins attentive à l’éthique et aux valeurs partagées par ces institutions dans leur ensemble, c’est donc une très bonne chose que des appels à candidatures pour renouveler les mandats des opérateurs culturels aient été lancés par la ministre de tutelle.

Mes services ont déjà entrepris et réalisé une série d’actions en lien avec la décolonisation des arts et de la culture. Pour cela, je vous renvoie aux réponses que j’ai formulées il y a quelques mois, notamment celle du 3 mars 2020 qui reprend de façon exhaustive les démarches entreprises. Quant à mes ambitions en la matière, comme je l’exposais en mars dernier, j’estime le travail sur la mémoire coloniale doit se faire dans de nombreux secteurs culturels dont j’ai la charge. On retrouve des traces de la colonisation dans l’espace public avec les statues, les noms de rue, de même que dans les traditions reconnues comme patrimoine oral et immatériel. Le secteur muséal est aussi concerné par cette question, complétant de manière plus sectorielle celle relative à la restitution des œuvres et du patrimoine. La principale collection publique d’objets congolais est gérée par le gouvernement fédéral et ne se trouve ni à Bruxelles ni en Wallonie. Il y a cependant un corpus significatif d’objets africains dans les institutions muséales soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit à MusAfrica, le musée africain de Namur, à l’Université de Liège, au Musée L de Louvain-la-Neuve, au Musée royal de Mariemont ou au Musée du carnaval et du masque, à Binche.

Pour rappel, le gouvernement précédent, et plus précisément son ministre-président, a confié à l'Académie royale une mission de synthèse et de propositions relative à la gestion des collections africaines présentes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce rapport devait me parvenir fin 2020, mais je ne l'ai toujours pas reçu. J'imagine que ce retard est dû à la crise sanitaire. Dès sa réception, j'entamerai évidemment les travaux recommandés. Enfin, je ne peux que me réjouir de l'intérêt du Parlement pour ces questions, notamment portées par M. Soiresse, et j'espère que des avancées pourront être prochainement faites sur la question pertinente et complexe de la décolonisation, tant au niveau des institutions de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de celles placées sous la responsabilité du pouvoir fédéral.

**Mme Amandine Pavet (PTB).** – Madame la Ministre, il ne faut pas mettre de mur entre les différents niveaux de pouvoir de ce pays. Si le fédéral a son rôle à jouer, la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous, en tant ministre de la Culture, qui accordez 200 000 euros à BOZAR, avez aussi le vôtre à tenir. Le président du Conseil d'administration de BOZAR tient des propos scandaleux. Condamner ces propos est un acte important. Le PTB condamne les récents propos néocoloniaux et racistes tenus par le président de cette très importante institution culturelle. Il est important d'agir, même si vous n'êtes pas directement compétente.

**2.35 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Création de la Fédération culturelle indépendante (FCI)»**

**M. Matteo Segers (Ecolo).** – Le 2 mars dernier, plusieurs acteurs et actrices du monde culturel et événementiel ont annoncé la création de la Fédération culturelle indépendante (FCI) et ont réalisé, de manière satyrique, la tenue d'un conseil national de sécurité de la culture.

La crise perdurant, les réalités culturelles et la structuration même de l'État, d'une part, et leurs effets sur le sort réservé aux acteurs culturels non reconnus ou non subventionnés, d'autre part, font régulièrement débat au sein de notre commission. Et c'est d'ailleurs très bien ainsi. Par contre, cette problématique ne fait à mon goût pas encore assez débat dans les autres entités fédérées, malgré la responsabilité économique et sociale qui leur incombe.

La déclaration de la FCI et les idées qui en ressortent sont l'occasion de faire le point sur la question de ce qu'est la culture dite indépendante. Les fondateurs de la FCI rappellent qu'il faut établir une culture plurielle. Je partage cette analyse

puisque l'écosystème culturel est composé de différentes réalités qui doivent être considérées avec égard par le monde politique et par les politiques publiques. À mon sens, toute démocratie doit en effet pouvoir se nourrir aussi des initiatives indépendantes de l'État et de ses subventionnements. Complémentairement à cette réflexion, il importe de tenir compte des obligations des uns et des autres en termes de régulation des politiques culturelles.

Il est clair que nous sommes à un moment où nous devons assurer des réponses adaptées à la structuration de l'État, ce qui se révèle extrêmement complexe. C'est d'ailleurs probablement l'un des éléments les plus importants révélés par la crise sanitaire. Aujourd'hui, on constate que la culture dépasse le champ de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors que nous ne faisons que le pressentir auparavant.

Nous n'avons eu de cesse de dire que chaque niveau de pouvoir a une responsabilité vis-à-vis des acteurs culturels, qu'ils soient privés ou non. En termes d'emploi, c'est une évidence. Par ailleurs, à titre personnel, il m'importe de rappeler que l'écosystème culturel est très dense. La question même de la différence entre privé et public dépasse les questions de l'absorption de l'activité culturelle proposée sous la forme de service. Il est question de participation, de gouvernance, de faire culture ensemble. Pour l'ensemble des champs culturels, il y a des ateliers créatifs privés, des musées privés, des associations d'éducation permanente privées.

Le premier rôle de l'État est d'assurer l'exception culturelle, de garantir l'accès à la culture pour toutes et tous et d'assurer sa démocratisation. C'est dans ce but que nous mettons les moyens en Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est aussi dans un esprit de participation culturelle que nous voulons travailler. Il faut pouvoir soutenir la diversité et la parité. En période de crise et puisque le virus continue d'empêcher à long terme l'activité culturelle privée, il me semble que nous devons prendre en considération les risques et les difficultés des petites structures privées, qui sont fragilisées.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire part de votre analyse de la création de la FCI? Avez-vous rencontré les acteurs et actrices à l'initiative de cette démarche? Si oui, à quel rythme? Vos collègues chargés de l'économie et de l'emploi portent-ils une attention spécifique à cette question? Si oui, vous en ont-ils fait part?

Plus largement, comment considérez-vous votre rôle de ministre de tutelle face à l'ensemble des secteurs qui se revendiquent culturels, mais qui ne bénéficient d'aucune reconnaissance? Prenons l'exemple des personnes qui organisent des activités pour les mariages. Il s'agit d'activités culturelles, qui ne font pourtant pas partie du champ culturel reconnu. De manière plus générale, cette crise est un formidable révélateur de la solidarité entre les secteurs. Une série de fédérations, comme

la FCI, sont en train de naître dans différents domaines, comme ce fut le cas durant la première vague.

Pouvez-vous établir le bilan des nouvelles fédérations en émergence, qui demandent à être reconnues? Le cas échéant, avez-vous prévu de rouvrir des reconnaissances dans le cadre du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance pour permettre à ces nouvelles associations d'être pleinement intégrées au débat mené au Conseil supérieur de la culture (CSC), voire de bénéficier d'un soutien?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, depuis le début de la crise sanitaire, je n'ai cessé de le répéter, il n'y a qu'une culture et le seul cadre de la subvention publique ne détermine pas ce qui est ou non du domaine de la culture.

Les membres de la Fédération de la culture indépendante, précédemment réunie sous le nom de *task force* Culture non subventionnée, ont rencontré mes collaborateurs à de nombreuses reprises. J'ai moi-même rencontré l'un de leurs fondateurs au mois de juin 2020. Une réunion pour envisager le processus de réouverture et faire le point sur les discussions en cours avec les experts sur les protocoles sanitaires a été organisée le 11 février 2021, en présence de mon collaborateur responsable de ce dossier et de ma chef de cabinet.

Vous avez raison. L'écosystème culturel est multiple et composé de réalités et de profils très différents. Les revendications de cette fédération en sont la preuve et peuvent d'ailleurs se décliner en trois axes principaux.

Premièrement, une réouverture rapide et viable économiquement des lieux culturels, principalement des salles de spectacle. Cette question est dans les mains du Comité de concertation (Co-deco).

Deuxièmement, l'octroi d'aides économiques aux entreprises de la filière qui sont extrêmement impactées et, pour certaines, à l'arrêt depuis plus d'un an. Parmi ces entreprises, on trouve un large éventail d'acteurs économiques, de prestataires techniques et de services de location de podiums ou de matériel sons et lumière. C'est bien évidemment la compétence régionale de l'économie qui doit jouer son rôle dans ce cas. Mon cabinet a relayé l'ensemble des pistes d'action vers les cabinets régionaux compétents, comme la prime de globalisation, le fonds de garantie pour l'annulation des grands événements.

Troisièmement, l'aménagement et la revalorisation du chômage économique et du droit passerelle pour les artistes et techniciens qui sont à l'arrêt forcé, pour certains depuis près d'un an. Ces questions sont dans les mains des ministres responsables du travail et des indépendants au niveau de

pouvoir fédéral. J'ai eu des contacts réguliers avec ces derniers à ce sujet.

Vous l'avez compris. Dans cette situation inédite, chacun doit prendre sa part en fonction des compétences qui sont les siennes. Du côté de mon cabinet, que ce soit par le biais des appels à projets «Un futur pour la culture» ou du mécanisme de soutien aux opérateurs non subventionnés, ce sont déjà plus de 6 millions d'euros qui ont été mobilisés entre autres pour les opérateurs non subventionnés. Les appels à projets seront d'ailleurs relancés ce printemps.

Concernant l'émergence de nouvelles fédérations et leur reconnaissance, il n'est pas inutile de rappeler que l'arrêté du 8 mai 2019 du gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle prévoit en son article 2 qu'un appel est lancé «tous les cinq ans ou à tout moment afin de répondre à une carence de représentation dans un secteur, une discipline ou une activité professionnelle». Les fédérations doivent avoir au moins un an d'existence.

Même si la porte n'est pas fermée, il est nécessaire, dans un premier temps, d'objectiver les besoins. À ce jour, une dizaine de nouvelles fédérations sont connues, dans des domaines aussi variés que l'humour, la musique classique ou les arts plastiques. L'évaluation de la situation qui aura lieu dans le courant de cette année déterminera l'opportunité de lancer un appel à reconnaissance dans le courant de l'année 2022 et l'impact budgétaire qui en découlera.

**M. Matteo Segers (Ecolo)**. – Il y a un rôle que le pouvoir fédéral doit jouer au regard de ces acteurs culturels qui ont une activité économique. Chacun doit prendre sa part de responsabilité dans sa sphère de compétences. Il se trouve que le niveau de pouvoir fédéral a la compétence de la constitution du statut des artistes et des techniciens, puisque cela figure dans sa déclaration de politique gouvernementale.

Quand j'entends dire qu'un technicien n'a pas de ministre de la Culture, je voudrais surtout dire qu'il doit se tourner vers le fédéral qui a la compétence de lui donner de quoi pouvoir survivre durant cette crise. Aujourd'hui, cette situation fait encore partie de ce que j'appelle la discrimination artistique.

### 2.36 *Question de M. François Bellot à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Nouvelle organisation de la Foire du livre»*

**M. François Bellot (MR)**. – Un nouveau format de la Foire du livre de Bruxelles s'est imposé

aux organisateurs par les circonstances. Le choix s'est ainsi porté sur la forme d'un festival afin de répondre aux exigences sanitaires. Cela implique notamment des lieux différents pour accueillir cette organisation culturelle.

Cet événement est un rendez-vous promotionnel non négligeable pour le secteur du livre et de la culture et le reporter aurait été un nouveau coup dommageable.

La Foire prend donc la forme d'un festival qui s'organise en deux étapes: une première semaine en février destinée aux rencontres professionnelles a déjà réuni virtuellement près de 1 500 professionnels du secteur autour de conférences et de colloques comme celui intitulé «Lire et faire lire», l'occasion de faire référence à de nombreux types d'écritures, à la pluralité des lectures, la singularité de chaque lecteur et d'évoquer les effets de la lecture sur les personnalités. Ensuite, 150 rencontres auront lieu en mai à Bruxelles dans des lieux publics et privés, dont les accès seront soumis au strict respect des règles sanitaires et à une inscription préalable.

En adoptant la formule d'un festival, les organisateurs ont perdu la moitié de leurs subventions. De nouveaux soutiens financiers ont heureusement été trouvés ailleurs. Des recherches de soutien nécessaires quand on sait que toutes les activités organisées seront gratuites, à l'exception des dîners littéraires.

À combien s'élève le soutien financier apporté en 2021 par la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Foire du livre? Au-delà de ce soutien financier, la Fédération Wallonie-Bruxelles lui accorde-t-elle d'autres formes de soutien? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles contribue-t-elle à faire connaître cette manifestation à ses citoyens, en particulier les plus jeunes?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La Foire du livre est en effet en difficulté financière depuis mars 2020 du fait de l'absence de recettes provenant des réservations d'exposants en raison de la crise sanitaire. Habituellement, ces réservations interviennent dès la clôture de la Foire pour l'année suivante et permettent l'organisation de l'édition suivante ainsi que la rémunération du personnel permanent. Le soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Foire du livre peut à ce jour se résumer comme suit.

Tout d'abord, l'opérateur bénéficie d'une convention 2017-2021 qui permet d'allouer annuellement 80 000 euros pour l'organisation (tarif préférentiel pour les petits éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, gratuité pour le public, développement du programme culturel, rencontres professionnelles, etc.).

Ensuite, bien que la Foire 2020 n'ait pas été frappée d'annulation, elle a bénéficié d'une aide

compensatoire de 24 278 euros pour ses pertes dans le cadre des premières mesures d'urgence.

Enfin, dans le cadre de la crise, elle a en outre pu obtenir un prêt de 100 000 euros du Fonds St'Art.

Fin 2020 se profilait déjà un programme «hors les murs» en raison de la crise. Des subventions complémentaires ont été allouées à l'opérateur, à savoir 30 000 euros pour la valorisation des auteurs et des éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein de la programmation et 35 000 euros pour son e-magazine «*Lis, une fois*», plateforme de promotion de la littérature belge.

En montants cumulés, cela représente actuellement un montant de 159 278 euros de subventions et un prêt de 100 000 euros.

Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles mesures d'aide Covid, la Foire du livre se situe dans les critères permettant une majoration de 20 % du montant 2021 de sa convention.

Outre sa contribution financière, la Fédération Wallonie-Bruxelles organise, chaque année, de nombreuses rencontres littéraires, des ateliers et des balades livresques pour des classes, une exposition autour d'un auteur ou d'une autrice «jeunesse» de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des dons de «chèques lire» aux classes. Un programme 2021 a été proposé.

Enfin, en partenariat avec la Foire, l'Association des éditeurs belges (ADEB) et le Centre de littérature de jeunesse de Bruxelles (CLJBxl), mon administration a organisé en 2020 et en 2021 un colloque sur le livre et les tout-petits (0-5 ans) à destination des enseignants et des bibliothécaires. Des professionnels internationaux et de la Fédération Wallonie-Bruxelles y ont partagé leur expertise. Ces journées s'inscrivent dans un cycle sur la lecture et la jeunesse, sur une durée de trois ans.

Une part importante du programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc orientée vers les jeunes, avec une attention pour les écoles à faible indice socioéconomique. Ce programme se marie d'ailleurs parfaitement avec la gratuité de la Foire qui a vu affluer, ces dernières années, un public scolaire important.

**M. François Bellot (MR)**. – Je retiens que cela ne compensera sans doute pas toutes les pertes liées à la crise sanitaire; cela dit, la plus grande perte est sans doute celle du public qui malheureusement ne pourra pas s'y rendre. Financièrement, j'observe que des soutiens majorés ont été apportés.

J'ose espérer que dès l'édition 2022, la Foire du livre pourra renouer avec un large public et avec ses activités habituelles et que, grâce à ces soutiens supplémentaires, le creux de vague connu en 2020 et 2021 pourra être rapidement oublié. Reste qu'un prêt de 100 000 euros devra néanmoins être amorti au cours des cinq ou six prochaines années.

**2.37 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bruxelles 2030»**

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – La nouvelle est confirmée: Bruxelles sera candidate au titre de Capitale européenne de la Culture en 2030. Le gouvernement bruxellois a tranché il y a quelques jours et c'est un duo de choc qui sera chargé de mission pour préparer cette candidature: la journaliste, productrice et réalisatrice Hadja Lahbib et le directeur artistique Jan Goossens. Ils seront assistés pour cela par dix-huit experts issus d'horizons divers et ayant tous un lien avec la culture.

Mme Lahbib et M. Goossens proposent une collaboration collective et ont l'intention de réunir le secteur culturel et la société civile bruxelloise autour d'un projet qui se prolongerait bien au-delà de l'année 2030. Ils ont ainsi une vision à long terme. Ce projet visera à redessiner la ville et la rendre plus harmonieuse entre ses diverses composantes, mais aussi à créer des ponts entre des quartiers et des populations qui se connaissent trop peu. Le but poursuivi est également de marquer, en 2030, le bicentenaire de la Belgique en réaffirmant Bruxelles en tant que capitale de tous les Belges. Outre la culture – qui sera au centre de ce projet –, l'attention sera aussi portée sur la jeunesse et sur les dimensions belge, européenne et internationale de Bruxelles.

Ce n'est pas la première fois que la Belgique incarnerait, pendant une année, la Capitale européenne de la Culture. Bruxelles a déjà été Capitale européenne de la Culture en 2000 et, même si ce ne fut pas simple, le projet a donné des résultats positifs et profondément changé l'histoire culturelle à Bruxelles. D'autres villes belges avaient également eu ce privilège: Anvers en 1993, Bruges en 2002 et Mons en 2015.

Madame la Ministre, les candidatures doivent être déposées pour 2024 et seront examinées par un jury de six experts européens et six experts belges. Avez-vous été informée du dépôt de candidature d'autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La presse cite Philippe Close qui, parlant de la candidature de Bruxelles précise que «l'on tendra la main et recherchera des partenaires institutionnels potentiels en Flandre et en Wallonie». Avez-vous des précisions à nous fournir quant aux partenariats wallons éventuels? Si Bruxelles remporte l'appel à candidatures, la culture serait au centre du projet. Quel rôle pourrait jouer la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce cadre? À l'instar de ce que nous avons mis en œuvre à l'occasion du dépôt de candidature de Mons en 2015, quelles interactions envisagez-vous de développer?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, en Fédération Wallonie-Bruxelles, outre Bruxelles, la ville de Liège a fait savoir qu'elle se porterait candidate. En Communauté flamande, il en va de même pour les villes de Louvain, Ostende, Gand, Courtrai et Hasselt.

À la suite d'un appel lancé à la fin du mois d'octobre 2020, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a bel et bien désigné un duo de chargés de mission: Jan Goossens et Hadja Lahbib. Ces deux professionnels se sont entourés des membres d'une chambre de réflexion issus du monde artistique et culturel bruxellois, mais également flamand et wallon. Ce comité est doublé d'un groupe d'experts en matières juridiques, administratives, financières et comptables.

Conformément aux dispositions relatives à la décision du 16 avril 2014 du Parlement européen et du Conseil instituant une action de l'Union européenne (UE) en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033, les villes des États membres de l'UE qui souhaitent se porter candidates peuvent choisir d'associer leur zone environnante à leur programme. Toutefois, lorsque l'appel sera lancé, c'est-à-dire en 2024, la candidature devra en principe être introduite au nom de la ville à l'origine du projet. L'établissement de partenariats avec d'autres villes, régions, opérateurs et institutions fait apparemment partie des tâches confiées à Jan Goossens et Hadja Lahbib. Dans le contexte du bicentenaire de la Belgique qui marquera 2030, les coopérations envisagées seront certainement nombreuses et diversifiées.

Dans le processus prévu par l'UE, chaque État membre est responsable de l'organisation du concours entre les villes de son territoire, conformément aux dispositions et au calendrier prévus. Un jury de dix experts est nommé par les institutions et les organes de l'UE. Pour la sélection et le suivi, les États membres sont autorisés à nommer jusqu'à deux experts dans le jury. En concertation avec la Commission européenne, on peut donc présumer que la Fédération Wallonie-Bruxelles désignera un expert et la Flandre un autre.

Les Communautés, qui disposent de la compétence relative aux matières culturelles, seront associées à la gestion de la procédure au niveau fédéral, notamment par l'intermédiaire du Comité de concertation (Codeco) et de la Conférence interministérielle (CIM) Culture. La Fédération Wallonie-Bruxelles aura donc un rôle important à jouer dans la procédure. Elle ne pourra cependant pas intervenir au niveau du contenu des projets remis. Vous l'aurez compris, compte tenu du rôle de notre Fédération dans la procédure de sélection et de la désignation d'un expert dans le jury en 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit adopter une posture de neutralité. À ce stade, il me semble donc prématuré d'envisager les potentielles interactions que pourrait développer la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'un ou l'autre candidat.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie d’avoir détaillé la procédure. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit en effet d’adopter une posture de neutralité. Néanmoins, je porterai avec enthousiasme cette candidature de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que Capitale européenne de la Culture pour 2030. Au vu de l’impact que pourrait avoir cet événement sur le développement et l’exposition de la culture de notre Région, ainsi que sur le rayonnement de la ville en tant que telle, ces perspectives sont très réjouissantes pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles.

**2.38 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Fonction consultative et aides liées à la relance»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Lors de la réunion de la commission du Budget du 25 février 2021, le ministre du Budget a détaillé la répartition des différents budgets du fonds d’urgence, telle qu’elle figure dans l’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 47 du gouvernement de la Communauté française approuvant le budget initial 2021 du service administratif à comptabilité autonome «urgence et redéploiement» en vue de soutenir les secteurs touchés par la crise et de permettre le redéploiement de ceux-ci dans le cadre de la crise de la COVID-19. Nous avons procédé au même exercice dans cette commission, lors du débat sur l’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 44 du gouvernement de la Communauté française modifiant l’arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du gouvernement de la Communauté française du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19.

Plusieurs éléments repris dans la liste du ministre du Budget sortent en partie du cadre des aides existantes, mais sont davantage ciblés sur la relance que sur l’aide d’urgence pour faire face à la crise actuelle. Je pense notamment à l’enveloppe de 3 millions d’euros dédiée aux appels à projets «Un futur pour la culture», à celle de 1,32 million d’euros destinée aux aides à la création ou encore à celle de 695 035 euros destinée aux aides à la diffusion. Je ne parlerai pas de l’enveloppe de 2 millions d’euros consacrée à la diffusion internationale des artistes, car je suppose, sauf si vous me corrigez, qu’elle relève des compétences du ministre-président par le biais de l’action de Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Madame la Ministre, ma question sur ces différentes aides est assez simple: envisagez-vous de faire appel aux instances d’avis prévues par le décret du 30 avril 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle pour vous éclairer, de manière appropriée, sur l’appréciation des projets qui vous sont

ou vous seront soumis? Il me revient que plusieurs aides ont été octroyées sans passer par le biais de ces instances, ce qui a été mal perçu sur le terrain. Dans le cas des aides d’urgence, je peux comprendre qu’on ne sollicite pas les instances d’avis. Pour ce qui concerne la relance, par contre, ce serait une erreur de ne pas s’appuyer sur l’expertise des dites instances, d’autant plus qu’il s’agit là d’un élément clé d’application du Pacte culturel.

Par ailleurs, pouvez-vous nous éclairer sur le calendrier précis d’octroi de ces aides? Quand les opérateurs sélectionnés pourront-ils en bénéficier? Les opérateurs culturels recevront-ils les aides qui préexistaient à la crise dans les délais habituels?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le 17 décembre 2020, le gouvernement a adopté une série de mesures visant à mettre en place une aide d’urgence pour tous les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous m’interrogez sur le rôle des instances d’avis dans la mise en œuvre de cette aide. Le gouvernement a prévu la consultation préalable du Conseil supérieur de la culture (CSC) et/ou des chambres de concertation concernées par l’adoption de certaines de ces mesures.

Vous mentionnez l’enveloppe de 1,32 million d’euros consacrée au renforcement des aides à la création. L’avis du CSC a été sollicité pour définir les modalités d’un appel à projets visant à apporter une aide directe aux artistes. L’intention du gouvernement est de renforcer les dispositifs qui existent en portant une attention particulière aux aides à la création dévolues aux parents historiquement pauvres du secteur, à savoir les arts plastiques, les musiques actuelles, la danse contemporaine, les arts de la rue et du cirque, la littérature jeunesse et la bande dessinée, entre autres.

La deuxième édition des appels à projets «Un futur pour la culture» a bénéficié d’un apport de 3 millions d’euros. L’avis du CSC a été sollicité sur la base de l’évaluation de la première édition de l’appel à projets, évaluation menée par le président du jury et l’administration. J’ai demandé au CSC de me soumettre la composition du jury et de me faire des recommandations sur le processus de sélection. Le contenu et les objectifs de ces appels à projets n’ont pas été soumis à l’avis du CSC.

Quant aux aides directes aux opérateurs de la chaîne du livre, la Chambre de concertation des écritures et du livre a déjà été prévenue qu’elle recevra très prochainement une demande d’avis sur le dispositif proposé. Enfin, mon cabinet mène actuellement une réflexion sur les aides à la diffusion. Il la partagera avec les services du gouvernement et les instances concernés une fois qu’elle sera aboutie.

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Je vous remercie pour ces réponses, Madame la Ministre. J’entends que l’avis du CSC culture a été sollicité pour évaluer plusieurs mécanismes. Par contre, il semble

que votre réflexion n'ait pas encore abouti sur d'autres aides, notamment celles à la diffusion. Sans entrer dans le détail des mécanismes, je plaide pour que les instances d'avis soient sollicitées et que nous conservions cette expertise qui donne une cohérence d'ensemble au travail d'analyse et éventuellement aux arbitrages qui doivent être posés. C'est un principe qui doit être rappelé et respecté.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu précisément sur l'échéancier des aides octroyées. J'espère que les délais seront relativement courts et que les opérateurs ne devront pas attendre trop longtemps pour bénéficier des aides accordées. Le cas échéant, je reviendrai vers vous pour obtenir d'autres précisions sur les décisions à venir.

**2.39 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des aides au secteur de l'édition»**

**2.40 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation des éditeurs francophones belges»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Olivier Maroy (MR).** – Le marché de l'édition en Fédération Wallonie-Bruxelles a connu un recul de 5 % en 2020. C'est un peu plus que chez nos voisins français (-3,5 %), mais beaucoup plus qu'en Flandre, où le secteur de l'édition a progressé de 4 %. Ces chiffres doivent néanmoins être nuancés, car à y regarder de plus près, comme l'a fait l'Association des éditeurs belges, certains petits éditeurs ont connu de lourdes pertes, jusqu'à -60 % de chiffres d'affaires pour les éditions ONLIT, comme le mentionne *«Le Soir»*.

Différentes mesures de soutien ont été prises par le gouvernement comme une opération d'achat massif de livres belges francophones d'un montant total d'environ un million d'euros, la campagne de promotion «Lisez-vous le belge?», des enveloppes d'urgence de 250 000 euros et 400 000 euros pour aider les auteurs, suivis d'une nouvelle enveloppe de 650 000 euros qui sera libérée en 2021.

Ces aides ont évidemment été les bienvenues. Néanmoins, Madame la Ministre, le secteur estime qu'elles n'ont pas été suffisantes et qu'elles ont été versées beaucoup trop lentement. Selon certains éditeurs, l'opération d'achats massifs de livres aurait surtout bénéficié aux distributeurs et aux libraires, et relativement peu aux éditeurs. Qu'en est-

il? Cette affirmation reflète-t-elle la réalité? L'échéance pour les commandes de livres avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. Toutes les factures ont-elles désormais été liquidées? J'ai cru comprendre que ce n'était pas le cas et que tous les bons d'achat n'avaient pas encore été payés. Disposez-vous d'un bilan détaillé de cette opération, notamment sur la répartition des aides à chaque maillon de la chaîne du livre?

Certains éditeurs n'ont pas eu droit aux aides et enveloppes du fonds d'urgence, car un plafond de 500 000 euros de chiffre d'affaires avait été établi pour pouvoir en bénéficier. Cela avait été convenu avec le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn). L'objectif de ce plafond était de se concentrer sur les éditeurs les plus fragiles. Certains éditeurs de taille moyenne ont par contre été pénalisés. Certains n'ont même pas rentré de dossier, sachant qu'ils étaient au-dessus du plafond, ce qui ne les a pas empêchés de connaître des problèmes.

Ce critère de plafond de chiffre d'affaires est-il toujours d'application pour la nouvelle enveloppe de 650 000 euros prévue pour 2021? Vous annonciez en décembre vouloir évaluer ce critère et ce dispositif. À présent, avez-vous pris une décision? De manière générale, des nouvelles mesures de soutien sont-elles prévues pour le secteur de l'édition, puisque cette crise n'en finit pas?

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Organisée par la Foire du livre de Bruxelles et la Commission européenne, la deuxième édition des Assises européennes du Livre a eu lieu le 24 février dernier. Lors de celles-ci, nous avons appris que si le marché de l'édition a progressé de 4 % en Flandre en 2020, il présente un recul en Fédération Wallonie-Bruxelles de l'ordre de 5 %. Pourtant, plus de 90 % de la grosse production éditoriale belge concerne l'édition scolaire, scientifique, juridique, la BD et le secteur jeunesse, autrement dit des secteurs qui n'ont pas trop souffert de la crise sanitaire actuelle.

Il en va autrement des petits éditeurs littéraires qui ont subi 20 %, 30 %, voire 40 % de perte de chiffre d'affaires. C'est d'autant plus alarmant que la diversité culturelle est justement garantie, me semble-t-il, par leur existence. Parmi les raisons expliquant cette perte, il y a le fait que, durant le premier confinement, les grands distributeurs ont privilégié leurs titres et que les libraires se sont concentrés sur les livres rencontrant le plus de succès. Il n'y a quasiment pas eu de foires et de salons durant lesquels les petits éditeurs font habituellement recette.

Si les auteurs semblent mieux tirer leur épingle du jeu grâce à des aides au redéploiement, ils souffrent néanmoins des reports de publication de plusieurs mois voulus par certains éditeurs. Dans leur choix des titres reportés, les éditeurs, les distributeurs et les libraires ont privilégié les noms les plus porteurs, leur offrant de meilleures garanties

de ventes, au détriment des jeunes auteurs. Là encore, toute la question de la diversité est posée. Le secteur du livre souffrait toutefois déjà avant la crise de la Covid-19. Les chiffres cités par la presse sont assez éloquents. En 2019, selon l'Administration générale de la culture (AGC), le secteur des lettres et du livre représentait moins de 1 % des dépenses culturelles totales en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le soutien à la création littéraire représente, quant à lui, moins de 0,5% des aides à la création culturelle, contre un peu moins de 50 % pour les arts vivants. Loin de moi l'idée de vouloir opposer les secteurs culturels, néanmoins nous ne pouvons nier que le monde du livre souffre. Des mesures de soutien au secteur littéraire ont été prises pour contrer les effets de la crise sanitaire, pourtant la presse mentionne que les éditeurs francophones se désolent de la lenteur des aides octroyées, point que j'avais déjà soulevé dans ma question sur les chèques lire et du montant des soutiens.

Le plan d'aide au livre de la Fédération Wallonie-Bruxelles était finalisé et annoncé fin mai. Apparemment, les éditeurs ont reçu les premières aides financières seulement à la mi-décembre. Certains propos tenus dans la presse par le directeur des éditions ONLIT font état de contacts appuyés visant à alerter vos services sur les difficultés traversées et pertes subies comme, également, les difficultés réelles à trouver les réponses.

Madame la Ministre, que pouvez-vous répondre aux reproches que formulent ces éditeurs pour clarifier la situation? Pouvez-vous nous indiquer à quoi sont dus ces longs délais avant l'octroi des aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux professionnels du secteur? Vous y avez déjà répondu en partie lors de ma première question orale, mais peut-être pourriez-vous aller plus loin dans les explications. Pourriez-vous nous communiquer plus de précisions sur le calcul de ces aides?

Par ailleurs, pouvez-vous détailler les mesures concrètes que vous avez prises pour aider les petits éditeurs à faire face aux pertes qu'ils subissent? Disposez-vous d'éléments d'information qui expliqueraient le recul du marché de l'édition francophone alors que le marché flamand a, lui, progressé? Le cas échéant, avez-vous aussi des informations à nous livrer sur les solutions pouvant inverser la tendance?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Une partie de la réponse a déjà été donnée quand je parlais des bons d'achat tout à l'heure. Je reviens sur les autres aspects. En période de crise et de tensions, singulièrement dans la période que nous vivons, une aide ne viendra jamais assez vite. Comme nous avons pu en discuter à maintes reprises, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré une série d'aides pour la chaîne du livre, en prenant en considération tous ses maillons, dont

les éditeurs. Vous le rappelez d'ailleurs dans votre question, Monsieur Maroy.

Je ne peux que regretter le délai d'instauration de ces aides qui est, certes, long, mais qui s'explique par un parcours administratif qui est contraignant. Soyez assurés que les services du gouvernement et mon cabinet ont été pleinement mobilisés pour faire en sorte que tout aille au plus vite. Vous m'interrogez sur le mode de calcul des bourses. Permettez-moi de vous renvoyer à ma réponse à la question écrite n° 140 de Mme Emmerly.

Je tiens à rappeler les petits éditeurs sont précisément visés par ces bourses. Au total, une trentaine d'éditeurs ont été aidés. En outre, dans le cadre de la crise, les éditeurs conventionnés ont également bénéficié du maintien intégral des subventions, de la possibilité de demander une avance de paiement ou un prêt de trésorerie, de l'inscription de productions récentes dans l'opération d'achat massif et de la valorisation de celle-ci dans la campagne de promotion «Lisez-vous le belge?».

Pour répondre à certains qui estiment que l'opération d'achat massif de livres aurait surtout bénéficié aux secteurs de la distribution et aux librairies, sans vraiment soutenir le tissu éditorial, je me permets de poser la question suivante: comment soutenir que la vente de livres, fonction première de la filière, ne bénéficierait qu'à certains de ses maillons? Auteurs et éditeurs belges francophones ne peuvent qu'en percevoir des retombées puisque les seuls achats possibles ont été ceux d'auteurs et/ou d'éditeurs belges. Enfin, les reproches exprimés ne sont pas unanimes. Nous avons aussi reçu bon nombre d'échos positifs, dont ceux d'éditeurs qui ont souligné la réelle utilité de cette opération. Néanmoins, je serai particulièrement attentive à l'évaluation du dispositif avant sa remise en route. Si des défauts peuvent être corrigés, ils le seront évidemment.

Madame la Députée, Monsieur le Député, j'en viens à vos questions sur le recul du marché de l'édition francophone évoqué par la presse, nous devons garder à l'esprit que la comparaison entre les éditeurs francophones et néerlandophones ne tient pas compte des situations distinctes des marchés du Nord et du Sud du pays. Le marché belge francophone est très dépendant du marché français, lui aussi en baisse de 3,5 %, tandis que le marché flamand est dépendant du marché néerlandais qui, lui, est en hausse de 7 %. Par ailleurs, comme l'épinglé l'article, les résultats sont très variables en fonction des segments éditoriaux. En outre, au moment du déconfinement, les tables des libraires en Belgique francophone furent inondées par la production française, principalement celle des grands groupes éditoriaux dont dépendent les principaux distributeurs implantés en Belgique. Les petites maisons d'édition littéraire en ont le plus souffert.

Enfin, en ce qui concerne les mesures de relance du secteur du livre pour 2021, le gouvernement a dégagé une enveloppe de deux millions d'euros qui bénéficiera notamment aux éditeurs par les dispositifs suivants. Premièrement, 900 000 euros d'aides compensatoires iront aux auteurs et éditeurs. La Chambre de concertation des écritures et du livre, consultée sur le dispositif, aura la charge de réévaluer le critère du chiffre d'affaires maximal de 500 000 euros. Cette chambre réunit toutes les fédérations professionnelles du secteur. Deuxièmement, 100 000 euros seront alloués à la campagne de promotion «Lisez-vous le belge?», une campagne bénéfique tant pour les auteurs que pour les éditeurs. Enfin, une enveloppe d'un million d'euros financera l'opération d'achat massif, une opération qui sera bénéfique, à nouveau, tant aux auteurs qu'aux éditeurs et libraires. En 2021, comme l'ensemble des opérateurs culturels, les éditeurs conventionnés pourront solliciter une majoration de 20 % de leurs subventions et les opérateurs culturels dont la viabilité serait menacée pourront faire appel à une cellule transversale de veille.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je comprends la difficulté de bien cibler les aides. Dans le secteur de l'édition, tout le monde n'a pas subi la crise de la même manière. L'édition de livres scolaires, scientifiques, juridiques, la BD, le livre jeunesse ont plutôt bien résisté. En revanche, d'autres ont carrément bu la tasse. L'exemple des éditions ONLIT est parlant, elles subissent une baisse du chiffre d'affaires de 60 %. Et une aide, en tout cas selon son directeur, qui s'est résumée à 7 000 euros. Avouez, Madame la Ministre, que c'est interpellant.

Certes, certains s'en tirent mieux que d'autres et il est compliqué de bien cibler les aides, mais tout le monde mérite d'être aidé et écouté. Lorsque l'urgence sera passée, j'espère que nous pourrons faire un bilan plus détaillé de toutes ces opérations afin, le cas échéant, d'affiner un peu les réglages par la suite. Les délais sont évidemment source de grande frustration. J'ai bien entendu que vous avez tout fait pour que ça aille le plus vite possible. Vous dites que le parcours administratif est contraignant; je ne sais pas à quel endroit cela a coïncé, mais il faut en tout cas que cela change. Il n'est pas acceptable d'entendre que l'administration traîne alors que des gens ont hypothéqué leur maison, ont pris des risques et sont en train de boire la tasse. Le fonctionnaire de l'administration, lui, garde son salaire.

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Il n'est pas correct de dire qu'ils traînent, Monsieur le Député. Mettre en place un dispositif et en faire le suivi, ce n'est pas traîner, mais ça prend certainement du temps.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, vous avez vous-même dit que le parcours administratif était contraignant et que vous regrettiez les délais. Vous n'allez pas me faire croire qu'il n'y

a pas moyen de les comprimer un peu. Je comprends qu'il faille faire des vérifications. Mais, dans d'autres secteurs économiques, les aides ont été attribuées plus rapidement. Je ne veux pas jeter l'opprobre, mais je pense que cela mérite tout au moins, quand la crise sera derrière nous, de procéder à une évaluation. Pour 2021, je me réjouis que vous continuiez votre soutien avec de nouvelles aides de manière à éviter les faillites.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Madame la Ministre, j'ai bien noté que vous regrettiez les délais trop longs pour le versement des aides. Vous avez parlé de ce parcours administratif complexe. Dans l'analyse qu'il va falloir en faire, il serait utile de voir où il y a eu des soucis afin de pouvoir relancer les choses d'une manière plus satisfaisante. Les statistiques montrent un recul très net pour les petits éditeurs. Après cette analyse des chiffres, il faudra en faire une autre pour voir si l'aide parvient réellement là où elle doit parvenir. Bref, en ce qui concerne à la fois le traitement des délais au niveau administratif et l'analyse permettant de savoir qui a perdu le plus, il faudra affiner le plan de relance.

**Mme la présidente.** – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 18h35 et reprise à 18h45.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

#### **2.41 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenant à la convention entre l'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Communauté française»**

**M. Benoît Dispa (cdH).** – Le 4 février dernier, le gouvernement a approuvé un avenant à la convention entre l'Association des journalistes professionnels (AJP) et la Communauté française portant sur la réalisation de projets en matière d'égalité et de diversité dans les médias et dans le secteur du journalisme. Depuis 2013, cette convention a permis à l'AJP de développer des outils de monitoring, de sensibilisation et de promotion de la diversité, et de participer à des initiatives externes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la réalisation des baromètres annuels de l'égalité et de la diversité, la création d'Expertalia (répertoire d'expertes destiné aux journalistes) ou encore la publication d'une étude approfondie sur la place des femmes dans le journalisme.

Madame la Ministre, quelles sont les modifications introduites par cet avenant à la convention

avec l’AJP? De nouveaux projets seront-ils développés? Le cas échéant, lesquels? Des moyens supplémentaires y seront-ils consacrés? Sauf erreur de ma part, l’actuelle convention prendra fin cette année. L’avenant a-t-il prolongé la convention? Dans le cas contraire, des discussions ont-elles déjà eu lieu avec l’AJP à propos de la prochaine convention? Que ressort-il de ces échanges, notamment concernant les priorités respectives de l’AJP et de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatives au sujet de l’égalité et de la diversité dans les médias?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, la convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles et l’Association des journalistes professionnels (AJP) concernant des projets relatifs à l’égalité et la diversité a en effet été modifiée, sans augmentation des moyens, pour permettre de mener une étude sur le cyberharcèlement des femmes journalistes, première étape dans la lutte contre ce phénomène.

La convention prévoyait le financement d’un baromètre «Égalité» dans la presse quotidienne. Cette action a été remplacée par cette nouvelle étude, à financement constant. Il nous a semblé important d’entamer une réflexion sur le cyberharcèlement, compte tenu entre autres des travaux que vous menez au Parlement, mais aussi plus largement de la situation dans la société et des besoins liés à cette problématique. Cette enquête, intitulée «Entendre et traiter les cas de cyberharcèlement des travailleurs médiatiques en Belgique francophone: une approche par le management des médias» est réalisée par Sylvain Malcorps (ULB), avec le soutien de Florence Le Cam (ULB), Manon Libert (UMons) et la coordination de l’AJP.

Son objectif principal est de réaliser un état des lieux des outils, procédures et autres modalités de prévention et de traitement des cas de cyberharcèlement dans les médias de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le cyberharcèlement, qui retient ici notre attention, est celui qui s’exerce contre des travailleurs médiatiques – en ce compris les journalistes, les présentateurs et les animateurs – avec une attention spécifique aux questions intersectionnelles. L’enquête est d’ores et déjà en cours, et elle sera achevée en juin 2021. Les résultats seront rendus publics dans la foulée, notamment sur le site internet de l’AJP.

J’aurai certainement l’occasion cette année de faire le point avec l’AJP sur les projets menés dans le cadre de la convention actuelle et sur les actions qu’il faudrait mener à l’avenir. Nul doute que la mise en œuvre du Plan «Droits des femmes», qui comporte plusieurs mesures destinées à améliorer la place des femmes dans la profession, sera un fil conducteur incontournable dans ce travail.

**M. Benoît Dispa (cdH)**. – Cette étude sur le cyberharcèlement des journalistes est certainement

la bienvenue. Je me réjouis de pouvoir prendre connaissance de ses conclusions aussitôt qu’elles auront été publiées.

Je prends bonne note des réflexions qui sont échangées dans la perspective du renouvellement de la convention. Il est évident que cette collaboration entre la Communauté française et l’AJP est une belle opération. Je comprends très bien qu’elle puisse être adaptée dans son objet ou ses priorités en fonction des réalités qui évoluent au jour le jour.

Quoi qu’il en soit, cette collaboration mérite très certainement d’être soutenue dans la durée et par conséquent d’être prolongée au-delà du terme actuel.

Merci pour les informations communiquées et les discussions futures que nous aurons au départ de cette étude sur le cyberharcèlement des journalistes.

**2.42 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Gestion des archives audiovisuelles par la Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA)»**

**M. Charles Gardier (MR)**. – La Société de numérisation et de commercialisation des archives audiovisuelles (SONUMA) a pour objet la numérisation, la préservation, la conservation et la valorisation des contenus audiovisuels belges francophones. Il est tout d’abord à souligner que la convention liant la RTBF et la SONUMA permet à cette dernière de commercialiser les archives de la chaîne publique qui sont antérieures à l’année 2008, par exemple en les numérisant.

Madame la Ministre, en réponse à une question orale qui vous avait été posée par mon collègue, M. Maroy, le 9 juin dernier, au sujet des nouvelles missions de la SONUMA, vous aviez déclaré qu’en tant qu’ASBL subventionnée, la SONUMA devait être soumise au contrôle démocratique en toute transparence, d’autant plus que la facilitation de l’accès aux archives numérisées de la SONUMA est un objectif affiché du gouvernement dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC). Vous aviez affirmé que ce contrôle pouvait notamment s’exercer au travers de la rédaction d’un rapport annuel d’activités, ce à quoi la SONUMA n’était pas tenue avant votre proposition d’amender la convention la liant avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D’après la DPC, le gouvernement entend «développer une vision patrimoniale coordonnée en actualisant les décrets relatifs au patrimoine mobilier et immatériel et aux centres d’archives privées, en

examinant attentivement la mise en œuvre du nouveau décret sur les musées et en établissant une concertation structurée entre les acteurs du secteur et les différents niveaux de pouvoir».

Madame la Ministre, existe-t-il une volonté de collaboration entre la RTBF et la SONUMA quant à l'insertion des archives numérisées de la RTBF sur Auvio? Dans l'affirmative, quelle en est la teneur?

Me confirmez-vous avoir demandé à la SONUMA de produire un rapport annuel d'activités? Quelle suite a-t-elle été donnée à cette demande? Cette obligation de rédaction d'un rapport annuel d'activités figure-t-elle dans la convention qui lie la SONUMA à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quand le premier rapport d'activité de la SONUMA sera-t-il publié?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La convention conclue le 21 mai 2019 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la SONUMA prévoit que cette dernière soit chargée d'une mission de valorisation «tous publics». L'objectif est de s'adresser au plus grand nombre de publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire, la convention prévoit le transfert du contenu de la plateforme de vidéos à la demande (VAD) [www.sonuma.be](http://www.sonuma.be) vers la plateforme Auvio ([www.rtbfb.be/auvio/](http://www.rtbfb.be/auvio/)). L'arrivée de la SONUMA sur Auvio était initialement planifiée en avril 2020, mais la crise du coronavirus et le confinement ont perturbé le calendrier. Durant le premier confinement, la SONUMA a gratuitement mis à disposition 250 épisodes de l'émission «Strip-Tease», ce qui a augmenté le nombre de visites sur Auvio entre mars et avril 2020. Depuis le 21 mai 2020, Auvio bénéficie d'une page spécifique pour la SONUMA sur laquelle de nouveaux contenus sont publiés chaque jour. Au 31 décembre 2020, Auvio comptabilisait 1 993 contenus SONUMA disponibles à l'adresse [www.auvio.be/sonuma](http://www.auvio.be/sonuma) – créée pour faciliter les renvois vers la page de la SONUMA.

J'ai fait insérer un avenant à la convention pour obliger la SONUMA à réaliser un rapport annuel d'activités dès 2020. Le rapport devra être remis avec les autres pièces justificatives, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre prochain, pour que la SONUMA puisse bénéficier de la seconde tranche de sa subvention. L'obligation de remettre un rapport annuel est désormais inscrite dans le décret relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos.

**M. Charles Gardier (MR)**. – Grâce à la SONUMA, nous avons désormais la chance d'accéder à de nombreux contenus, dont certains trésors comme l'émission «Strip-Tease». Je lirai le rapport annuel de la SONUMA avec attention.

#### 2.43 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente

*du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Droits voisins et relations entre Google et les éditeurs de presse»*

**M. Olivier Maroy (MR)**. – C'est une partie de bras de fer qui a tenu en haleine les médias du monde entier. Elle a eu lieu aux antipodes de chez nous, en Australie. Un face-à-face entre l'État australien et les médias locaux d'un côté, Facebook et Google de l'autre.

Premier acte: le gouvernement australien annonce une loi visant à contraindre les géants du web à rémunérer les éditeurs de presse lorsqu'ils utilisent et mettent en ligne leur contenu.

Deuxième acte: Google menace de suspendre son moteur de recherche en Australie. Facebook va même plus loin et bloque sur son réseau tous les contenus d'actualité provenant des médias australiens.

Épilogue: au bout de plusieurs semaines d'après négociations, un accord est trouvé, la loi est adoptée. Facebook et Google acceptent de rémunérer les entreprises de presse pour les contenus qu'elles génèrent, contribuant ainsi, selon les autorités australiennes, à faire vivre le journalisme d'intérêt public.

Ce qui s'est passé à l'autre bout de la planète pourrait inspirer les pays européens, parce que les médias sont confrontés au même problème. Les grandes plateformes utilisent leurs contenus sans bourse délier et captent, grâce notamment à cet avantage, jusqu'à 80 % des recettes publicitaires, ne laissant plus que des miettes aux journaux qu'elles spolient.

L'Europe s'est pourtant dotée d'un outil censé régler le problème. Il s'agit de la directive du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE. Cette directive instaure un «droit voisin» permettant la rémunération des éditeurs de presse pour les contenus utilisés par les plateformes en ligne. Mais à ce jour, peu de pays l'ont transposée dans leur droit national.

Exception notable: la France qui a transposé cette directive dans son droit interne assez rapidement, ce qui a récemment contraint Google à verser quelque 62 millions d'euros aux éditeurs de presse locaux, et ce, pour les trois prochaines années. Chez nous, c'est le pouvoir fédéral qui est compétent pour la transposition de cette directive. Aux dernières nouvelles, la directive n'a toujours pas été transposée par la Belgique.

En attendant, les médias souffrent. Avec ce terrible paradoxe: jamais ces vingt ou trente dernières années, ils n'ont eu autant de lecteurs (papier et web confondus), mais malgré cela, les revenus

publicitaires continuent à s'envoler vers les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon).

Madame la Ministre, je vous sais très attentive à la viabilité et au pluralisme de nos médias. J'imagine dès lors que vous avez suivi avec beaucoup d'intérêt ce qui s'est passé en Australie. Comment réagissez-vous au bras de fer entre Google et les médias qui s'est déroulé en Australie? Quelle analyse faites-vous de cet accord?

Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour la transposition de la directive précitée de l'Union européenne du 17 avril 2019, cette dernière aura des conséquences fondamentales sur nos éditeurs de presse et leur modèle économique. Ces droits voisins peuvent en effet représenter beaucoup d'argent. Pouvez-vous, dans cette optique, faire le point sur l'avancement de la transposition de la directive au niveau fédéral? Avez-vous des contacts avec le ministre Pierre-Yves Dermagne à ce propos? Avez-vous pris des initiatives afin de pousser ce dossier?

En France, malgré la transposition rapide de la directive, les géants du web ont continué longtemps à faire de la résistance. Il faudra sans doute s'attendre à la même attitude chez nous et donc à des négociations longues et tendues. Comment voyez-vous les choses?

La directive européenne permettra-t-elle à coup sûr d'obliger Google ou Facebook à rémunérer les éditeurs de presse? La directive nécessite-t-elle nécessairement des accords entre les plateformes comme Google et les médias nationaux?

Disposez-vous de données chiffrées permettant d'évaluer les conséquences économiques de l'application de cette directive sur les éditeurs de presse de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Il s'agit d'un dossier extrêmement important parce qu'il conditionne non seulement la viabilité de nos médias, mais aussi un pan entier de la démocratie.

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, ma réponse sera plus courte que votre question, ce qui ne signifie pas j'éluide le problème. Le bras de fer qui se déroule en Australie, comme en France ou ailleurs, témoigne de l'ampleur de la position dominante qu'occupent les GAFAs et de l'usage que ces entreprises font d'enjeux aussi légitimes que la question de la rémunération des éditeurs de presse pour la reproduction et la communication au public de contenus éditoriaux protégés par le droit d'auteur et les droits voisins. Cela justifie la nécessité de réguler ces opérateurs mondiaux dans le cadre d'instruments adaptés. Ce dossier, vous avez raison de le rappeler, relève de la compétence de l'État fédéral. Cela ne m'empêche toutefois pas de le suivre avec une vigilance toute particulière, dans l'optique du maintien du pluralisme de nos médias.

Je suis à la disposition des éditeurs pour les soutenir d'une manière ou d'une autre s'ils m'en faisaient la demande. Ma porte leur est ouverte. Cependant, à raison, ils défendent leurs intérêts devant les instances fédérales compétentes. Une nouvelle mouture de l'avant-projet de loi transposant la directive UE 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique et modifiant les directives 96/9/CE et 2001/29/CE a récemment été transmise par le cabinet Dermagne au Conseil de la propriété intellectuelle afin de recueillir une nouvelle fois l'avis des parties prenantes.

Je me garderai d'émettre un avis sur cet avant-projet à ce stade alors que les instances fédérales travaillent en concertation avec le secteur sur ce texte et que les discussions à son sujet vont se poursuivre au sein du gouvernement fédéral. Compte tenu de l'état d'avancement de ce texte, les données chiffrées de l'impact économique sont toujours indisponibles. Elles porteront en tout état de cause sur le nombre d'articles de la presse belge francophone utilisés par les fournisseurs de services de la société d'information. Je ne peux malheureusement pas vous en dire davantage à ce stade.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Madame la Ministre, vous admettez avec moi que cette question est fondamentale pour l'avenir de nos médias, en particulier pour la presse écrite. Plus les années passent, plus les journaux de la presse écrite voient les revenus publicitaires leur échapper. Ils n'ont plus que des miettes, 80 % du gâteau va maintenant dans la poche des GAFAs. C'est absolument saisissant. Ce qui est inquiétant aussi, c'est de constater que même de petits annonceurs ont recours à Facebook, à Google ou à d'autres géants du web, qui ne paient pas d'impôts en Belgique, quoique Google soit installé à Mons.

Je vous remercie d'avoir fait le point sur l'état d'avancement du dossier, qui relève effectivement de la compétence du fédéral. Il n'empêche que vous pourriez jouer un rôle, notamment en poussant le dossier.

Le dossier progresse, nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Je suis d'accord avec vous, j'irai même plus loin que vous. Vous dites qu'il est nécessaire de réguler ces acteurs mondiaux. De plus en plus de spécialistes parlent même d'un démantèlement, d'une déconstruction nécessaire de ces conglomérats énormes qui pèsent sur notre société. Nous avons d'ailleurs constaté leur influence lorsqu'ils ont bloqué Donald Trump.

Ce dossier est passionnant, je suis sûr que vous le suivez assidûment comme moi.

**2.44 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente**

*du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Démantèlement des antennes de la RTBF à Wavre et l'avenir du site»*

**M. Olivier Maroy (MR).** – Au nord de Wavre, sur un terrain de 100 hectares s'élevaient, jusqu'il y a quelques semaines à peine, plusieurs antennes qui étaient utilisées depuis les années cinquante par la RTBF et la VRT pour la diffusion de leurs émissions de radio en ondes courtes et en ondes moyennes. On pouvait les capter jusqu'en Afrique, c'était une autre époque! Ces ondes courtes et moyennes ont été progressivement abandonnées au profit de la bande FM et du DAB+ pour une couverture désormais nationale. Grâce au web, on peut écouter toutes les radios depuis l'autre bout du monde.

Devenues inutiles, de nombreuses antennes ont dès lors été démantelées avec, en point d'orgue le 10 février dernier, le dynamitage d'un pylône de 245 m et d'un autre de 90 m. Le site ne compte plus aujourd'hui qu'une seule grande antenne toujours en service pour les programmes radio en FM et DAB+ ainsi que pour la diffusion télévisée hertzienne. Il reste également un bâtiment comme figé dans le passé, l'ancien centre de contrôle radio reconverti, aujourd'hui, en décor pour séries et émissions de télévision.

À cheval sur la frontière linguistique, aux portes de Bruxelles et proche de l'autoroute E411, ce site de 100 hectares possède bien entendu un potentiel énorme. En mai dernier, vous indiquez, Madame la Ministre, qu'une partie du terrain serait toujours utilisé par la RTBF et la VRT pour des superstructures et infrastructures, notamment un pylône, des antennes et un bâtiment technique. Il resterait plus de 90 hectares qui pourraient être réaménagés et faire l'objet d'un remembrement. Vous aviez également indiqué qu'une étude avait été commandée à un bureau spécialisé en aménagement du territoire pour analyser les différentes options de réaffectation et qu'elle avait proposé une mixité équilibrée de fonctions.

Des acteurs publics ont entre-temps manifesté de l'intérêt pour le site: la Régie des Bâtiments, la ville de Wavre ou encore l'intercommunale InBW.

Madame la Ministre, où en est-on dans le démantèlement des antennes de la RTBF et de la VRT sur l'ancien site de Wavre? Le chantier est-il désormais totalement terminé? Il devait l'être, en tout cas, durant ce mois de mars. Pouvez-vous nous en dire plus sur les superstructures et infrastructures qui seront développées par la RTBF et la VRT sur la partie de terrain qu'elles vont conserver? Concrètement, quelles activités seront présentes sur ce site?

Qu'en est-il des 90 hectares dont la RTBF et la VRT sont prêtes à se défaire? De nouvelles offres

sont-elles apparues? Si oui, lesquelles? Des promoteurs privés ont-ils marqué leur intérêt? De nouvelles pistes de réaffectation sont-elles étudiées?

Pouvez-vous faire le point sur le projet de la Régie des Bâtiments qui souhaiterait installer sur le site un Centre de psychiatrie légale? Il me revient que la Régie des Bâtiments a racheté une parcelle de 6 hectares à la RTBF et à la VRT dans ce but. L'opération est-elle conclue ou en voie de l'être? En savez-vous désormais plus sur les montants attendus de la vente des terrains par la RTBF et la VRT?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – C'est effectivement une page importante de l'histoire de la RTBF et de la VRT qui se tourne avec ce démantèlement. Le 10 février dernier, les deux dernières antennes devant être démantelées ont été dynamitées. Les travaux de destruction seront achevés pour la fin du mois de mars avec la démolition des dernières superstructures métalliques et l'évacuation des massifs en béton.

Quant aux infrastructures que la RTBF conservera sur le site, il s'agit principalement d'un grand pylône autoportant de 245 mètres de haut et des installations auxiliaires, notamment une salle des émetteurs logés dans un petit bâtiment logistique. Ce pylône, appelé «TV2», continuera d'assurer la diffusion des signaux FM, DAB+ et TNT.

Pour ce qui concerne l'avenir des terrains dont la RTBF et la VRT n'auront plus l'usage, à terme, ce sont un peu plus de 90 hectares qui devront faire l'objet d'un remembrement urbanistique. Je me permets de vous renvoyer sur ce point aux éléments repris dans ma réponse à la question écrite n° 101 du 19 mai 2020 sur «L'affectation des terrains de la RTBF au zoning nord» de M. André Antoine.

Une première concrétisation de l'ambition partagée par la Régie des bâtiments et l'Intercommunale du Brabant-Wallon (InBW) de développer le site a eu lieu en décembre dernier par la vente d'une parcelle d'une superficie d'environ six hectares à la Régie des bâtiments. Cette dernière y construira un nouveau Centre de psychiatrie légale d'ici quelques années.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, il est difficile d'évaluer les montants attendus par la vente des terrains excédentaires. Le processus de développement du site n'en est, à ce stade, qu'à son démarrage.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Si cette question est intéressante, c'est évidemment parce que le site a une valeur énorme et que sa vente pourrait représenter des rentrées non négligeables pour la RTBF. Vous me renvoyez pour partie à une question de mon collègue Antoine qui date du 19 mai 2020. Il faut donc s'attendre, au bout de 9 ou 10 mois, à ce qu'il y ait eu des évolutions. À vous entendre, il n'y

en aurait guère eu. J'en prends acte, mais vous me permettez de continuer à suivre ce dossier. Je reviendrai donc vers vous dans neuf mois.

**2.45 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Développement des podcasts en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je commencerai par dire aux non-initiés qu'un podcast est un contenu audio numérique que l'on peut écouter en streaming ou qu'il est possible de télécharger pour l'écouter n'importe où et n'importe quand. Si le podcast est apparu il y a une quinzaine d'années, il connaît depuis quelques années un succès fulgurant auquel le confinement lié à la pandémie n'est sans doute pas étranger. Selon le «*Reuters Institute for the Study of Journalism*», 26 % des Belges ont écouté un podcast au cours du mois précédent. En outre, 900 000 nouveaux podcasts ont été créés en 2020, soit trois fois plus qu'au cours de l'année 2019.

On distingue généralement deux types de podcasts. Il y a d'abord les simples rediffusions d'émissions de radio et qui constituent en quelque sorte un moyen de rattrapage lorsque l'on n'a pas pu assister à une diffusion. Ensuite, les podcasts natifs sont quant à eux des contenus audio originaux, produits uniquement en vue d'une diffusion directe auprès du public sans passage par la radio. Le podcast natif est devenu aujourd'hui un nouveau support médiatique à part entière. Il permet d'aborder une très grande diversité de sujets. Un festival bruxellois est même consacré à ce support, le *Brussels Podcast Festival* (BPF), dont la deuxième édition vient d'ailleurs d'être organisée en ligne, pandémie oblige.

Le podcast natif peine toutefois à trouver son modèle économique. Les seules sources de revenus sont généralement les messages publicitaires diffusés en début et en fin d'épisode, les dons des abonnés ou la production de contenus pour des clients. Les principales plateformes de podcasts – Apple Podcasts, Castbox, etc. – proposent leur contenu gratuitement, mais Spotify a annoncé récemment qu'il allait ouvrir sa plateforme aux podcasts payants. C'est une première qui rompt avec le modèle économique du podcast basé essentiellement sur la publicité. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF a lancé des appels à projets pour permettre de produire des podcasts. Ceux-ci sont disponibles sur Auvio. Je me réjouis donc de voir que les pouvoirs publics commencent à soutenir ce nouveau support médiatique.

Madame la Ministre, le marché du podcast est en plein essor. Comment analysez-vous cette forte

croissance? Pouvez-vous faire le point sur les appels à projets lancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF en vue d'encourager la production de podcasts natifs en Fédération Wallonie-Bruxelles? À quelles dates ont-ils été lancés? Combien de projets ont-ils été soutenus et quels budgets y ont été consacrés? La RTBF multiplie les initiatives et c'est positif. Je pense, par exemple, à «*C'est tout meuf*», un podcast natif qui donne la parole aux femmes; ou encore à ces nombreux podcasts originaux réalisés par des journalistes de la RTBF. Je pense ici à «*Et Pourquoi?*» d'Arnaud Ruysen. Envisagez-vous d'inciter la RTBF à s'engager encore plus franchement dans cette direction? En sera-t-il question dans le nouveau contrat de gestion? Plus globalement, envisagez-vous un soutien plus fort à la production de podcasts? Le 23 février dernier, au sujet du fonds d'urgence pour le soutien aux médias de 1 500 000 euros, vous annonciez avoir prévu une enveloppe pour le développement des podcasts. Pouvez-vous nous en dire davantage quant à l'utilisation de cette enveloppe?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – On constate en effet un essor des podcasts – en français, des téléchargements de services audio à la demande – dans le monde et la Belgique ne fait pas exception. Il s'agit d'un mode d'expression très intéressant qui est lié à nos nouvelles habitudes de consommation et à la numérisation croissante de la société. Il permet de reconnecter la population aux émissions sonores, tout en laissant les écrans de côté.

Je vous confirme que la RTBF produit un nombre croissant de podcasts, notamment «*C'est tout meuf*» que vous avez évoqué, «*Les Quatre Saisons*» ou «*Noir Jaune Rouge*». La plupart des podcasts de la RTBF sont trouvables sur toutes les plateformes de téléchargement à la demande et leur développement est en effet encore relativement nouveau. Il faut laisser le temps à la RTBF de faire connaître son offre. Le groupe intègre de plus en plus cette évolution dans sa stratégie de contenus.

L'actuel contrat de gestion contient une clause, au dernier alinéa de l'article 25, par laquelle la RTBF s'engage à lancer des appels à projets pour un montant de 100 000 euros par an. Dès la fin de l'année 2018, la RTBF avait déjà lancé un appel à projets. De cette initiative sont nés deux podcasts déjà diffusés «*C'est tout meuf*» et «*Doulanges*». Davantage d'appels à projets ont été lancés en 2019 et 2020 et ont permis la production d'une dizaine de podcasts, dont la plupart sont déjà disponibles. Je pense notamment au podcast culinaire «*Salade Tout*», qui interroge, sur deux saisons, notre rapport à la nourriture. La RTBF continuera à lancer environ quatre appels à projets par an pour des podcasts natifs.

Par ailleurs, un projet de podcast peut également être soutenu par le fonds d'aide à la création radiophonique. Ce fonds peut financer des fictions

et également des documentaires. Il gagnerait probablement à être davantage connu. J'ai confiance dans le fait que la commission aidera les créateurs de podcasts à l'avenir. Son Président était d'ailleurs un intervenant du dernier BPF, preuve de l'ouverture d'esprit de la commission sur ce sujet.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Je vous remercie pour cette réponse très complète, Madame la Ministre. Il s'agit effectivement d'un champ très vaste, riche de promesses futures. Je suis heureux d'entendre que la RTBF multiplie les appels à projets dans ce domaine. Vous affirmez vous aussi votre volonté d'intensifier les efforts pour développer ce nouveau média, finalement assez souple. En effet, l'écoute d'un programme audio nous permet la réalisation, en parallèle, d'une série d'activités: balade, course à pied, cuisine, etc. Nous constatons que ce nouveau support médiatique rencontre beaucoup de succès depuis quelques mois. Nous serions bien inspirés d'ouvrir le concours du Prix du journalisme du Parlement la Fédération Wallonie-Bruxelles – dont j'assume actuellement la présidence – à ce dernier.

**2.46 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Campagne de sensibilisation de l'Association des journalistes professionnels (AJP) "Journalisme zéro sexisme!"»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, vous avez parlé tout à l'heure, avec mon collègue, M. Dispa, de la nouvelle convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Association des journalistes professionnels (AJP). Je voudrais m'attacher à l'une des missions qui tiennent à cœur à l'AJP.

L'AJP a récemment lancé une campagne de sensibilisation pour plus d'égalité dans les rédactions, intitulée «Journalisme zéro sexisme!». Les inégalités et le sexisme sont des réalités dans les rédactions journalistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'association met en avant des chiffres interpellants: sept femmes journalistes sur dix déclarent ne pas percevoir une rémunération égale à celle de leurs collègues masculins. Nous sommes pourtant en 2021. Par ailleurs, 40 % des femmes journalistes n'ont pas d'enfant pour seulement 24 % des hommes; une femme sur deux se sent discriminée en tant que journaliste; et 58 % des femmes journalistes ont un contrat à durée indéterminée pour 70 % des hommes.

Certains sujets, comme la santé et l'actualité «people», sont souvent confiés aux femmes alors que d'autres, comme la politique et le sport, sont généralement confiés à des hommes.

Ces chiffres sont notamment les résultats d'une étude intitulée «Être femme et journaliste en Belgique francophone» réalisée à la demande de l'AJP par des chercheuses du Laboratoire des pratiques et des identités journalistiques (LaPIJ) de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'Université de Mons (UMons).

À la fin du mois d'octobre 2020, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait présenté les résultats de son étude «L'égalité de genre dans les métiers de l'audiovisuel» et en était arrivé aux mêmes conclusions: sous-représentation des femmes, précarité financière plus élevée, remarques et propos sexistes, difficile conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Malheureusement, la crise liée à la pandémie a encore creusé ces inégalités et fragilisé davantage les conditions d'emploi pour les femmes journalistes: charge mentale, travail domestique plus important en période de confinement, etc. En outre, les femmes ont été plus nombreuses à être mises en chômage temporaire, voire à changer de statut.

Madame la Ministre, le spot vidéo de la campagne de sensibilisation diffusée par l'AJP indique le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, quel soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles apporte-t-elle? Comment envisagez-vous de lutter contre le sexisme et les inégalités de genre au sein des rédactions journalistiques? Une première phase consiste évidemment à dresser l'état des lieux avant de faire de la sensibilisation. Ne faudrait-il pas penser à être plus contraignants? Avez-vous des contacts à ce sujet avec le ministre en charge de l'Égalité des chances, M. Daerden? Dans l'affirmative, qu'en ressort-il?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, cette campagne «Journalisme zéro sexisme!» est en effet soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'intermédiaire de mon cabinet et de celui du ministre de l'Égalité des chances, dans le cadre de la subvention octroyée à l'AJP pour des projets en égalité et diversité.

Elle rappelle et médiatise les résultats de l'enquête de 2018 sur la place des femmes dans la profession de journaliste en Belgique francophone. En alignant les chiffres et les statistiques, elle souligne un constat implacable et indéniable: oui, il existe bien un problème de sexisme dans les rédactions belges francophones. Après ces constats viendra le temps des solutions et des actions à mettre en place pour améliorer la situation. Je suis intimement convaincue qu'elles émergeront d'abord du terrain, des premières concernées, en collaboration avec les rédactions qui devront s'en saisir. L'AJP a lancé, parallèlement à sa campagne, un appel à témoignages et à propositions d'actions pour lutter contre le sexisme au sein des rédactions.

Dans ce processus, je me tiendrai aux côtés de celles et ceux qui veulent faire évoluer la situation et j'examinerai, le cas échéant, les leviers que je peux actionner pour parvenir à une représentation plus équilibrée des femmes dans la profession. Le Plan «Droits des femmes» contient d'ailleurs plusieurs mesures visant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes dans les rédactions. Il en va aussi de la représentativité de la population au sein même du secteur.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, je souscris pleinement à votre réponse. Il est pénible de constater qu'il existe encore aujourd'hui autant d'inégalités entre les hommes et les femmes; que davantage de journalistes masculins se voient proposer des contrats à durée indéterminée; qu'il existe des disparités dans les rémunérations; que les hommes et les femmes se voient confier des matières différentes. Après l'état des lieux vient effectivement le temps de la sensibilisation et de l'action. Je partage votre conviction: les actions doivent émerger du terrain, car c'est là qu'elles seront les plus efficaces.

**2.47 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Suivi des mesures concernant la diffusion de publicités sexistes ou hypersexualisées»**

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, le 10 novembre dernier, je vous interrogeais au sujet des avancées dans l'encadrement décretaal des notions de publicités sexistes et hypersexualisées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour rappel, ces notions sont notamment abordées au point 2.10 du Plan «Droits des femmes», adopté par le gouvernement le 17 septembre dernier et qui s'engage à 'faire de la [Fédération Wallonie-Bruxelles] une pionnière en matière de lutte contre les publicités sexistes et hypersexualisées en invitant le collège d'avis du [Conseil supérieur de l'audiovisuel] à mener une réflexion ambitieuse et à rédiger un code de bonnes conduites vis-à-vis des éditeurs. Ce code de bonnes conduites rejoindrait, au moins en partie, les principes énoncés dans la charte de l'Union belge des annonceurs.'

Dans votre réponse, vous m'indiquiez que vous interrogeriez le collège d'avis sur cette question spécifique dans la foulée de l'adoption du nouveau décret relatif aux services de médias audiovisuels (SMA). Ce décret ayant été adopté le 19 janvier dernier, avez-vous pu interroger le collège d'avis au sujet des publicités sexistes et hypersexualisées? Dans l'affirmative, qu'en est-il ressorti? À partir de quand le collège d'avis commencera-t-il à travailler sur ce dossier?

Sauf erreur, les notions de publicités sexistes et hypersexualisées ne font l'objet d'aucune définition dans la législation de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous demandé au collège d'avis qu'il propose une définition de ces notions? Dans la négative, pour quelle raison? Quelles sont les prochaines étapes envisagées dans l'avancée de ce dossier et selon quel échéancier?

**Mme Bénédicte Linard,** vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le décret relatif aux services des médias audiovisuels (SMA) a été définitivement approuvé par le Parlement réuni en séance plénière le 3 février dernier. Depuis, mon cabinet et moi-même n'avons pas encore eu l'occasion de saisir le collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à propos de cette question spécifique de la publicité sexiste.

J'aimerais rappeler que le collège d'avis dispose d'un délai de trois mois à partir du moment où il est sollicité pour remettre son avis. Ce délai est ramené à six semaines dans le cas d'une procédure d'urgence. Le collège d'avis sera interpellé, dans les prochains mois, sur différents aspects de la mise en œuvre du décret SMA.

Dès lors, à ce stade, je ne suis pas encore en mesure de vous donner un calendrier plus précis.

**Mme Françoise Mathieux (MR).** – Madame la Ministre, j'ai hâte de prendre connaissance du calendrier. Au lendemain de la Journée internationale des droits des femmes, ce sujet me semble particulièrement d'actualité, même si la lutte contre le sexisme ordinaire est un défi quotidien. Mettre des mots et un cadre autour de ces notions de publicité sexiste et hypersexualisée, comme pour nos sportives aujourd'hui, est une première étape essentielle pour combattre efficacement le problème. Je ne manquerai pas de revenir vers vous.

**2.48 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bilan 2019 dressé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) quant au respect de son contrat de gestion par la RTBF»**

**M. Charles Gardier (MR).** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a récemment fait connaître son bilan quant à la concrétisation, par la RTBF, des objectifs inclus dans son contrat de gestion et définis par le décret coordonné de la Communauté française du 26 mars 2009 sur les services de médias audiovisuels (ancien décret «SMA») actuellement en vigueur pour l'exercice 2019. Il en

ressort notamment que la RTBF remplit ses missions d'intérêt public et les dépasse dans de nombreux domaines.

Le CSA dresse notamment un bilan encourageant quant à l'accessibilité des programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle, ce à quoi mon groupe est très attaché, comme il l'a rappelé lors des longs débats concernant le nouveau décret «SMA». L'avis du CSA fait, en outre, mention de trois remarques, lesquelles feront l'objet d'un suivi particulier à l'avenir. Elles portent sur la diversité dans le sport, les modalités d'investissement du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges et les quotas musicaux. Concernant les quotas musicaux, le CSA s'interroge quant à l'absence d'objectifs à atteindre du point de vue de la programmation musicale pour les nouveaux services Viva+ et JAM dans le cadre défini par le contrat de gestion, étant donné les obligations définies par ailleurs dans le décret du 26 mars 2009 tel que modifié et s'appliquant aux services privés.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'avis remis par le CSA quant à la concrétisation, par la RTBF, des obligations découlant de son contrat de gestion et de l'ancien décret «SMA» pour l'année 2019? Dans l'affirmative, quel regard portez-vous sur cet avis?

Une concertation avec la chaîne publique est-elle envisageable afin de répondre aux préoccupations du CSA concernant la diversité dans le sport, les modalités d'investissement du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges et les quotas musicaux?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de l'avis du CSA portant sur le contrôle des obligations de la RTBF pour l'exercice 2019. Tout comme vous, je suis attentive aux objectifs d'accessibilité des programmes aux personnes en situation de déficience sensorielle. Je salue le bilan positif de la RTBF sur cet objectif essentiel.

Dans la grande majorité des domaines, la RTBF dépasse les objectifs du contrat de gestion, et je tiens à l'en féliciter. Le quota réservé aux musiques chantées en français, qui s'élève à plus de 40 % sur la radio Tarmac, mérite tout particulièrement d'être souligné. Néanmoins, le CSA constate que plusieurs autres d'obligations auraient pu être mieux remplies, notamment en matière de représentation des sports pratiqués par les personnes porteuses de handicap.

Concernant le Fonds FWB-RTBF pour les séries belges, le rapport précise que l'éditeur garde l'objectif de développer le secteur local de la production de séries. Il s'agit d'un chantier de longue haleine. Le renforcement du secteur est essentiel à cet égard. L'ouverture du Fonds FWB-RTBF pour les séries belges à d'autres opérateurs, consacrée

dans le nouveau décret «SMA», permettra par ailleurs de contribuer à la consolidation de l'écosystème et d'augmenter ainsi le nombre de projets aboutis.

Une concertation a lieu en ce moment entre le CSA et la RTBF en prévision du prochain contrôle sur l'interprétation de plusieurs aspects du contrat de gestion. Les modalités relatives au Fonds FWB-RTBF pour les séries belges et à la diversité dans le sport en font partie. Par ailleurs, les services Viva+ et JAM ont été lancés en DAB+ après la mise en œuvre du contrat de gestion actuel. Les quotas spécifiques pour ces services ne sont dès lors pas précisés. Une réflexion sur un régime de quotas musicaux sera également menée en prévision du prochain contrat de gestion de la RTBF.

**M. Charles Gardier (MR)**. – Madame la Ministre, vous avez souligné l'importance de la diffusion des sports par les personnes porteuses de handicap. À ce titre, la victoire de Joachim Gérard à l'Open d'Australie augmentera encore la visibilité de ces sportifs. Son accomplissement est remarquable. En tant qu'amateur de tennis à la télévision, j'ai vibré devant les quelques images que j'ai pu voir. Je suis heureux de l'attention particulière que la RTBF porte à cet égard. Mais restons attentifs aux autres points.

#### 2.49 *Question de M. François Bellot à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Visibilité des femmes réalisatrices de films»*

**M. François Bellot (MR)**. – Certaines analyses et tendances cinématographiques évoquent le *male gaze* et le *female gaze*, notamment par la voix d'Iris Brey, critique de cinéma et enseignante à l'Université de Californie à Paris. Ils représentent le regard imposé comme la lecture d'un fait. Ainsi, dans le secteur du cinéma, le *male gaze* se caractérise par le fait que le regard masculin hétérosexuel est envisagé comme seule grille de lecture des films avec comme exemples de marqueurs stéréotypés les femmes en objet de désir ou encore les hommes comme moteurs de l'intrigue, actifs et instigateurs de l'action.

Le Collectif 50/50 travaille à une parité et à une égalité dans le monde de l'audiovisuel. Dans cette approche, ce collectif a pu identifier que seulement 48 % des films les mieux financés en 2019 reprenaient une scène dans laquelle deux femmes parlent entre elles d'autre chose que d'un homme. Dès lors, le *female gaze* propose une manière différente de filmer et de raconter des histoires, engendrant aussi des nouveautés en termes de critiques et d'apprentissage du cinéma pour permettre aux

spectateurs de vivre aussi une expérience cinématographique du point de vue d'un personnage principal s'identifiant en tant que femme.

En reprenant rapidement et succinctement les grands classiques du cinéma, force est de constater qu'ils sont tous signés par des réalisateurs. La représentation des femmes dans cette profession est très faible. Les chiffres relatifs à la place des réalisatrices en Europe en 2020 sont en effet éloquents. Alors qu'en moyenne 50 % des diplômés à la sortie des écoles de cinéma sont des femmes, seuls 21 % des films sont réalisés par celles-ci en Belgique. Par ailleurs, le même collectif souligne que la représentation des femmes diminue lorsque les budgets augmentent et les réalisatrices sont totalement absentes dans les films au budget dépassant les 20 millions d'euros.

La conclusion est fort simple: les films, peu nombreux, de réalisatrices doivent être valorisés auprès d'un large public. Pour leur donner une meilleure visibilité, les plateformes à la demande peuvent avoir un rôle à jouer en valorisant et en facilitant l'accès à ces films. Or, pour ne citer que l'exemple de Netflix, une réalisatrice est à la tête de l'équipe d'un film pour seulement 16 % du catalogue proposé sur sa plateforme. Madame la Ministre, quelle lecture faites-vous de ces données? Quelles actions pourrait-on entreprendre chez nous, par exemple au niveau des médias et de leur soutien, pour tenter de corriger quelque peu ce phénomène et encourager, en définitive, la diffusion de films réalisés par des femmes?

**Mme Bénédicte Linard**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La représentation des femmes dans le cinéma est soit trop faible, soit tronquée, que ce soit devant ou derrière la caméra. En outre, les films réalisés par des femmes sont encore minoritaires sur les plateformes puisqu'elles sont minoritaires dans la production.

Globalement, c'est en encourageant les femmes à déposer leurs projets et en augmentant le nombre de films écrits, réalisés et produits par des femmes que celles-ci seront plus visibles. C'est pourquoi le Centre du cinéma développe des initiatives à ce sujet, telles que les conférences d'Iris Brey destinées à déconstruire le *male gaze*, à permettre à nos créateurs de mieux comprendre les stéréotypes inconscients parfois véhiculés par leurs œuvres et à encourager nos créatrices à oser se lancer dans des projets ambitieux qui leur permettent d'avoir une vraie visibilité. Il convient également d'inciter les membres la commission d'avis de se saisir de ces biais, parfois inconscients, et d'intégrer cette préoccupation dans la lecture des projets qui leur sont soumis.

Par ailleurs, le Centre du cinéma élabore un monitoring précis des dossiers de demande d'aides déposés par des femmes – scénaristes, réalisatrices, productrices – dont les chiffres pour l'année 2020 démontrent que 37 % des films soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont produits par des femmes alors que 50 % des films sont écrits et réalisés par des femmes. C'est une évolution extrêmement positive au regard des chiffres des années précédentes.

Netflix est déjà sensible à cette question et ne manque pas d'attirer l'attention sur des films de femmes lorsqu'elle le considère opportun. Comme il s'agit d'un opérateur privé établi aux Pays-Bas, il est soumis à la réglementation néerlandaise et il n'est donc pas possible pour la Fédération Wallonie-Bruxelles d'imposer des quotas de films de femmes dans la programmation de la plateforme en Belgique.

**M. François Bellot (MR)**. – Il faudra certainement attendre quelques années pour tendre vers un meilleur équilibre. De nombreux efforts sont donc encore à produire, mais la tendance est très encourageante. Il serait intéressant d'examiner avec le gouvernement fédéral l'ajout d'une condition au *tax shelter* ou d'attirer son attention sur la question. Imposer des quotas peut générer des effets pervers. Les femmes méritent simplement que leur travail, ainsi que la promotion qui en est faite, soit traité avec autant de considération que celui des hommes. La tendance est encourageante. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les actions que vous avez menées et menez dans ce domaine.

### 3 Ordre des travaux

**Mme la présidente**. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Eddy Fontaine, intitulée «Prise en charge des victimes de maltraitance», de Mme Nadia El Yousfi, intitulée «Portail dédié aux droits de l'enfant», de M. Mourad Sahli, intitulée «Renouvellement du mandat du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE)», de Mme Rachel Sobry, intitulée «Revitalisation du domaine de Mariemont», de M. Maxime Hardy, intitulée «Concertations avec le secteur de l'éducation permanente», et de M. Laurent Devin, intitulée «Levée par les États-Unis d'un obstacle majeur pour l'élaboration d'une fiscalité des géants numériques», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h40.*